



RAPPORT CLIMAT

Rapport d'activité climat de Société Générale en ligne avec les cadres de reporting TCFD et NFRD

Deuxième édition - Décembre 2020

**THE FUTURE
IS YOU**  **SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

AVANT-PROPOS DE FRÉDÉRIC OUDÉA



FRÉDÉRIC OUDÉA
Directeur général
Société Générale

2020 est une année extraordinaire à bien des égards. La pandémie de Covid-19 a frappé de plein fouet toutes les économies et a contraint les gouvernements, les banques centrales et les banques commerciales à prendre des mesures sans précédent pour soutenir l'économie. 2020 est également l'année au cours de laquelle Société Générale a fait de sa raison d'être le moteur de son développement : « Construire ensemble, avec nos clients, un avenir meilleur et durable en apportant des solutions financières responsables et innovantes ».

Je suis fier que Société Générale ait réussi à agir en adéquation avec ces objectifs aux quatre coins du monde en ces temps difficiles. Ce faisant, nous avons mis en exergue le rôle que jouent les banques pour stabiliser et financer l'économie, aider les entreprises à se développer et accompagner nos clients dans leurs projets.

En cette période de troubles, nous observons un mouvement collectif en faveur d'une reprise économique plus respectueuse de l'environnement et plus inclusive. En tant que membre signataire fondateur des Principes de la banque responsable, nous pensons qu'il faut une coalition internationale solide et un cadre commun pour jeter les jalons, collectivement et individuellement, d'un avenir durable et d'une transition gérable de nos économies.

Mais tout changement commence par soi-même et c'est la raison pour laquelle nous sommes déterminés à œuvrer à l'émergence d'une banque responsable. L'objectif de ce rapport est d'expliquer nos efforts en la matière et de définir la voie à suivre pour obtenir les résultats significatifs que nous visons tous.

Société Générale se restructure pour passer du stade de « banque au service du secteur de l'énergie » au stade de « banque œuvrant en faveur de la transition énergétique ». Et, comme nous nous y étions engagés lors de la COP24 de Katowice, nous avons commencé à aligner nos portefeuilles sur les objectifs de l'accord de Paris, à commencer dans le domaine du financement de l'énergie :

Nous avons ainsi été l'une des premières banques au monde à réduire notre exposition au secteur du charbon. Notre objectif est désormais de réduire à néant notre exposition à ce secteur d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne (UE) et de l'OCDE, et d'ici 2040, dans le reste du monde.

Nous sommes désormais l'une des premières banques internationales à annoncer une réduction substantielle et à court terme de notre exposition au secteur de l'extraction de pétrole et de gaz. Nous avons notamment décidé d'arrêter de financer l'extraction de gaz et de pétrole onshore aux États-Unis.

Forts de notre statut de financeur de premier plan du secteur des énergies renouvelables, nous nous sommes également engagés à lever 120 milliards d'euros entre 2019 et 2023 pour financer la transition énergétique et pour continuer à réduire les émissions de nos activités de financement de production d'électricité. Nous continuerons à développer cette offre en nous appuyant sur nos capacités d'innovation et sur notre esprit avant-gardiste.

D'autres objectifs seront communiqués lors de la publication de notre plan stratégique 2021-2025, au premier semestre 2021. Nous sommes convaincus que cette transition ne pourra se faire qu'avec l'aide de nos clients. Nous les accompagnerons en leur proposant une large gamme de solutions durables pour satisfaire leurs besoins en matière de conseil, de financement et d'investissement.

Je me réjouis de me lancer dans ce périple en compagnie de nos équipes. C'est une aventure formidable qui nous attend, dans laquelle nous aurons un rôle important à jouer et qui nous permettra de laisser aux générations futures et à nos enfants un monde meilleur.

SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION	4
2.	STRATÉGIE	7
2.1.	Aperçu de l’impact des activités de Société Générale sur l’environnement	17
2.2.	Stratégie climatique de Société Générale.....	18
2.3.	Évaluer la résilience de la stratégie de Société Générale à l’aide de scénarios.....	24
3.	GOVERNANCE	27
3.1.	Rôle des organes de gouvernance.....	23
3.2.	Mesures et processus de diligence relatifs à la lutte contre le réchauffement climatique	25
3.3.	Rôles des BU et SU	25
3.4.	Formations et accès à l’expertise sur les questions climatiques	26
3.5.	Rémunération liée à la performance du Groupe en matière de lutte contre le réchauffement climatique.....	26
4.	GESTION DES RISQUES LIÉS AU CLIMAT	28
4.1.	Terminologie des risques liés au climat	28
4.2.	Intégration des risques liés au réchauffement climatique dans le cadre traditionnel d’évaluation des risques.....	30
4.3.	Processus d’identification et de gestion des risques liés au réchauffement climatique	34
5.	GESTION DE L’IMPACT DE NOS ACTIVITÉS SUR LE CLIMAT	44
5.1.	Impact direct	44
5.2.	Impact indirect	45
6.	AIDER NOS CLIENTS À AVOIR UN IMPACT POSITIF ET DURABLE	48
6.1.	Opportunités liées à la lutte contre le réchauffement climatique	49
6.2.	Financement à impact durable et positif	50
6.3.	Investissement durable et responsable	52
6.4.	Conseil stratégique et développement des activités.....	55
7.	INDICATEURS ET OBJECTIFS	57
7.1.	Gérer les risques liés à la transition énergétique	57
7.2.	Gestion d’impact - Nos activités	58
7.3.	Gestion d’impact - Alignement des portefeuilles de prêts (objectifs pré-2020)	59
7.4.	Gestion d’impact - Repositionnement des portefeuilles de prêts (objectifs post-2020).....	60
7.5.	Financer la transition énergétique	63

1. INTRODUCTION

Le changement climatique s'accélère et il est plus que jamais urgent d'agir. La crise du COVID-19 montre qu'il est nécessaire de proposer des solutions adaptées pour favoriser le développement durable de nos sociétés. Société Générale demeure engagée à promouvoir une transition vers une économie décarbonisée et plus résiliente.

Dans cette deuxième édition de notre rapport sur la lutte contre le changement climatique, nous avons cherché à mettre en exergue les efforts que nous avons entrepris pour gérer l'impact du changement climatique sur nos activités et l'impact de nos activités sur le changement climatique. Le cadre régissant notre gouvernance, notre stratégie, notre processus de gestion des risques et nos indicateurs clés de performance ont été complétés et améliorés tout au long de l'année 2019. Pour autant, nous savons qu'il nous reste des défis importants à relever pour mettre au point un cadre complet et fiable de gestion des risques liés à la lutte contre le changement climatique.

1.1. Contexte climatique

Le changement climatique s'accélère. D'après l'Organisation mondiale de la météorologie, la période 2015-2019 a été marquée par une augmentation accélérée de la concentration des principaux gaz à effet de serre, avec un taux de croissance supérieur de près de 20% à celui enregistré au cours des 5 années précédentes.

L'année 2019 s'est terminée avec une température moyenne mondiale supérieure de 1,1°C aux niveaux moyens préindustriels. Il s'agit de la deuxième année la plus chaude de l'histoire. Les niveaux des mers et des océans augmentent de plus en plus rapidement à cause du réchauffement des océans. Des vagues de chaleur et des incendies d'une ampleur sans précédent ont frappé l'Australie, l'Amazonie et la Sibérie. En parallèle de ces phénomènes impressionnants, des changements plus perniciose se produisent, nuisant à notre santé et à la croissance économique.

Comme l'explique le Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres : « nous sommes très loin d'être en mesure d'atteindre l'objectif visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C ou 2°C fixé dans l'Accord de Paris ». Il faudra des changements urgents et sans précédent pour réaliser cette transformation et limiter l'augmentation de la température mondiale moyenne à 2°C, voire 1,5° si possible.

Dans le même temps, la pandémie de Covid-19 a mis en lumière la vulnérabilité de nos sociétés aux chocs globaux et le besoin d'une société plus résiliente¹. Malgré les avertissements sur le risque de pandémies mondiales, l'économie mondiale n'était pas préparée pour faire face à cette crise sanitaire. De la même manière, nous ne sommes pas prêts à répondre à la crise climatique, d'autant plus que nous entrons dans une décennie décisive : il n'a jamais été aussi urgent de réduire nos émissions de gaz à effet de serre et de s'adapter aux conséquences immuables du changement climatique.

1.2. Contexte réglementaire

Dans ce contexte, la lutte contre le changement climatique et l'atténuation de son impact sur les sociétés et les économies est un sujet de préoccupation de plus en plus important pour les organes politiques, soumis aux pressions de la société civile.

L'année 2019 a été marquée par de nombreuses initiatives positives, notamment en Europe. La nouvelle Commission européenne a été élue sur la promesse d'un nouveau Pacte vert européen, et le Plan d'action pour la finance durable lancé en 2018 a donné des résultats concrets, tant législatifs (réglementations sur la taxonomie des activités économiques durables et sur les indices bas carbone) que non législatifs (lignes directrices sur les informations extra-financières et rapports du Groupe d'experts techniques sur les normes applicables aux émissions d'obligations vertes).

¹ Cette crise sanitaire a également mis en évidence la relation entre la perte de biodiversité et les maladies infectieuses émergentes, car le changement d'utilisation des terres et l'exploitation de la faune sauvage augmentent le risque de maladies infectieuses en rapprochant les personnes et les animaux domestiques de la faune porteuse d'agents pathogènes et en perturbant les processus écologiques contrôlant ces maladies.

Nombre de ces actions visent à inciter le secteur financier, dont le rôle est plus important que jamais, à fournir les financements nécessaires à l'émergence d'une économie bas carbone et résiliente au changement climatique. Société Générale soutient activement et a participé à la consultation publique lancée par la Commission européenne en 2020 sur la nouvelle stratégie pour la finance durable².

En parallèle, gérer les risques liés au climat pour garantir la stabilité du système financier est également devenu une priorité pour les organes de supervision et les acteurs des marchés financiers, comme le montre le lancement en 2019 d'analyses de sensibilité sur les risques climatiques par la Banque de France, l'Autorité bancaire européenne (ABE) et la Banque d'Angleterre (Société Générale participe aux deux premières initiatives).

L'ABE a publié en décembre 2019 son Plan d'action pour la finance durable dont l'objectif est d'intégrer les risques ESG dans les piliers 1, 2 et 3 du règlement CRR et de la directive CRD2³. Parallèlement, la Banque centrale européenne a lancé en mai 2020 une consultation publique sur son Guide relatif aux risques liés au climat et à l'environnement⁴ (consultation à laquelle a contribué Société Générale).

Le Comité de Bâle a également créé un Groupe de travail sur les risques financiers liés au climat (« Climate-related Financial Risks » ou « TFCR » en anglais) qui a publié son premier rapport en avril 2020⁵. Parmi les autres initiatives figure notamment la publication du Rapport Call for action du Network for Greening the Financial System (créé en 2017 et regroupant plus de 50 banques centrales), qui fournit des recommandations aux banques centrales, aux autorités de surveillance et aux organes politiques pour aider le secteur financier à contribuer à la réalisation des objectifs fixés dans l'accord de Paris.

En effet, sans informations fiables, suffisantes et comparables sur les questions de développement durable provenant de ses clients, le secteur financier ne pourra pas orienter efficacement les capitaux permettant de développer des solutions aux crises climatiques et environnementales que nous traversons, pas plus qu'il ne pourra identifier et gérer les risques résultant de ces crises. Les politiques publiques ont un rôle essentiel à jouer pour résoudre ce problème du manque d'informations et nous considérons que la consultation récente de la Commission européenne sur la Directive sur la publication d'informations non financières, à laquelle Société Générale a contribué, est un pas dans la bonne direction.

1.3. Les nouveautés de cette édition

Cette deuxième édition du rapport de la Société Générale sur la lutte contre le changement climatique s'inspire toujours des recommandations du Groupe de travail sur la publication d'informations relatives au changement climatique (« Task Force for Climate-related Disclosure » ou « TCFD » en anglais)⁶ et y ajoute les considérations sur l'obligation de déclaration de la Directive de l'Union européenne sur la publication d'informations non financières (« Non-Financing Reporting Directive » ou « NFRD » en anglais)⁷. La NFRD propose une double approche du concept de matérialité :

- Matérialité financière : impact du changement climatique sur les activités de la banque, l'audience principale étant les investisseurs.
- Matérialité environnementale et sociale : impact des activités de la banque sur le changement climatique. Cette perspective est digne d'intérêt pour les partenaires économiques, les employés, les clients, la société civile et, de plus en plus, pour les investisseurs.

Alors que les recommandations du TCFD font la part belle au concept de matérialité financière, la NFRD couvre le concept de matérialité financière et le concept de matérialité environnementale et sociale, comme le montre le Visuel 1. Désormais, on parlera de risque d'impact négatif sur l'entreprise (risques liés à la transition et risques physiques) et du risque d'impact négatif sur le climat.

² Consultation lancée par la Commission européenne sur la nouvelle stratégie pour la finance durable https://ec.europa.eu/info/consultations/finance-2020-sustainable-finance-strategy_en

³ Plan d'action de l'ABE pour la finance durable https://eba.europa.eu/sites/default/documents/files/document_library/EBA%20Action%20plan%20on%20sustainable%20finance.pdf

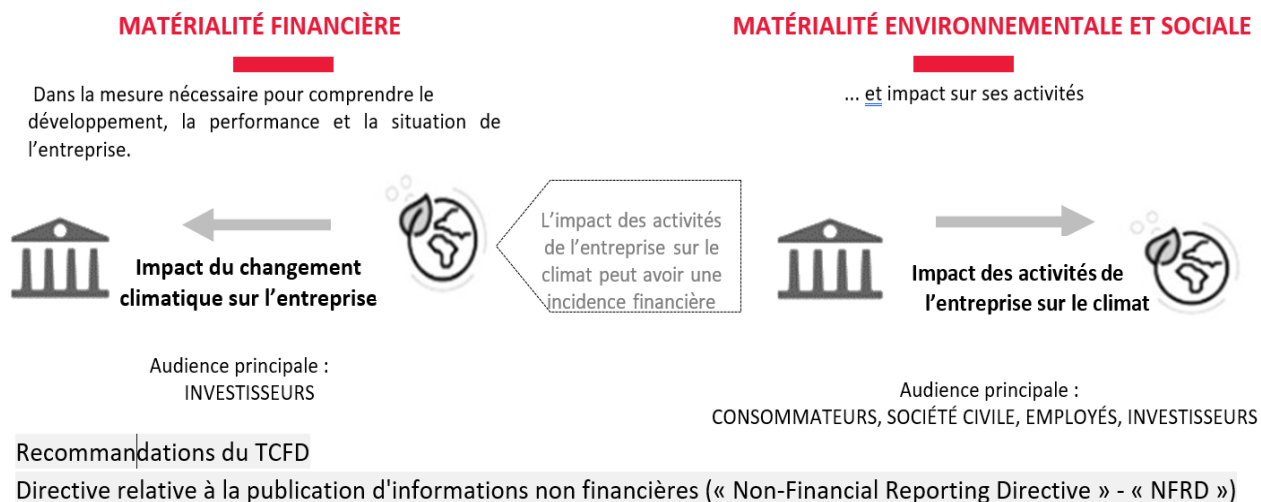
⁴ Consultation publique du guide provisoire de la BCE sur les risques liés au climat et à l'environnement https://www.bankingsupervision.europa.eu/legalframework/publiccons/html/climate-related_risks.en.html

⁵ Rapport du Comité de Bâle récapitulant les initiatives relatives aux risques financiers liés au climat <https://www.bis.org/press/p200430.htm>

⁶ <https://www.fsb-tcfid.org/>

⁷ Lignes directrices de l'UE sur l'information non financière liée au climat https://ec.europa.eu/finance/docs/policy/190618-climate-related-information-reporting-guidelines_en.pdf

Visuel 1 : Double approche du concept de matérialité en matière de publication d'informations liées au climat



Le document combine les recommandations du TCFD et le cadre de déclaration de la NFRD et se structure ainsi :

	TCFD	NFRD
<p>2. Stratégie - Aperçu de la stratégie de Société Générale visant à lutter contre le changement climatique et engagements publics. Nous expliquons en détail en quoi notre stratégie de lutte contre le réchauffement climatique traite la matérialité double évoquée ci-dessus. Nous présentons également les initiatives publiques et actives que Société Générale a menées ces dernières années.</p>	S(b)	Modèle d'affaires
<p>3. Gouvernance - Explication du rôle du conseil d'administration, de la direction générale, des BU & SU et des rémunérations indexées sur la lutte contre le changement climatique. Nous expliquons ensuite comment nous avons renforcé la gouvernance des problématiques liées au réchauffement climatique en 2019, en créant un Comité des engagements responsables du Groupe (CORESP).</p>	G(a,b)	Politiques et processus et de due diligence
<p>4. Gérer les risques climatiques - Premier pilier de notre stratégie climatique : nous expliquons comment nous avons renforcé notre cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux, notamment via la gestion des risques liés au climat sur nos portefeuilles de prêts.</p>	S(a) GR(a,b,c)	Risques principaux
<p>5. Gérer l'impact de nos activités sur le climat - Le deuxième pilier de notre stratégie climatique : cette section présente les travaux entrepris par le Groupe pour réduire son impact direct (activités propres) et son impact indirect (via notre offre de produits financiers) sur le climat et l'environnement. Nous illustrons les progrès réalisés dans l'alignement de nos portefeuilles pour certains secteurs émettant de grandes quantités de gaz à effet de serre.</p>	S(a,c)	Risques principaux Modèle d'affaires
<p>6. Financer la transition - Troisième pilier de notre stratégie climatique : cette section donne un aperçu des solutions et des produits de financement liés au climat que le Groupe propose pour accompagner les clients au long de la transition énergétique.</p>	S(b)	Modèle d'affaires
<p>7. Indicateurs et objectifs - Cette dernière section récapitule en termes quantitatifs l'état des initiatives et des engagements pris par le Groupe, ainsi que les objectifs en termes de repositionnement de ses activités.</p>	IO(a,b,c)	Indicateurs clés de performance

2. STRATÉGIE

Dans le cadre de sa stratégie globale, le Groupe a défini une stratégie climatique articulée autour de 3 axes :

- Gestion des risques liés au climat (risques liés à la transition et risques physiques) ;
- Gestion de l’impact du Groupe sur le climat (via ses propres opérations et celles de ses clients) ;
- Accompagner la transformation de ses clients avec ses produits et services financiers et d’investissement.

Dans cette deuxième édition de notre rapport sur l’information sur la lutte contre le changement climatique, la banque présente sa stratégie climatique et ses engagements au moyen d’une cartographie granulaire des activités du Groupe. Cette cartographie montre que les activités de financement et d’investissement de la Société Générale ont représenté le plus gros de la matérialité de la Banque sur le climat en 2019. Cette édition révèle également les engagements publics du Groupe. Par ailleurs, en 2020, nous avons affiné notre raison d’être, qui consiste à « construire ensemble, avec nos clients, un avenir meilleur et durable en apportant des solutions financières responsables et innovantes ».⁸

Visuel 2 : Aperçu de la stratégie climatique de Société Générale



GESTION DES RISQUES liés au climat

Utiliser des scénarios climatiques pour surveiller l’impact du changement climatique sur le risque de crédit, le risque de marché et les risques opérationnels.

Surveiller l’impact des risques liés au climat sur le **risque réputationnel à l’aide de critères environnementaux et sociaux**



GÉRER LES IMPACTS SUR LE CLIMAT

Gérer l’impact direct Taxe carbone interne sur nos opérations

Gérer l’impact indirect Faire converger nos activités vers les objectifs de l’Accord de Paris



FINANCER LA TRANSITION

Solutions à impact durable et positif pour accompagner nos clients

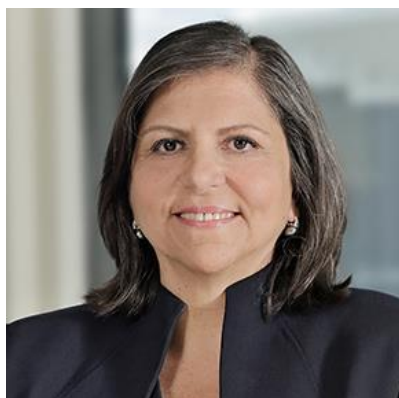
Connectés à nos parties prenantes

Établissements internationaux, pairs, autorités réglementaires, ONG, étudiants, employeurs.

Information sur le climat
Reporting TCFD et NFRD

⁸ Rapport intégré 2020 https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/Rapport-integre/2020/irsg2020_eng_web.pdf

2.1. Aperçu de la matérialité climat des activités de Société Générale



« Au fil des ans, Société Générale s'est imposée comme un partenaire de confiance capable d'accompagner ses parties prenantes dans la transition vers une économie bas carbone et résiliente : nous avons mis en place un cadre de gestion des risques liés au climat, une offre de financement durable et fiable et nous sommes désormais en train d'intégrer des scénarios climatiques au cœur de notre stratégie afin de converger vers les objectifs de l'Accord de Paris. Les enseignements et les progrès réalisés en la matière permettront d'affiner le prochain plan stratégique de Société Générale.

DIONY LEBOT
Directrice générale adjointe
Société Générale

Société Générale est l'un des plus grands Groupes de services financiers d'Europe. Actif dans l'économie réelle depuis 1864, le Groupe est omniprésent en Europe et connecté au reste du monde. Société Générale compte 138 000 collaborateurs dans 62 pays et accompagne 29 millions de clients particuliers, entreprises et investisseurs institutionnels.

Concernant le changement climatique, les activités du Groupe ont un impact direct (activités propres) et indirect (activités des clients utilisant les produits et services du Groupe), comme le montre le Visuel 3.

Visuel 3 : Récapitulatif des principales activités de Société Générale ayant un impact sur le climat⁹

IMPACT DIRECT

Activités propres

Immobilier (3,6 millions m²) Transport (423 millions km) Electricité (688 GWh) Déchets (14 635 tonne) Eau (1 54 million m³) Papier (8978 tonne) Infrastructure TI

Opérations de promotion immobilière

3161 logements construits [SOGEPROM]

Prêts garantis par un équipement

Automobile [LLD] (1,66 million de véhicules)
Équipement [SGEF]

IMPACT INDIRECT

Activités de financement (EUR 918 milliards d'exposition en cas de défaut)

Prêts aux entreprises (33%) Prêts souverains (23%)
Prêts aux particuliers (22%) Institutionnels (12%) Autres (10%)

Activités d'investissement (EUR 360 milliards d'actifs sous gestion)

Insurance [Sogecap] (26%) Banque privée (33%)
Gestion de portefeuille, ETF et gestion indiciaire [Lyxor] (41%)

Services aux marchés et aux investisseurs

Produits de taux et devises, services de conseil, paiements, gestion actions & titres => impact direct via les activités des clients

Chaîne d'approvisionnement

Achats d'une valeur avoisinant EUR 6 milliards

⁹ Informations quantitatives du document d'enregistrement universel 2020

https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/Document-d-enregistrement-universel/2020/sg_urd_eng_2020.pdf

2.2. Stratégie climatique de Société Générale

Mieux comprendre les risques et les opportunités liés au climat a eu une influence sur les décisions stratégiques de Société Générale concernant la plupart des activités mentionnées ci-dessus. En 2017, Société Générale a présenté son plan stratégique pour 2020, *Transform to Grow*, qui repose sur 5 objectifs stratégiques, dont l'ambition RSE pour toutes les activités du Groupe. Pour définir le plan stratégique RSE, le Groupe a consulté 1500 parties prenantes, internes et externes. Il a ensuite mis au point une matrice de matérialité des attentes des parties prenantes, classant les problématiques RSE selon les priorités exprimées. La lutte contre le changement climatique est devenue l'un des 6 piliers stratégiques du plan RSE du Groupe.¹⁰ Cela a donné naissance à la stratégie climatique pour la période 2017-2020, qui été vérifiée par la direction générale et validée par le conseil d'administration. Cette stratégie s'articule sur trois axes, illustrés dans le Visuel 2.

2.2.1 Gestion des risques liés au climat auxquels le Groupe est exposé

Premier pilier de la stratégie : la gestion des risques liés au climat. Le Groupe ne considère pas les risques liés au climat comme une nouvelle catégorie de risque, mais plutôt comme un facteur aggravant pour les catégories figurant déjà dans le système de gestion des risques de la banque (risque de crédit, risques opérationnels, risque de marché, etc.). Par conséquent, le cadre et les processus de gestion des risques existants ont été actualisés pour inclure les facteurs de risque climatiques afin de correctement prendre en compte l'importance de ces facteurs.

- Concernant les risques de crédit, l'évaluation et le contrôle des risques liés à la transition (sur les grandes entreprises de secteurs sensibles) font désormais partie intégrante de l'évaluation du risque de crédit et Société Générale s'efforce à développer un cadre de gestion des risques physiques.
- Concernant les risques réputationnels, Société Générale a mis au point un dispositif de gestion des risques sociaux et environnementaux avec des politiques pluri-sectorielles et des politiques spécifiques à certains secteurs (listes d'identification, listes d'exclusion, procédures d'évaluation des clients et des émetteurs, dialogue avec la société civile).

Ces deux processus sont les deux faces d'une même pièce qui repose sur des processus et des contributions similaires : le premier processus évalue l'impact à long terme du risque de transition sur le risque de crédit des clients professionnels à l'aide d'analyses de scénario, tandis que le second évalue l'impact à court terme du risque de transition sur le risque réputationnel à l'aide des critères normatifs définis par le Groupe dans sa politique sociale et environnementale.

La section 4 offre un aperçu exhaustif du cadre d'évaluation des risques liés au climat de Société Générale.

2.2.2 Gérer l'impact du Groupe sur le climat

Société Générale gère les impacts de ses activités sur le climat (consommation d'électricité, déplacement des employés, infrastructures informatiques, etc) à l'aide d'une « taxe carbone » interne et d'un ensemble de mesures garantissant la protection de l'environnement. Dans le cadre de son programme visant à réduire les émissions de CO₂, Société Générale s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 25% par usager et à réduire de 20% la consommation énergétique par occupant des immeubles du Groupe d'ici 2020, par rapport aux niveaux de 2014. Ces objectifs ont été atteints en 2019.

Le Groupe gère également son impact indirect (l'impact de ses activités de financement) à l'aide de politiques environnementales et sociales et en restructurant ses portefeuilles pour respecter les objectifs de l'Accord de Paris.

- En 2015, lors de la COP21, le Groupe s'est engagé à développer des méthodologies lui permettant de conformer ses activités aux objectifs définis dans l'Accord de Paris, en ciblant tout particulièrement le secteur du charbon. Le Groupe a développé une première méthodologie en 2016, qui lui a permis de réduire son exposition au secteur du charbon.
- En 2018, le Groupe a signé l'engagement de Katowice visant à développer des méthodologies en accès libre en partenariat avec quatre banques internationales et s'est engagé à conformer ses activités aux objectifs de l'Accord de Paris d'ici 2020. La publication de l'application de la méthode PACTA par les Banques de Katowice en septembre 2020 fut un premier pas vers la réalisation de cet engagement.¹¹ En 2019, l'engagement de

¹⁰ Matrice de matérialité figurant dans le rapport annuel 2017

<https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/Document%20de%20r%C3%A9f%C3%A9rence/2018/rd-2018-societe-generale-amf-d18-0112-eng.pdf>

¹¹ <https://www.transitionmonitor.com/wp-content/uploads/2020/09/PACTA-for-Banks-Methodology-Document.pdf>

Katowice a servi de précurseur à l'Engagement collectif pour le climat, annoncé dans le cadre des Principes pour une Banque Responsable (PBR) des Nations Unies. En 2019, Société Générale a également signé les Principes Poseidon, qui, conformément à l'objectif de l'Organisation maritime internationale (OMI), visent à réduire les émissions produites par le transport maritime d'au moins 50% d'ici 2050.

- En 2020, le Groupe s'engage désormais à cesser progressivement de financer les activités d'extraction de charbon et la production d'énergie houillère (d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et d'ici 2040 dans le reste du monde). Société Générale est désormais l'une des premières banques commerciales à réduire en amont son exposition au secteur pétrolier et gazier, en termes absolus et à court terme (-10% d'ici 2025). Le Groupe s'est également engagé à réduire le facteur d'émission de ses activités de financement de production d'énergie (-18% d'ici 2025).



« Société Générale a joué un rôle essentiel dans l'élaboration des Principes pour une banque responsable et veille à ce que tous les signataires les appliquent. L'Engagement collectif pour le climat est l'engagement le plus ambitieux du secteur bancaire en faveur du climat et Société Générale fait partie des banques montrant la voie à suivre pour favoriser l'émergence d'un secteur bancaire mondial qui joue un rôle essentiel en vue d'éviter les catastrophes liées au changement climatique ».

SIMONE DETTLING

Directrice des activités bancaires

Programme des Nations Unies pour l'environnement - Initiative Finance

Veillez consulter la Section 5 pour plus d'informations sur la façon dont Société Générale gère son impact sur le climat, et la Section 7 présente les engagements pris et des objectifs affichés.

2.2.3 Aider nos clients à avoir un impact positif et durable

Partenaire responsable désireuse de relever les défis climatiques qui se dressent devant elle, Société Générale propose une gamme complète de services de conseil et de services financiers pour les clients opérant dans le secteur de l'énergie aux quatre coins du monde. Le Groupe est actif dans le secteur des énergies renouvelables depuis plus de 10 ans et a joué un véritable rôle de pionnier dans le financement des énergies renouvelables, notamment en finançant de jeunes entreprises innovantes ainsi que des projets de grande ampleur. Aujourd'hui, faisant partie des plus gros financeurs du secteur des énergies renouvelables, nous sommes plus déterminés que jamais à accompagner le développement de nos clients (voir les tableaux de classement relatifs au financement des énergies renouvelables figurant à la section 6.2.1).

En décembre 2017, Société Générale s'est engagée à lever EUR 100 milliards pour financer la transition énergétique, entre 2016 et 2020. Fin 2019, le Groupe avait d'ores et déjà dépassé cet objectif : il a levé EUR 26,6 milliards en faveur du secteur des énergies renouvelables et EUR 82,4 milliards pour l'émission d'obligations vertes, ce qui correspond à un taux de réalisation de 109% (voir section 7 : Indicateurs et objectifs).

Dans le sillage de ce premier engagement, la banque s'est fixé un nouvel objectif et s'est engagée à lever EUR 120 milliards pour financer la transition énergétique entre 2019 et 2023. Cette somme se décompose comme suit : EUR 100 milliards via des émissions d'obligations durables dirigées ou co-dirigées par Société Générale. Les obligations durables regroupent les obligations vertes et les obligations de développement durable (telles que définies dans les lignes directrices de la International Capital Market Association et le Green Bond Standard de l'Union européenne), ainsi que toutes les obligations indexées sur des objectifs climatiques ; et EUR 20 milliards pour les énergies renouvelables, sous forme de conseil et de financement.

Des informations détaillées sont disponibles à la Section concernant l'offre de produits et de services durables de la banque.

2.2.4 Dialoguer avec nos parties prenantes

Collaboration avec les institutions et nos pairs

Le changement climatique est un défi mondial commun. Nous avons entrepris de nombreuses initiatives collaboratives en partenariat avec d'autres banques, des organisations internationales et des autorités réglementaires pour gérer les risques financiers et les risques sociaux et environnementaux :



Principes pour une banque responsable (2019)

Société Générale est un signataire fondateur des Principes pour une banque responsable signés par 130 banques dans le monde. Officiellement présentés à l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2019, ces principes visent à définir le rôle du secteur bancaire en vue de construire un avenir durable, conformément aux Objectifs de développement durable des Nations unies. <https://www.unepfi.org/banking/bankingprinciples/>

Engagement collectif pour le climat (2019)

Nous avons également rejoint l'Engagement collectif pour le climat en 2019. Cet accord a été signé par 34 banques qui se sont engagées à aligner leurs pratiques de financement sur les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.

<https://www.unepfi.org/banking/bankingprinciples/collective-commitment/>

Positive Impact Finance (2016)

Société Générale a joué un rôle de pionnier dans l'élaboration de l'initiative Positive Impact Finance des Nations unies qui vise à définir un langage commun et à développer de nouvelles solutions pour financer les objectifs de développement durable avec le concours de ses clients

UNEPFI : Projet pilote de la TCFD (2017-2018)

Nous avons participé à la première phase du projet pilote de la TCFD en 2017 et 2018 et contribué à la rédaction des rapports de synthèse sur les risques de transition et les risques physiques. <https://www.unepfi.org/banking/tcfd/>



Application volontaire de la taxonomie de l'UE (2019)

Société Générale a rejoint ce Groupe de travail dont la mission consiste à formuler des recommandations de haut niveau sur l'application volontaire de la taxonomie de l'UE aux produits bancaires essentiels. <https://www.ebf.eu/sustainable-finance/high-level-recommendations-on-the-voluntary-application-of-the-eu-taxonomy-to-core-banking-products/>



Projet pilote de suivi des capitaux de transition de l'accord de Paris (2019)

Société Générale a participé en 2018 au test pilote de l'outil PACTA, développé par 2DII et qui permet d'analyser de manière prospective la transition des principaux secteurs clés.

<https://2degrees-investing.org/resource/pacta/>



Engagement de Katowice (2018)

Société Générale, tout comme BBVA, BNP Paribas, ING et Standard Chartered, s'est engagée à restructurer ses portefeuilles de prêts pour respecter les objectifs de l'Accord de Paris. Nous avons collaboré avec le Groupe de réflexion 'The 2°C Investing Initiative'. <https://2degrees-investing.org/the-katowice-commitment-one-year-on/>



Principes de Poseidon (2019)

Société Générale est l'un des signataires fondateurs des Principes de Poseidon, élaborés en 2019, avec le Global Maritime Forum. Ces principes visent à décarboniser le secteur du transport maritime. <https://www.poseidonprinciples.org/>



Getting to Zero coalition (2019)

Société Générale a également rejoint la Getting to Zero Coalition, dont l'objectif est de développer et de mettre en service d'ici 2030 des navires de haute mer à zéro émission et commercialement viables. <https://www.globalmaritimeforum.org/getting-to-zero-coalition/>

Hydrogen Council

Conseil de l'hydrogène (2019)

Société Générale a rejoint le Groupe d'investisseurs du Conseil de l'hydrogène en 2019. Le Conseil de l'hydrogène est une initiative lancée par plusieurs dirigeants d'entreprise du secteur de l'hydrogène à l'occasion du Forum économique mondial de Davos en 2017. Sa mission consiste à créer de nouveaux modèles économiques pour les solutions d'hydrogène bas carbone pour en favoriser la commercialisation à grande échelle.

<https://hydrogencouncil.com/en/>



Carbon Pricing Leadership Coalition (2018)

S'engager en faveur de la transition vers un modèle économique bas carbone à Singapour (et dans la région) et à la mise en place de modèles internes de tarification du carbone dans au moins un service de chaque entreprise au cours des deux prochaines années.

<https://www.carbonpricingleadership.org/>



Principes de l'investissement écoresponsable (2020)

Signature des Principes de l'investissement écoresponsable, qui visent à intégrer le développement durable et la dimension bas carbone dans les projets entrepris par les pays membres de l'initiative Belt and Road.

<http://www.gflp.org.cn/public/ueditor/php/upload/file/20181201/1543598660333978.pdf>



Programme NetExplo Smart Cities Accelerator (2018)

Société Générale a rejoint le programme « Smart Cities Accelerator » lancé par NetExplo début 2018, dans le cadre de l'initiative « Sustainable Cities » du Groupe, qui vise à développer des solutions pour les villes intelligentes et durables.

<https://www.netexplo.com/corporate/smart-cities/>



Sustainable IT Charter (2019)

À l'occasion de l'événement #TechWeekSG, Société Générale a annoncé la signature de la Sustainable IT Charter, charte en vertu de laquelle le Groupe s'engage à contribuer à la transformation positive des sociétés et des économies.

<https://www.societegenerale.com/en/NEWSROOM-Sustainable-IT-Charter>

#ClimatePledge

LaREF - French Business Climate Pledge (2019)

Dans le cadre de la Rencontre des Entrepreneurs de France (LaREF), 99 entreprises françaises, représentant un chiffre d'affaires total de 1 650 milliards d'euros et 6 millions d'emplois dans le monde, ont réaffirmé le besoin de changer le cours des choses en accélérant l'innovation ainsi que la recherche et le développement, en investissant dans des solutions bas carbone. L'objectif est de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale.

https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/Document%20RSE/french_business_climate_pledge_2019_eng.pdf



Act4Nature (2018)

Act4nature international est le prolongement de l'initiative act4nature 2018 pour les entreprises opérant à l'international. Cette initiative est pilotée par EpE sous l'égide d'un comité de pilotage regroupant de multiples parties prenantes. S'adressant aux acteurs du monde entier, il s'agit toutefois d'une initiative collective française, pilotée par des partenaires français. Les entreprises ayant rejoint l'initiative act4nature en 2018 et désireuses de poursuivre leur action avec act4nature international sont invitées à transmettre leurs engagements actualisés (SMART) avant le 19 juin 2020. L'objectif est de créer une forte dynamique en faveur du progrès qui perdurera au-delà de 2020.

<http://www.act4nature.com/en/>



Réseau du Pacte mondial des Nations unies (2003)

Le Pacte mondial des Nations unies est un pacte non contraignant des Nations unies visant à encourager les entreprises du monde entier à adopter des politiques durables et socialement responsables et à rendre des comptes sur leur mise en œuvre. Société Générale est également membre du Pacte mondial à l'échelle régionale (à Singapour, par exemple).

<https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/participants/8628#cop>

Société Générale est très attachée à l'engagement public, prolongement de la philosophie qu'elle promeut en tant qu'investisseur responsable, dans le sillage de son adhésion aux Principes des Nations unies pour l'investissement responsable (PIR).



Principes pour l'investissement responsable (2014)

LYXOR est signataire des Principes des Nations unies pour l'investissement responsable depuis 2014. En 2018, LYXOR s'est vu attribuer la note A+ dans la catégorie Stratégie et Gouvernance. En 2020, ASSU et Sogecap (branche assurance de Société Générale) ont également signé les PIR. <https://www.unpri.org/>



Climate Bond Initiative (2018)

LYXOR a rejoint la Climate Bond Initiative, une organisation à but non lucratif au service des investisseurs, dont la mission consiste à lever des fonds pour financer la transition vers une économie bas carbone. <https://www.climatebonds.net/>



Principes applicables aux obligations vertes (2018)

LYXOR est signataire des Principes applicables aux obligations vertes, qui définissent les modalités d'émission des obligations vertes et, ce faisant, contribuent à l'intégrité du marché. <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/>



Climate Action 100+ (2018)

LYXOR a rejoint l'initiative internationale Climate Action 100+ en 2018, dont l'objectif est de mobiliser les émetteurs de gaz à effet de serre pour favoriser la transition énergétique et, ce faisant, pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. <http://www.climateaction100.org/>



Finance durable et investissement responsable (2019)

LYXOR est membre de la Chaire « Finance durable et investissement responsable », dont les travaux visent à mieux comprendre le rôle de l'investissement responsable dans l'économie. <https://www.institutlouisbachelier.org/en/programme/sustainable-finance-and-responsible-investment/>

Taskforce on Climate-related Financial Disclosure (2020)

En 2020, LYXOR a apporté son soutien public à la TCFD. Lancé en 2017, ce Groupe de travail incite les organisations à communiquer sur la façon dont elles gèrent les risques climatiques en fonction de 4 piliers : gouvernance, stratégie, gestion des risques et indicateurs & objectifs. Cet engagement s'inscrit dans la continuité des engagements pris par LYXOR pour contribuer à la lutte contre le changement climatique.



Carbon Disclosure Project (2020)

En plus de l'utilisation proposée des données (données sur le changement climatique, sur la déforestation et sur la salubrité de l'eau pour favoriser la prise de décisions avisées, échanger avec les entreprises, réduire les risques et identifier les opportunités), Lyxor soutient désormais la campagne CDP SBTi

<https://www.cdp.net/en/investor/engage-with-companies/cdp-science-based-targets-campaign>



House of Finance de l'université Paris-Dauphine (2015)



En 2015, Lyxor a lancé un partenariat avec la House of Finance de l'université Paris-Dauphine : la Lyxor/Dauphine Research Academy. Ses travaux de recherche de 2019 montrent que les portefeuilles EST n'ont, en moyenne, pas engendré de baisse des performances.

Engagement politique

Société Générale s'engage pleinement et sans équivoque en faveur de la transition vers une économie plus durable. En tant qu'acteur de premier plan du financement du secteur de l'énergie, le Groupe Société Générale est convaincu que le fait d'accompagner et d'accélérer la transition énergétique est essentiel pour atténuer le changement climatique.

Par conséquent, Société Générale s'efforce de promouvoir une réglementation appropriée de la finance durable en Europe, directement par le biais de sa participation à des associations professionnelles (en particulier la Fédération bancaire française, présidée par le directeur général de Société Générale, Frédéric Oudéa, et l'Association bancaire européenne) en 2019.¹²

C'est dans cette optique que le Groupe soutient les initiatives des dirigeants politiques visant à élaborer un cadre réglementaire régissant la finance durable. Il est notamment nécessaire de définir une taxonomie commune des critères de durabilité environnementale au niveau de l'UE, applicable à tous les acteurs de marché, par souci de transparence et pour donner confiance dans la durabilité des entreprises emprunteuses ou des projets financés.

À cet égard, Société Générale a transmis des commentaires exhaustifs au Groupe d'experts techniques de la Commission européenne sur l'élaboration de la taxonomie de l'UE, en s'appuyant sur l'avis des experts du Groupe sur les indicateurs d'évaluation technique. Société Générale fait désormais partie d'un Groupe de travail créé par l'UNEPFI et l'EBT pour formuler des recommandations de haut niveau sur l'application de la taxonomie européenne à certains produits bancaires. Le Groupe a également contribué à plusieurs consultations sur la finance durable, à l'instar de la révision de la Directive sur l'information non financière¹³, la Nouvelle stratégie sur la finance durable de la Commission européenne¹⁴ et la consultation sur le Guide provisoire de la BCE sur les risques liés au climat et à l'environnement¹⁵.

Plus récemment, dans le contexte de la pandémie de Covid-19, le Groupe a rejoint l'Alliance pour la relance verte lancée par Pascal Canfin (député du Parlement européen), qui insiste sur l'importance d'assurer la compatibilité des plans de relance économique liés au Covid-19 avec la transition environnementale.

Plus que jamais, Société Générale est consciente du rôle décisif qu'elle doit jouer pour garantir une transition énergétique aussi équitable et inclusive que possible. Notre mission consiste à garantir la continuité des opérations de nos clients et de nos parties prenantes, où qu'ils soient, en les accompagnant sur le chemin de la transition et en les protégeant contre la hausse des coûts de la vie engendrée par les mesures destinées à lutter contre le réchauffement climatique. La prise en compte minutieuse des impacts sociaux est la pierre angulaire d'une transition juste et inclusive.

Dialoguer avec la société civile

Tout au long de l'année 2019, Société Générale a participé à divers Groupes de travail et Groupes de discussion avec 10 ONG (Friends of the Earth, BankTrack, Oxfam, Rainforest Action Network, Share Action, Urgewald WWF, etc.), soit sous la forme de réunions bilatérales, ou de consultations élargies organisées par les associations elles-mêmes ou, entre autres, par l'OCDE, la Equator Principles Association et Entreprises pour les droits de l'Homme.

Il a été demandé à Société Générale de répondre à un questionnaire du Student Manifesto for an Environmental Awakening pour savoir ce que fait l'entreprise pour traiter la question de l'urgence climatique. La réponse a été publiée en ligne¹⁶ dans la rubrique « Dialogue et transparence » de son site internet¹⁷.

Engagement des actionnaires

¹² https://www.ebf.eu/wp-content/uploads/2018/12/EBF_035239-EBF-key-messages-on-the-EP-draft-report-on-taxonomy.pdf

¹³ <https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12129-Revision-of-Non-Financial-Reporting-Directive/public-consultation>

¹⁴ https://ec.europa.eu/info/consultations/finance-2020-sustainable-finance-strategy_en

¹⁵ https://www.bankingsupervision.europa.eu/legalframework/publiccons/html/climate-related_risks.en.html

¹⁶ <https://pour-un-reveil-ecologique.org/en/les-entreprises-nous-r%C3%A9pondent/#-reponses>

¹⁷ <https://www.societegenerale.com/en/news-and-media/dialogue-and-transparency>

Conformément à sa politique d'investisseur responsable et à sa volonté d'agir en faveur de la transition climatique, LYXOR a défini les règles de sa politique de vote aux assemblées générales d'actionnaires, en vertu de laquelle elle pourrait s'opposer à plusieurs types de résolutions (révocation du conseil d'administration, renouvellement du président du comité d'audit ou du comité de développement durable, etc) en cas de controverses environnementales et/ou de non-publication des chiffres relatifs aux émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, LYXOR prête attention aux résolutions externes d'ordre environnemental ou social qui promeuvent l'entreprise citoyenne, tout en apportant de la valeur ajoutée aux actionnaires et aux partenaires sur le long terme.

2.2.5 Information sur le climat

Le changement climatique présente des risques pour la stabilité du système financier, en particulier pour les secteurs bancaires et de l'assurance. Renforcer et améliorer la pertinence de l'information liée au changement climatique publiée par les entreprises est essentiel pour permettre aux acteurs des marchés financiers et aux autorités compétentes de mieux comprendre et mieux gérer les risques qu'ils représentent.

Société Générale soutient les recommandations de la TCFD et estime qu'il est très important de garantir une information liée au changement climatique harmonisée, fiable et claire et efficace. Cette deuxième édition du rapport sur l'information liée au changement climatique (TCFD & NFRD) illustre cet engagement.

Société Générale a récemment été récompensée par l'institut de recherche financière Autonomous, qui a évalué les politiques climatiques de 43 banques internationales. L'enquête place Société Générale au 2^{ème} rang en matière de gestion des risques liés au climat. Elle salue notamment la qualité des informations fournies sur notre stratégie climatique, en particulier le rapport de la TCFD publié en juin 2019, qu'elle considère comme étant de grande qualité.

En outre, chaque année, en collaboration avec les indices S&P Dow Jones, RobecoSAM publie un classement des plus grandes entreprises du monde établi en fonction de critères économiques, environnementaux et sociaux. Ces classements constituent un référentiel pour les sociétés de gestion qui souhaitent investir dans des entreprises durables. En 2019, le classement annuel de développement durable de RobecoSAM plaçait Société Générale à la première place dans le monde sur les problématiques environnementales et à la sixième place en Europe pour l'ensemble des problématiques ESG (environnementales, sociales et de gouvernance), sur les 175 banques évaluées.

2.3. Évaluer la résilience de la stratégie à l'aide de scénarios

2.3.1 De l'utilité des scénarios

La planification stratégique requiert l'utilisation de scénarios prospectifs. Dans la mesure où l'impact et le timing des risques de transition liés au climat sont incertains et s'inscrivent sur le long terme, il est impossible de réaliser le moindre exercice prévisionnel, comme le fait généralement la banque pour prévoir l'évolution de son portefeuille. Les modèles macroéconomiques traditionnels ne permettent pas de réaliser ce type d'analyse, et s'en remettre à l'avis d'experts conférerait à l'analyse des biais implicites.

Il est donc nécessaire de définir comment les risques et les opportunités peuvent évoluer selon les conditions. Un moyen d'y parvenir est de réaliser des analyses de scénarios. Ces scénarios ne sont pas conçus pour donner des prévisions : ils sont un moyen d'explorer une série d'états futurs plausibles si certaines tendances se poursuivent ou si certaines conditions sont remplies. Ils offrent un cadre cohérent permettant de formaliser le raisonnement à partir duquel il est possible de penser des futurs possibles.



« Les scénarios climatiques ne sont pas simplement un outil de gestion des risques : ils sont essentiels pour façonner nos décisions stratégiques relatives au changement climatique et nous permettent d'œuvrer à l'élaboration de solutions innovantes pour nos clients. De plus, les variables climatiques sont en train de se faire une place rapidement dans la boîte à outils qui nous permet de réaliser des analyses sur le court terme. La transition climatique n'est plus une problématique de long terme, elle est en cours ».

MICHALA MARCUSSEN

Cheffe Économiste et directrice de la recherche économique et sectorielle, Société Générale

2.3.2 De l'utilisation des scénarios pour définir la stratégie de la banque

Société Générale utilise des scénarios pour tester la résilience de sa stratégie dans des conditions défavorables, qui se reflète dans la composition des portefeuilles. Pour ce faire, elle recourt à deux types d'exercices :

- **Évaluer les risques liés au climat** : Depuis 2018, la Banque évalue chaque année l'impact des risques de transition à l'aide de scénarios de transition qu'elle applique aux secteurs les plus sensibles de son portefeuille. Elle a réalisé un exercice similaire pour les risques physiques, mais contrairement à ce qui était le cas pour les risques de transition, la méthodologie n'est pas assez développée pour permettre une évaluation financière appropriée.
- **Décisions relatives au repositionnement du portefeuille stratégique** : S'appuyant sur les scénarios climatiques, Société Générale réduit ses activités de financement auprès du secteur du charbon depuis 2016. Le Groupe œuvre également au développement d'une méthodologie en accès libre avec le Groupe de réflexion 2°C Investing Initiative 2DII et avec plusieurs autres banques partenaires (ING, BNPP, BBVA et Standard Chartered). La méthodologie PACTA repose sur l'utilisation de scénarios climatiques.

Le tableau 1 récapitule les scénarios utilisés lors des années précédentes.

Tableau 1 : Informations complémentaires sur les scénarios climatiques utilisés

Exercice stratégiques	Année concernée	Scénario utilisé	Horizon (max)
Objectif de réduction du financement du secteur du charbon	2016	Scénarios IEA 2DS et IEA 450	Jusqu'à 2020
Risques physiques (opérations)	2017	Crue de la Seine provoquant des inondations (interne)	NA
Risques de transition (crédit)	2018	Scénarios REMIND SSP2 (2°C) et IEA SDS	
	2019 - Présent	Scénario IEA SDS	
Alignement du portefeuille	2019 - Présent	Scénario IEA SDS	Jusqu'à 2040/2050
Alignement transport maritime	2019 - Présent	Objectif de l'Organisation maritime internationale	

2.3.3 Gouvernance & fondements du choix

Les scénarios de référence sont vérifiés tous les ans par l'économiste en chef du Groupe et la sélection est validée par le comité des risques liés au climat (CORISQ) présidé par la direction générale. Le choix d'un scénario de référence s'applique tant à l'évaluation des risques qu'aux exercices d'alignement des portefeuilles. Si le scénario retenu ne couvre aucune activité donnée, d'autres scénarios ad hoc peuvent être utilisés.

Le processus de sélection repose sur plusieurs critères : le caractère institutionnel du concepteur du scénario, la transparence des hypothèses sur lesquelles repose le scénario et de la modélisation dudit scénario, la fréquence des mises à jour, la couverture sectorielle, la couverture géographique et l'efficacité de l'utilisation des scénarios.

2.3.4 Principales caractéristiques des scénarios retenus

En 2019, conformément au processus de sélection décrit ci-dessus, le CORISQ a retenu le Scénario de développement durable (SDD) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) comme le scénario de référence à utiliser pour évaluer les risques de transition et pour procéder à l'alignement des portefeuilles.

Le SDD est compatible avec l'Accord de Paris et prévoit de limiter la hausse de la température mondiale médiane à moins de 1,8°C d'ici 2100 avec une probabilité de 66%, ou pour stabiliser le réchauffement climatique à +1,65% avec une probabilité de 50% sans recourir aux technologies d'émissions négatives.

Selon le SDD, les émissions mondiales de CO₂ du secteur de l'énergie culmineront à 33Gt, avant de chuter à moins de 10Gt d'ici 2050, pour finalement atteindre l'objectif zéro émissions d'ici 2070. Le SDD repose sur l'hypothèse d'une réduction des émissions grâce aux technologies permettant de capturer, d'utiliser et de stocker le CO₂ présent dans l'atmosphère, à raison de 310 tonnes métriques de CO₂ (310 MtCO₂) par an jusqu'à 2030, puis 1320 MtCO₂ d'ici 2040.

Le SDS repose sur l'hypothèse selon laquelle la part des combustibles fossiles dans la consommation d'énergie primaire passera de 8% en 2018 à 58% en 2040, avec en corollaire une augmentation de la part des énergies renouvelables.

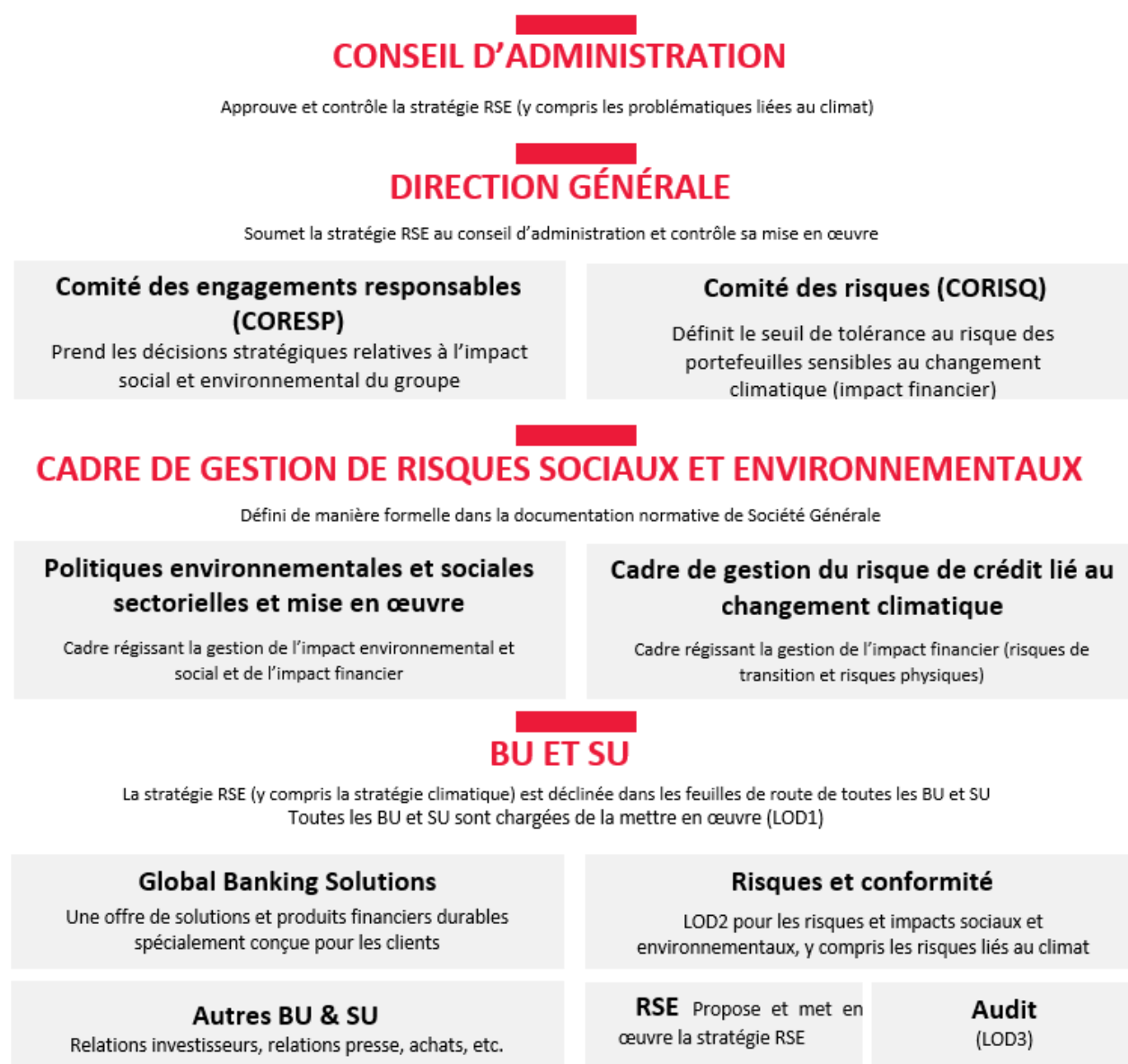
Comme tout scénario climatique, le SDD est incertain et présente des limites s'agissant de la complexité de l'exercice consistant à représenter des interactions non linéaires sur le long terme (chocs, irréversibilité et évolution des normes sociales).

3. GOUVERNANCE

Société Générale s'engage à agir comme une banque responsable et cet engagement trouve sa racine au sommet de l'organisation, au niveau du conseil d'administration. Le conseil d'administration approuve la politique RSE du Groupe, contrôle sa mise en œuvre et la vérifie au moins une fois par an. En 2017, la direction générale a révisé la stratégie climatique de la banque et l'a soumise au conseil d'administration dans le cadre de l'objectif RSE 2017-2020. Le changement climatique fait partie intégrante des feuilles de route des BU et SU et la politique de rémunération des dirigeants et des employés conditionne les rémunérations à la réalisation d'objectifs liés à la lutte contre le changement climatique.

En 2019, le Groupe a renforcé la gouvernance en créant un comité des engagements responsables dont la mission consiste à prendre les décisions RSE, dont celles liées à la lutte contre le changement climatique. L'année 2019 a également été marquée par l'actualisation et l'intégration des principes de gestion des risques sociaux et environnementaux dans la nouvelle documentation normative du Groupe. Les concepts de risques environnementaux et sociaux et les modalités de gouvernance de ces risques y sont désormais définis de manière formelle. Cette nouvelle édition offre également des informations approfondies sur le personnel et les formations dédiées à la lutte contre le changement climatique.

Visuel 4 : Organigramme relatif à la lutte contre le changement climatique



3.1. Rôle des organes de gouvernance

3.1.1 Supervision du conseil d'administration

Le conseil d'administration approuve l'orientation de la stratégie RSE du Groupe, contrôle sa mise en œuvre et la vérifie au moins une fois par an. Concernant les risques et opportunités liés au climat, en 2017, la direction générale a procédé à une révision stratégique de la politique de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE), y compris la stratégie climatique de Société Générale, qui a ensuite été présentée au conseil d'administration. Ce dernier a validé l'ambition RSE 2017-2020, qui fait partie intégrante de la stratégie globale du Groupe. La politique RSE a été présentée dans la documentation fournie lors de la journée des actionnaires¹⁸ qui s'est tenue le 28 novembre 2017. La politique RSE est révisée et présentée au conseil d'administration tous les ans.

Le conseil d'administration valide également la stratégie globale, le seuil de tolérance au risque et contrôle leur mise en œuvre. Concernant les risques liés au climat, le comité des risques du conseil d'administration a été informé de l'analyse effectuée et des orientations adoptées par le CORISQ (comité des risques du Groupe) en janvier 2017, octobre 2018 et juillet 2019.

Suite à l'entrée en vigueur de la loi PACTE (Loi du n° 2019-486 du 22 mai 2019, ci-après appelée « Loi Pacte »), le conseil d'administration a débattu de la raison d'être de la société et a adopté la formulation suivante : « Construire ensemble, avec nos clients, un avenir meilleur et durable en apportant des solutions financières responsables et innovantes ».

3.1.2 Rôle de la direction générale

À partir de 2021, les missions de la direction générale seront menées par :

- le directeur général, Frédéric Oudéa,
- Assisté par ses deux directeurs généraux adjoints, Philippe Aymerich et Diony Lebot¹⁹, ainsi que par Séverin Cabannes jusqu'en 2020 et
- trois directeurs adjoints, Slawomir Krupa, Sébastien Proto et William Kadouch-Chassaing.

Le directeur général est investi de pouvoirs élargis qui lui permettent d'agir au nom de la société en toutes circonstances, dans les limites prévues par les lois et réglementations applicables, les statuts, le règlement intérieur du conseil d'administration et les objectifs validés par le conseil d'administration.

Les Directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur général. La direction générale soumet la stratégie globale de la société au conseil d'administration et gère sa mise en œuvre. La direction générale supervise les problématiques liées au climat par le biais de trois comités :

Le comité des engagements responsables (CORESP), créé en 2019, traite les sujets liés au cadre normatif du Groupe en matière de RSE, de culture et de déontologie, ou les autres sujets qui ont un impact sur la responsabilité du Groupe ou sur sa réputation :

- Il arbitre des transactions complexes et les affaires avec les clients qui comportent un risque de non-respect des normes édictées par le Groupe ;
- Il examine les sujets à risque en matière de RSE, de culture, de déontologie, d'éthique ou de réputation ;
- Il débat des nouveaux engagements du Groupe ou de la modification du cadre normatif (par exemple, les politiques sociales et environnementales sectorielles).
- Il définit également des objectifs transversaux pour aider les BU à développer des produits à impact positif. En effet, le CORESP est également chargé d'identifier les opportunités d'affaires.

¹⁸ Société Générale a présenté son plan stratégie et financier 2020 lors de la journée des actionnaires qui s'est tenue à Paris.

¹⁹ Suite à la décision de Séverin Cabanne de partir à la retraite en 2021, il quittera sa fonction de directeur général adjoint à la fin de l'année 2020

Ce comité est présidé par le directeur général adjoint chargé de la RSE ou, dans certains cas, par le directeur général du Groupe, et, selon l'ordre du jour, regroupe les BU et SU concernées. Depuis sa création, le CORESP se réunit régulièrement (une fois tous les deux mois en moyenne) et s'est occupé en particulier des sujets suivants : initiatives rejointes par le Groupe, comme les Principes pour une banque responsable, l'examen des politiques environnementales et sociales (charbon thermique, défense, etc.), le cadre de gestion interne des risques environnementaux et sociaux (y compris l'alignement avec l'Accord de Paris).

Le comité des risques (CORISQ) se réunit au moins une fois par mois et définit les priorités du Groupe en matière de risques (risques crédit, pays, marché et opérationnels) en respectant le seuil de tolérance au risque et les objectifs financiers définis par le comité stratégique du Groupe. Il veille au respect de ces priorités. En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le conseil d'administration, le CORISQ, sur la base des propositions formulées par le service de gestion des risques, prend les décisions principales ayant trait à la gestion des divers risques (risque de crédit, risque pays, risque de marché, risques opérationnels).

Le CORISQ est chargé de vérifier les principaux portefeuilles de prêts et les portefeuilles présentant un risque de concentration. Il définit le niveau de tolérance au risque de ces portefeuilles.

Depuis 2017, le CORISQ vérifie les risques liés au climat une fois par an, et tout particulièrement le scénario climatique de référence du Groupe, ainsi que la portion du portefeuille de prêts exposée aux risques liés au climat. Cet examen annuel nécessite d'améliorer continuellement les méthodologies utilisées et d'assurer une veille de la réglementation bancaire. Fort de ses fonctions de secrétariat pour le CORISQ, le département en charge de la gestion des risques sollicite systématiquement l'avis du département RSE sur les questions environnementales ou les questions réputationnelles liées à la RSE dès lors que le portefeuille de prêts est concerné (sur les trois dernières années, le département RSE a donné son avis sur les secteurs suivants : métaux & mines, automobile, pétrole & gaz, énergies renouvelables, immobilier et transport).

Plusieurs organes de direction et comités de surveillance transversaux aident les directeurs généraux à diriger la banque : Le comité de direction générale, le comité stratégique du Groupe et le comité de direction stratégique des BU et des SU. Ces comités sont tous compétents sur les questions liées aux problématiques RSE et leur ordre du jour peut couvrir des sujets liés au climat.

En plus de ces comités, Société Générale dispose d'un comité consultatif chargé de débattre et de communiquer sur la stratégie et les sujets d'intérêt général pour le Groupe : **le comité de direction du Groupe**. Composé de 60 dirigeants désignés par le directeur général, le comité de direction du Groupe se réunit au moins une fois tous les trimestres. C'est par son entremise que la direction générale présente la stratégie globale de la société au conseil d'administration et veille à sa mise en œuvre.

Plusieurs membres du comité de direction ont des responsabilités bien définies concernant les questions liées au climat :

- **Diony Lebot**, en sa qualité de directrice générale adjointe, est chargée de superviser la gestion des risques, la conformité et le contrôle interne, ainsi que les services financiers et les activités d'assurance du Groupe. Elle supervise le programme de responsabilité sociale et environnementale du Groupe et préside le CORESP ;
- **Pierre Palmieri** est directeur du département Global Finance & Advisory et supervise l'offre financière à impact durable et positif de l'activité de vente de gros de Société Générale ;
- **Gilles Briatta** est secrétaire général du Groupe. Il dirige le développement et la supervision de la politique RSE, des affaires publiques, des relations institutionnelles et des initiatives de sensibilisation ;
- **Sylvie Préa** est directrice monde de la RSE.
- **Patrick Folléa** est directeur de la gestion de patrimoine et de la gestion d'actifs. Il supervise l'évolution des affaires liées au climat pour la branche investissement de Société Générale.
- **Grégoire Simon-Barboux** est directeur adjoint Groupe de la gestion des risques. Il supervise tout particulièrement l'intégration des risques liés au climat dans le cadre de gestion des risques du Groupe.
- **Michala Marcussen** est économiste en chef Groupe et directrice de la recherche économique et sectorielle. Elle est chargée de sélectionner les scénarios climatiques du Groupe et d'évaluer les risques du Groupe liés aux prêts souverains (y compris sur les aspects liés au climat).

3.2. Mesures et processus de diligence relatifs à la lutte contre le réchauffement climatique

Toutes les activités du Groupe Société Générale sont régies par des règles et des procédures documentées dans un ensemble de documents qui constituent ensemble la « documentation normative », que l'on retrouve dans le Code Société Générale.

Le Code Société Générale a une fonction normative au sein du Groupe. Il définit les modalités de gouvernance du Groupe Société Générale, ainsi que les structures et les missions des BU et SU. Il définit le cadre opérationnel des activités et les principes et règles de gestion applicables aux produits et services, et définit les procédures internes.

L'année 2019 a été marquée par l'actualisation et l'intégration des principes de gestion applicables aux risques sociaux et environnementaux dans le Code du Groupe. Les concepts de risques sociaux et environnementaux et leurs modalités de gouvernance ont été définis de manière plus formelle.

Ces principes stipulent que la gestion des risques sociaux et environnementaux doit se faire via l'intégration des facteurs sociaux et environnementaux dans les processus existants (processus transactionnels, processus d'accueil des nouveaux clients, processus de vérification périodique de la clientèle). Les aspects liés aux risques sociaux et environnementaux sont ainsi progressivement intégrés aux politiques de gestion du risque de crédit et du risque réputationnel, ainsi qu'aux processus de toutes les BU.

De la même manière, les risques associés au changement climatique, en particulier les risques de transition, ont été identifiés comme des facteurs susceptibles d'aggraver les risques auxquels le Groupe est déjà exposé et ont été intégrés à la documentation normative de Société Générale au cours des trois dernières années.

3.3. Rôles des BU et SU

Les objectifs et processus RSE (y compris climatiques) sont définis dans les feuilles de route de toutes les **BU** et les **SU**, lesquelles sont chargées de mettre en œuvre la politique RSE du Groupe et d'aligner leurs activités en conséquence.

Le **département RSE** les accompagne et surveille la mise en œuvre de ces politiques. Il est également chargé de définir et de proposer des mises à jour régulières du cadre et de promouvoir la RSE au sein du Groupe. Le Groupe propose également une **offre de gros de produits financiers durables**. Il a également commencé à structurer une offre d'investissement durable pour les particuliers.

Depuis le rapport de l'an dernier, les ressources ont été renforcées avec le recrutement et la nomination d'experts sociaux et environnementaux au sein de plusieurs BU. Nous avons notamment renforcé les équipes locales en Afrique, en Europe de l'Est et en Russie, ainsi que d'autres BU telles que Equipment Finance, Trade Finance, Global Transaction & Payment Services et Global Markets. D'autres régions où le Groupe est présent sont également concernées.

Concernant les risques, fort de leur statut de première ligne de défense (LoD1), les BU et les SU (pour leurs propres activités) sont investies de la responsabilité première d'évaluer, de gérer et de surveiller leurs niveaux de risque dans toutes les catégories de risque, y compris les risques liés au climat. La deuxième ligne de défense (LoD2) se compose des SU Risque, Conformité et Finance. Elle est totalement distincte des activités opérationnelles (conformément à l'arrêt du 3 novembre 2014).

Le rôle principal de la Division Risque est de faciliter le développement des activités du Groupe et sa rentabilité en définissant son niveau d'appétit pour le risque (réparti entre les différentes BU du Groupe), en collaboration avec la Division Finance et les BU et SU, et de mettre en place un système de gestion et de suivi des risques comme seconde ligne de défense. Pour accomplir sa mission, la Division Risque assure une étroite relation de travail entre les BU, lesquelles sont responsables en première instance des transactions qu'elles réalisent.

La **Division Conformité** est chargée de définir et d'assurer la cohérence du cadre de contrôle et de prévention des risques de conformité. Il lui incombe également de coordonner le cadre destiné à prévenir, identifier, évaluer et contrôler les risques réputationnels à l'échelle du Groupe (mission aux fins de laquelle elle joue le rôle de LoD2).

De plus, l'unité de service chargée de **l'inspection générale et de l'audit interne** sert de troisième ligne de défense (LoD3). En 2019-2020, cette division a réalisé un audit des risques et des opportunités RSE au sein du Groupe, démontrant ainsi l'importance de plus en plus grande que revêt ce sujet pour Société Générale.

Tableau 2 : Décompte des effectifs participant à la transformation RSE (pas en équivalents temps plein)

Département	Rôle et responsabilité	2018	2019
Département RSE	Définit la stratégie et les politiques	18	20
Finance de gros durable (LoD1)	Offre de produits financiers durables	20	36
Département risque & conformité (LoD2)	Gestion des risques liés au climat	10	18
Interlocuteurs RSE déployés dans d'autres BU et SU	Déploiement de la stratégie RSE	21	24
TOTAL		69	98

3.4. Formations et accès à l'expertise sur les questions climatiques

En 2019, le Groupe a offert deux formations à son comité de direction du Groupe (60 cadres dirigeants) sur les scénarios liés au réchauffement climatique, la finance durable, la réglementation et les opportunités d'affaires liées à la transition.

En 2019, le Groupe a également continué à déployer son programme de formation sur les risques environnementaux et sociaux et sur le risque de crédit lié au réchauffement climatique :

- **Formation sur l'identification du risque de crédit lié au changement climatique (2019)** : Des formations ciblées ont été mises en place pour certains membres des BU et des départements Conformité et Risque et une formation spécifique sur l'indice de vulnérabilité au changement climatique (IVC, voir Section 4 Gestion des risques liés au climat pour d'information sur le sujet) a été dispensée à plus de 800 collaborateurs.
- **Formation sur la gestion des risques sociaux et environnementaux (2019)** : Les formations en présentiel, qui intègrent les procédures d'évaluation E&S transactions et clients, ont rassemblé près de 400 collaborateurs. En outre, une plateforme d'apprentissage est désormais disponible.
- **Financement de la transition énergétique dans le secteur de l'industrie (2020)** : Société Générale participe au programme INVEEST²⁰²⁰ pour améliorer ses compétences en matière de financement de la transition énergétique, en particulier pour les PME du secteur de l'industrie.
- **Une formation sur la transition énergétique (2020)** a été dispensée par la division Banque de gros à tous les membres du personnel (1200). Elle abordait les fondamentaux de la transition énergétique, ses moteurs, les opportunités y afférentes et faisait un zoom sur les clients et sur leurs agissements. Elle a également été l'occasion de parler du financement de la transition énergétique et de notre positionnement actuel.

Au total, près de 2500 employés ont été formés sur les problématiques relatives au changement climatique au cours des 12 derniers mois. En plus de ces formations, des actions ciblées ont été organisées pour sensibiliser les employés aux risques sociaux et environnementaux (lettres d'information et réunions d'information).

Par ailleurs, un portail RSE interne sera mis en place d'ici fin 2020 pour faciliter l'accès aux principes et outils relatifs à la gestion des risques liés au climat, ce qui permettra de sensibiliser plus avant les employés du Groupe sur le sujet.

3.5. Rémunération liée à la performance du Groupe en matière de lutte contre le réchauffement climatique

3.5.1 Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants se décompose en trois éléments : une rémunération fixe, une rémunération variable annuelle et un plan d'intéressement à long terme.

²⁰ https://invest.org/?aclid=EAAlQobChMlx4HfnoT46gIVV7LVCh3sKQSAEAAAYASAAEqLFvD_BwE

Les objectifs RSE font partie des critères d'évaluation pour déterminer la rémunération variable des dirigeants. Cette rémunération variable annuelle repose à 60% sur des critères quantitatifs et à 40% sur des critères qualitatifs. Les critères qualitatifs incluent des objectifs RSE, que l'on retrouve notamment dans l'objectif de positionnement de Société Générale en matière de notations extra-financières.

Les incitatifs de long terme sont alignés à hauteur de 20% sur les objectifs RSE du Groupe :

- 10% sur une analyse externe et indépendante de la performance RSE de Société Générale, réalisée par SAM Corporate Sustainability Assessment (anciennement RobecoSAM) (dans le 1^{er} quartile), Sustainalytics (dans le 1^{er} quartile) et MSCI (notation \geq BBB) ;
- 10% sur la capacité de Société Générale à honorer ses engagements concernant le financement de la transition énergétique (acquis à 100% si l'objectif est atteint en 2023. Non acquise si l'objectif n'est pas atteint).

Dans son questionnaire 2019, RobecoSAM a appliqué une pondération de 15% aux problématiques climatiques.

3.5.2 Rémunération des autres membres du comité de direction

La rémunération variable des membres du comité de direction, qui regroupe 60 cadres-dirigeants, est conforme à la directive CRD4 et dépend de la réalisation d'objectifs collectifs et individuels.

Les objectifs collectifs sont communs à tous les membres du comité de direction et reflètent la performance collective du Groupe, y compris la place de Société Générale dans le quartile supérieur des notations des banques attribuées par RobecoSAM. Comme évoqué précédemment, RobecoSAM applique une pondération de 15% aux problématiques climatiques.

3.5.3 Rémunérations des employés

La rémunération des employés se compose d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable, mais ces deux composantes ne sont pas liées à des objectifs relatifs à la lutte contre le changement climatique.

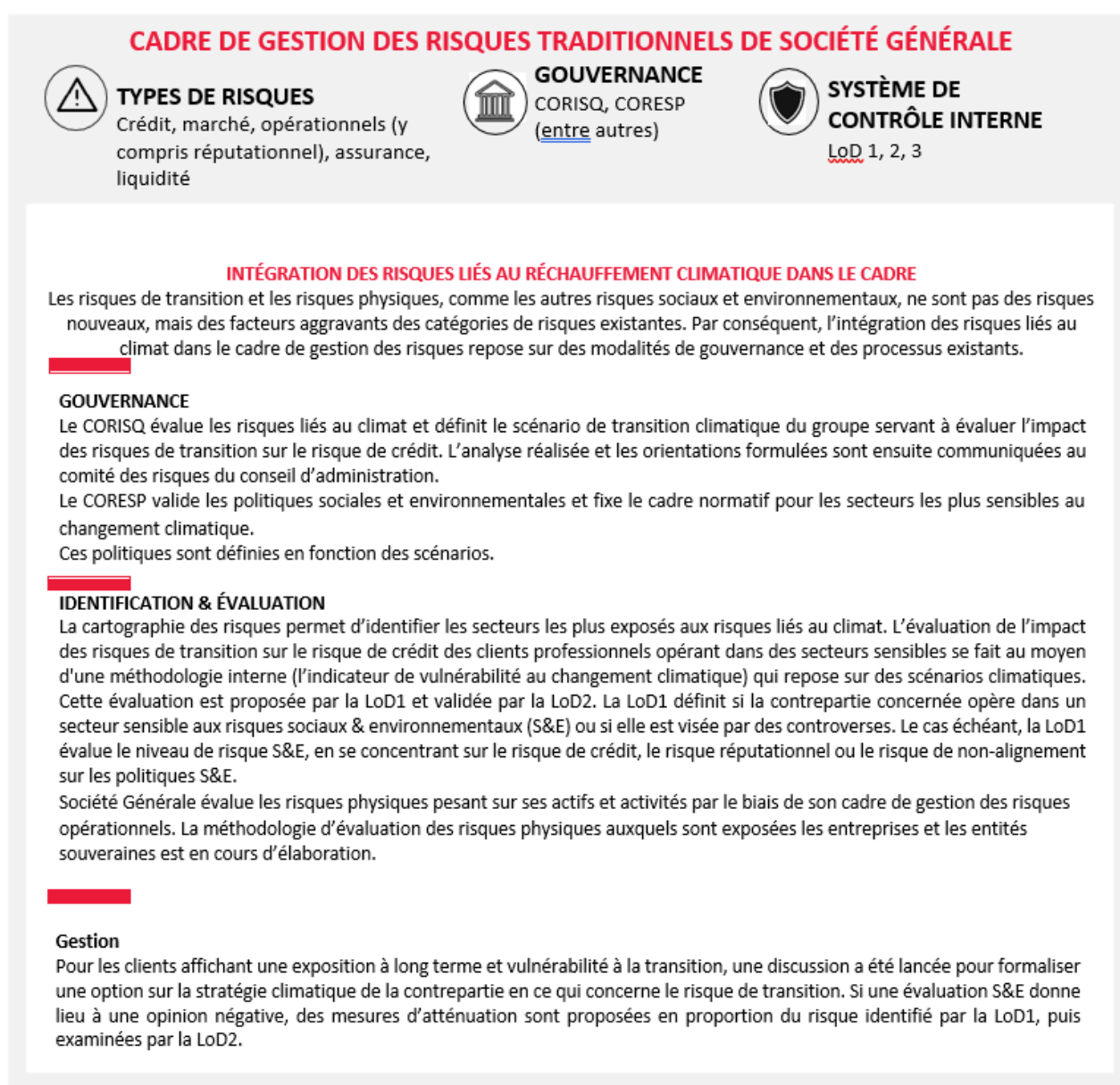
Toutefois, en France, les employés participent au développement à long terme de la banque par le biais de plans de participation ou de plans d'intéressement. Ces plans sont liés à la performance globale de l'entreprise (financière et non financière) et régis par les accords signés entre Société Générale et les syndicats tous les trois ans. Pour Société Générale SA en France, 4% du montant total de la participation et de l'intéressement versé en 2018 au titre de l'exercice 2017 était lié aux objectifs RSE.

4. GESTION DES RISQUES LIES AU CLIMAT

Pour la deuxième année consécutive, la Banque centrale européenne a identifié les risques liés au réchauffement climatique comme un facteur de risque majeur pour le système bancaire de la zone euro²¹. Société Générale considère que les risques liés au climat ne représentent pas une nouvelle catégorie de risques, mais un plutôt facteur aggravant pour les types de risque figurant déjà dans le cadre de gestion des risques de la banque. Par conséquent, l'intégration des risques liés au climat repose sur les modalités de gouvernance et les procédures déjà en place et obéit à l'approche classique (identification, quantification, définition de l'appétit pour le risque, contrôle et atténuation).

Cette nouvelle édition montre ce qui a été fait pour consolider l'évaluation des risques de transition pour en 2019 et apporte des éclairages sur la première évaluation des risques physiques et sur la façon dont les risques climatiques ont été intégrés dans l'évaluation du risque de crédit aux souverains. Elle contient également une version actualisée de la politique régissant les activités liées au charbon thermique.

Visuel 5 : Intégration des risques liés au réchauffement climatique dans le cadre d'évaluation des risques traditionnels



²¹ <https://www.bankingsupervision.europa.eu/ecb/pub/ra/html/ssm.ra2020~a9164196cc.en.html#toc2>



« Les risques liés au climat sont des facteurs aggravants des risques généralement identifiés et examinés dans le cadre global de gestion des risques en vigueur chez Société Générale. Cela étant, ils requièrent une configuration renforcée avec les bons outils et les bonnes compétences au niveau de la LoD1 et de la LoD2, afin d’identifier correctement les risques de transition et physiques liés aux transactions et aux clients opérant principalement dans des secteurs sensibles ».

GRÉGOIRE SIMON-BARBOUX
Directeur adjoint de la gestion des risques
Société Générale

4.1. Terminologie des risques liés au climat

La banque a adopté la terminologie des risques proposés par la TCFD pour qualifier les risques liés au climat, c’est-à-dire, les risques physiques et les risques de transition.

Risques de transition : Effectuer la transition vers une économie bas carbone peut engendrer des évolutions importantes sur les plans pratique, juridique, technologique et de marché pour répondre aux exigences d’atténuation des risques et d’adaptation liées au changement climatique. Selon la nature, la vitesse et l’objectif de ces changements, les risques de transition peuvent poser des risques financiers et réputationnels de divers niveaux aux organisations²². Même si cela n’est pas exprimé comme tel dans les recommandations du TCFD, nous incluons également dans cette catégorie les risques de responsabilité, qui surviennent si une partie ayant subi des pertes causées par des facteurs de risque physique ou de risque de transition cherche à recouvrer ces pertes auprès de ceux qu’elle estime responsables²³.

Le tableau 3 montre les principales catégories de risques de transition identifiées et leur impact financier potentiel sur Société Générale et ses clients (principalement dans les secteurs à forte intensité carbone). Par rapport au rapport de l’an dernier, nous nous attendons à des impacts pratiques, réglementaires et de marché substantiel à court terme.

Tableau 3 : Principales catégories de risques de transition identifiées (CT < 1 an ; MT < 5 ans ; LT > 5 ans)

Facteur de risque	Impact identifié	Horizon
Politique et réglementation	Hausse des coûts d’exploitation pour la plupart des clients à haute intensité de carbone, car le prix du carbone devrait augmenter dans les prochaines années Renforcement des obligations de reporting et des coûts y afférents (collecte de données) : <ul style="list-style-type: none"> • Obligations renforcées concernant le reporting sur les émissions (p. ex. niveau 3) • Projet de reporting lié à la taxonomie verte (y compris pour les banques) • Nouvelle directive sur le reporting financier au niveau de l’UE L’exigence de fonds propres additionnels applicables aux banques à forte intensité carbone (concept de Facteur brun pénalisant) pourrait accroître les coûts de financement des clients	CT-MT

²² TCFD (2017) Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosure <https://www.fsb-tcfid.org/wp-content/uploads/2017/06/FINAL-TCFD-Report-062817.pdf>

²³ Bank of England (2018) Transition in thinking: The impact of climate change on the UK banking sector <https://www.bankofengland.co.uk/>

Technologies	<p>Coûts de transition vers des produits et services émettant moins de carbone (les producteurs d'électricité recourant massivement aux combustibles fossiles dépenseront beaucoup pour décarboniser leur production)</p> <p>Dépréciation ou radiation anticipée d'actifs existants portés aux bilans due aux évolutions technologiques : des coûts de décommissionnement et la dépréciation de certains actifs sont à prévoir dans le secteur de l'énergie et dans le secteur <u>pétrolier et gazier</u></p>	MT-LT
Marché	<p>Baisse de la demande pour les biens et/ou services en raison d'une évolution des préférences des consommateurs (par exemple, hausse de la demande en services financiers écoresponsables)</p> <p>Évolution des sources de revenu entraînant une baisse du chiffre d'affaires : (Par exemple, transfert de revenus de la production de pétrole vers la production de gaz pour les clients opérant dans le secteur du gaz et du pétrole)</p> <p>Évolution brutale et inattendue des coûts de l'énergie : baisse des prix de l'électricité de gros résultat du déploiement de grande ampleur de technologies de production intermittente d'énergie</p> <p>La réévaluation des actifs (réserves de combustibles fossiles, évaluations foncières, valorisations des titres) pourrait concourir à accroître les risques de liquidité pour les actifs du secteur du charbon</p>	CT-MT
Réputation	<p>Baisse des revenus résultant d'une contraction de la demande en biens/services de secteurs et contreparties stigmatisés</p>	CT

Risques physiques : Les risques physiques résultant du changement climatique peuvent être le résultat d'événements (graves) ou d'évolutions durables (chroniques) des phénomènes climatiques. Les risques physiques peuvent avoir des répercussions financières pour les organisations, telles que dommages directs, des chocs sur l'offre (sur les actifs propres ou impacts indirects sur la chaîne de production) ou sur la demande (impact en aval sur les marchés de destination). Les performances financières des organisations peuvent également être affectées par des changements concernant la disponibilité, l'approvisionnement et la qualité de l'eau, la sécurité alimentaire, les changements extrêmes de température ayant eux-mêmes une incidence sur les locaux, les opérations, les chaînes d'approvisionnement, les besoins de transport et la sécurité des employés.

Le tableau 4 montre les principales catégories de risques physiques identifiées et leur impact potentiel sur Société Générale et ses clients.

Tableau 4 : Principales catégories de risques physiques identifiées (CT < 1 an ; MT < 5 ans ; LT > 5 ans)

Facteur de risque	Impact identifié	Horizon
Graves	<p>La multiplication d'événements climatiques extrêmes et de plus en plus graves pourrait se traduire par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une baisse des revenus à cause des répercussions sur la chaîne de valeur (incidence sur les actifs propres comme les centres de production, la chaîne d'approvisionnement, les routes commerciales) ou sur les marchés de destination • Une augmentation des coûts des fonds propres (pour réparer les dégâts sur les installations) et des coûts d'assurance pour couvrir les dommages futurs éventuels 	MT-LT

Chroniques	<p>L'évolution des phénomènes climatiques (hausse des températures, du niveau des océans, etc.) pourrait se traduire par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une baisse des revenus dans les domaines où les modèles d'affaires et les sites d'exploitation seraient négativement affectés (impact de la hausse des températures sur les rendements agricoles ou sur le nombre d'heures de travail dans le secteur de la construction) • Une dépréciation de la valeur des actifs dans les secteurs touchés (valeur des biens immobiliers dans les zones inondables comme la Floride) 	MT-LT
-------------------	--	-------

4.2. Intégration des risques liés au réchauffement climatique dans le cadre traditionnel d'évaluation des risques

4.2.1 Identifier et prendre en compte les risques liés au climat par rapport aux facteurs de risque existants

Identifier les risques liés au climat fait partie intégrante du processus global d'identification des risques du Groupe. Il s'agit d'un processus continu qui permet d'identifier tous les risques substantiels ou susceptibles de l'être. C'est un processus complet et holistique (il couvre tous les types de risques et toutes les expositions du Groupe) qui repose sur deux piliers :

- Les fonctions de gouvernance en charge de la gestion des risques (y compris les comités importants comme les CORISQ au niveau du Groupe ou des BU ou les comités en charge des nouveaux produits) qui contrôlent le profil de risque par type de risque (crédit, marché, opérationnel...). En plus du suivi des risques identifiés, ces fonctions de gouvernance permettent d'organiser un débat entre les experts des risques et la direction générale sur les risques émergents et les opportunités y afférentes. Ce débat est alimenté par l'actualité de marché, les signaux d'alerte, etc.
- Une série d'exercices visant à identifier les risques supplémentaires, c'est-à-dire les risques résultant des évolutions dans les domaines suivants : conditions macroéconomiques ou sectorielles, marchés financiers, contraintes réglementaires, concurrents/pression de marché, modèles d'affaires (effets de concentration) et organisation des banques. Ces exercices sont également organisés par types de risque mais permettent également d'identifier les effets transversaux (risque de marché et risque de crédit ou risque de crédit et risque opérationnel). Pour tout type de risque, ces exercices permettent d'analyser / segmenter l'exposition du Groupe en plusieurs axes (BU, activité, client, produit, région, etc.). Lorsqu'un périmètre d'activité présente un risque important, les facteurs de risque sous-jacent sont identifiés.

Pour Société Générale, les risques liés au climat ne constituent pas une nouvelle catégorie de risques, mais un facteur aggravant des catégories de risques existantes telles que le risque de crédit, le risque de marché, les risques opérationnels, les risques d'assurance et le risque de liquidité. Cela est conforme avec les bonnes pratiques publiées en 2020 par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)²⁴ et dans le Guide sur les risques liés au climat et à l'environnement²⁵ publié par la BCE.

Ces catégories de risques sont définies ci-dessous²⁶ :

- **Risque de crédit et de contrepartie** : risque de perte financière résultant de l'incapacité des clients, émetteurs ou contreparties du Groupe à honorer leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de crédit de contrepartie lié aux opérations de marché et aux activités de titrisation. De plus, le risque de crédit peut être aggravé par le risque de concentration individuelle, de concentration pays ou sectorielle.
- **Risque de marché** : risque de perte de valeur d'un instrument financier lié à l'évolution des paramètres de marché, à la volatilité de ces paramètres et aux corrélations entre ces paramètres. Ces paramètres sont, entre autres, les taux de change, les taux d'intérêt, le prix des instruments financiers (actions, obligations), les matières premières, les dérivés et d'autres actifs.

²⁴ Gouvernance et gestion des risques climatiques par les établissements bancaires : quelques bonnes pratiques https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/20200525_synthese_gouvernance.pdf (p.6)

²⁵ https://www.bankingsupervision.europa.eu/legalframework/publiccons/pdf/climate-related_risks/ssm.202005_draft_guide_on_climate-related_and_environmental_risks.en.pdf

²⁶ https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/Document-d-enregistrement-universel/2020/sq_urd_eng_2020.pdf chapter 4

- **Risque opérationnel** : risque de pertes résultant des défaillances opérationnelles, des incohérences ou défaillances des processus, des systèmes personnels ou d’information ou d’événements extérieurs. Cela inclut :
 - **Risque de non-conformité** (y compris les risques juridiques et fiscaux) : risque de sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires, de perte financière importante dû au non-respect des règles régissant les activités du Groupe,
 - **Risque réputationnel** : risque résultant d’une perception négative du client, des contreparties, des actionnaires, des investisseurs ou des autorités réglementaires qui pourrait grever la capacité du Groupe à nouer ou à entretenir des relations commerciales et à accéder à des financements,
 - **Risque d’écart de conduite** : risque résultat d’agissements (ou de l’inaction) ou de comportements de la banque ou de ses employés incompatibles avec le Code de conduite du Groupe, et susceptibles d’entraîner des conséquences préjudiciables pour nos parties prenantes ou de compromettre la durabilité ou la réputation de la banque,
 - **Risques liés à la sécurité informatique** (cybercrime, défaillances des systèmes d’information, etc.) ;
- **Risque lié aux activités d’assurance** : par le biais de ses filiales d’assurance, le Groupe est également exposé à plusieurs risques liés à cette activité assurantielle. En plus des risques liés à la gestion de bilan (risque de taux d’intérêt, risque de valorisation, risque de contrepartie et risque de change), ces risques incluent le risque de calcul de la prime d’assurance, le risque de mortalité et le risque d’augmentation des demandes d’indemnisations.
- **Risques de liquidité et de financement** : le risque de liquidité désigne l’incapacité du Groupe à honorer ses obligations financières : remboursement des dettes, fourniture de garanties, etc. Le risque de financement désigne l’incapacité du Groupe à financer la croissance de ses activités à hauteur de ses objectifs commerciaux et à un coût plus avantageux que le coût de financement de ses concurrents ;

Le tableau 5 montre en quoi les risques physiques et les risques de transition liés au climat pourraient avoir une incidence sur ces typologies de risque (sans parler de la matérialité de ses impacts sur les activités de Société Générale).

Tableau 5 : Impact des risques liés au climat sur les catégories de risque existantes

Risque	Physique	Transition
Crédit	<p>Les risques physiques pourraient accroître la probabilité de défaut d’un client en détériorant directement ses actifs dans les zones touchées (un événement physique pourrait endommager les sites de production, les ateliers, les centres de service et de décision) et indirectement son modèle d’affaires en perturbant sa chaîne d’approvisionnement, ses routes commerciales ou ses marchés.</p> <p>En cas de défaut d’un client, les risques physiques sont également susceptibles de grever la capacité du Groupe à recouvrer une partie de son engagement, par exemple en raison d’une perte de valeur du collatéral dans les portefeuilles immobiliers en raison d’un risque d’inondation accru.</p>	<p>Les risques de transition, pour les secteurs visés par les politiques de transition bas-carbone (hausse du prix du carbone par exemple) pourrait également grever la capacité des clients à générer des revenus et à honorer leurs engagements financiers s’ils ne prennent pas les mesures qui s’imposent pour adapter leurs modèles d’affaires ou s’ils ne peuvent pas financer les mesures d’adaptation nécessaires (recherche et développement pour développer des alternatives bas carbone aux produits et services existants).</p> <p>Les risques de transition pourraient également avoir un impact indirect sur la valeur des actifs des clients, par exemple sur la valeur des réserves de combustibles fossiles (charbon, pétrole), dont la valeur est vouée à diminuer dans la perspective d’une économie bas carbone (phénomène de dépréciation d’actifs). Cela pourrait notamment avoir un impact sur la valeur des collatéraux.</p>

<p>Marché</p>	<p>Des événements physiques graves pourraient pousser les marchés à revoir leurs attentes et entraîner une réévaluation des actifs. Par exemple, les ouragans endommageant les locaux des entreprises dans certaines zones pourraient pousser les marchés à revoir leurs prévisions quant à la capacité des entreprises touchées à générer des revenus, ce qui, in fine, pourrait avoir une incidence sur les cours des actions.</p>	<p>Les risques de transition peuvent entraîner une réévaluation brutale des instruments financiers et des dérivés, par exemple pour les produits liés à des secteurs faisant l’objet d’une dépréciation d’actifs.</p>
<p>Opérationnel</p>	<p>Les risques physiques peuvent avoir un impact sur les sites de Société Générale et sur la capacité du Groupe à continuer à prodiguer ses services à ses clients.</p>	<p>Le non-respect des obligations d’information en matière de transition énergétique pourrait se traduire par des poursuites judiciaires et par des sanctions financières.</p> <p>Le non-respect des engagements en faveur de la transition vers une économie bas carbone pourrait également endommager la réputation de la banque et provoquer une fuite des clients qui engendrerait une perte de revenus. L’existence d’un engagement jugé inapproprié ou insuffisant par les parties prenantes externes pourrait également saper la réputation du Groupe.</p>
<p>Assurance</p>	<p>La multiplication d’événements physiques graves pourrait avoir un impact sur l’activité IARD (<i>Incendies, Accidents et Risques Divers</i>) concernée.</p> <p>Les risques physiques et de transition pourraient également avoir une incidence sur la valeur des actifs dans lesquels l’activité assurance investit l’argent collecté. La dépréciation de ces actifs pourrait ainsi compromettre la capacité de l’activité assurance à honorer ses engagements financiers.</p>	
<p>Liquidité</p>	<p>La multiplication des événements physiques détériorant les biens immobiliers des clients pourrait obliger les clients à prendre de l’argent sur leur compte pour financer les réparations et, partant, accroître le risque de liquidité.</p> <p>Par ailleurs la dépréciation d’instruments financiers due à des événements climatiques extrêmes ou la mise en œuvre brutale de politiques anti-carbone pourrait entraîner une dépréciation des actifs liquides de qualité et, partant, Réduire les réserves de liquidité.</p>	<p>Le non-alignement des activités d’un établissement sur les objectifs de l’Accord de Paris pourrait entraîner un abaissement de sa notation extra-financière, ce qui pourrait engendrer l’exclusion de ses titres de <u>l’univers</u> d’investissement des sociétés de gestion.</p>

4.2.2 Prise en compte des risques liés au climat dans le cadre normatif (politiques environnementales et sociales)

Dans le cadre de son processus de gestion des risques, le Groupe a adopté des procédures visant à mettre en œuvre ses engagements environnementaux et sociaux (Lignes directrices et politiques générales sur les enjeux sociaux et environnementaux et Principes de l'Équateur). L'objectif de ces procédures est de gérer les problématiques environnementales et sociales liées aux transactions du Groupe et aux clients à qui la banque prodigue des services bancaires et financiers. Applicables uniquement aux services bancaires aux entreprises et aux activités de banque d'investissement dans un premier temps, elles s'appliquent désormais progressivement à toutes les activités de financement et d'investissement du Groupe. En plus de faciliter l'identification, l'évaluation et la gestion des impacts environnementaux et sociaux potentiellement néfastes, ces procédures permettent d'identifier les transactions et les clients qui ont un impact positif en matière de développement durable.

Élaborées par des Groupes de travail transversaux sous la supervision du département RSE du Groupe, les politiques E&S sont approuvées par le CORESP. Elles détaillent les principaux enjeux et risques E&S des secteurs visés, identifient les normes internationales applicables à ces secteurs et proposent un cadre analytique pour évaluer les clients et les transactions concernées. Dans le cadre de l'engagement du Groupe visant à s'améliorer en permanence, la surveillance sectorielle permet de savoir s'il est nécessaire d'actualiser les politiques existantes.

Le secteur de l'énergie et le secteur minier sont soumis à de nombreuses politiques spécifiques en raison de leur importance dans l'économie et pour le Groupe, de leur impact potentiellement important en matière d'émissions de gaz à effet de serre et de leur impact sur l'environnement naturel et sur les communautés locales (barrages et énergie hydroélectrique, centrales thermiques, centrales au charbon, mines, centrales nucléaires et pétrole & gaz). Le Groupe a également mis en place des politiques concernant d'autres secteurs ayant une incidence sur le changement climatique (production d'huile de palme ou sylviculture).

La politique relative aux activités de production de pétrole et de gaz a été actualisée en 2018. Le Groupe s'est engagé à financer uniquement les activités du secteur minier et gazier qui ont un impact limité sur le climat. Ainsi, Société Générale ne financera plus les activités liées à la production de pétrole à partir de sables pétrolifères ou à la production de pétrole en Arctique. Ces engagements concernent également la mise en œuvre de mesures visant à limiter les émissions de torchères et de méthane. Pour les entreprises utilisant des techniques de fragmentation, ces engagements incluent également les bonnes pratiques E&S, conformément aux Règles d'or de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) (y compris les bonnes pratiques visant à limiter les fuites de méthane).

Société Générale a actualisé sa politique applicable au secteur du charbon thermique en 2020. Il s'agit d'une nouvelle étape en vue de la mise en œuvre des objectifs ambitieux du Groupe en vue de sa sortie du secteur de l'extraction de charbon thermique. Société Générale s'est engagée à restreindre le financement des entreprises opérant dans ce secteur en deux étapes :

- En désinvestissant des entreprises les plus exposées (dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient du secteur du charbon thermique) qui ne se sont pas engagées à cesser leurs activités dans le secteur du charbon thermique. La banque a durci les critères applicables aux entreprises opérant dans le secteur de l'extraction de charbon thermique. Ces nouvelles mesures sont effectives dès à présent.
- Deuxièmement, à partir de fin 2021 au plus tard, Société Générale arrêtera de proposer de nouveaux produits ou services financiers aux entreprises d'extraction de charbon thermique possédant des actifs miniers ou aux entreprises possédant de tels actifs et qui n'ont pas communiqué de plan de transition en adéquation avec les objectifs de sortie progressive du charbon thermique 2030/2040 de Société Générale.

D'ici fin 2021, Société Générale aura révisé la totalité de son portefeuille et aura échangé avec toutes les entreprises clients possédant des activités minières ou des actifs charbon sur leurs plans de transaction et leur calendrier de sortie progressive du charbon.

- Pétrole & gaz, combustibles gazeux et liquides alternatifs : https://www.societegenerale.com/sites/default/files/2018/oil_gas_sector_policy.pdf
- Énergie nucléaire civile : https://www.societegenerale.com/sites/default/files/2018/civil_nuclear_power_sector_policy.pdf

- Barrages et centrales hydro-électriques : https://www.societegenerale.com/sites/default/files/2018/dams_hydropower_sector_policy.pdf
- Transport : https://www.societegenerale.com/sites/default/files/2018/shipping_sector_policy.pdf
- Énergie thermique : https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/Document%20RSE/politiques_sectorielles/thermal-power-sector-policy.pdf
- Charbon thermique : https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/Document%20RSE/politiques_sectorielles/thermal-coal-sector-policy.pdf

4.3. Processus d'identification et de gestion des risques liés au réchauffement climatique

Cette dernière sous-section présente quatre processus visant à identifier, évaluer et gérer les risques liés au climat. Comme le montre le tableau 6, ces processus permettent d'examiner les divers impacts des risques physiques et des risques de transition sur un certain nombre de facteurs de risque et de portefeuilles, à divers stades de maturité ;

Deux processus opérationnels déjà opérationnels permettent de surveiller l'impact des risques de transition sur le risque de crédit et sur les risques réputationnels. Le premier processus évalue l'impact à long terme du risque de transition sur le risque de crédit des clients professionnels à l'aide d'analyses de scénario, tandis que le second évalue l'impact à court terme du risque de transition sur le risque réputationnel à l'aide des normes édictées par le Groupe dans sa politique sociale et environnementale. Toutefois, ces deux processus s'entremêlent en ce qu'ils reposent sur les mêmes données intrantes, les mêmes scénarios, les mêmes processus et, dans certains cas, les mêmes collaborateurs au sein de la banque.

Société Générale évalue également les risques physiques pesant sur ses actifs et activités par le biais de son cadre de gestion des risques opérationnels.

Le processus d'évaluation des risques physiques liés aux activités de prêts aux entreprises et aux portefeuilles de prêts aux particuliers et de l'impact des risques liés au climat sur le risque de crédit des émetteurs souverains est en cours d'élaboration.

Tableau 6 : Processus d'identification et de gestion des risques liés au climat

Risque	Facteur de risque	Portefeuille concerné	Identification & évaluation	Gestion
Transition	Réputationnel		Reposant sur des critères normatifs (politiques E&S)	Mesures d'atténuation
		Portefeuille de prêts aux entreprises	Reposant sur l'analyse de scénarios (Indicateur de vulnérabilité au changement climatique)	Stratégie d'engagement du client
Physique	Crédit	Portefeuille de prêts aux émetteurs souverains	En cours d'élaboration	-
		Portefeuille de prêts aux particuliers		
		Portefeuille de prêts aux émetteurs souverains		
	Opérationnel	Activités propres	Partie intégrante du cadre de gestion des risques opérationnels	Mesures d'atténuation

4.3.1 Indicateur de vulnérabilité au changement climatique : impact du risque de transition sur le risque de crédit des entreprises reposant sur l'analyse de scénarios

L'impact du risque de transition sur le risque de crédit des clients professionnels de Société Générale est le principal risque lié au climat pour le Groupe. Par conséquent, cela a été notre priorité au moment de mettre en œuvre notre cadre de gestion des risques liés au climat. Afin de mesurer cet impact, le Groupe est en train de mettre en œuvre progressivement un indicateur de vulnérabilité au changement climatique qui vise à renforcer l'analyse de crédit pour les contreparties les plus exposées.

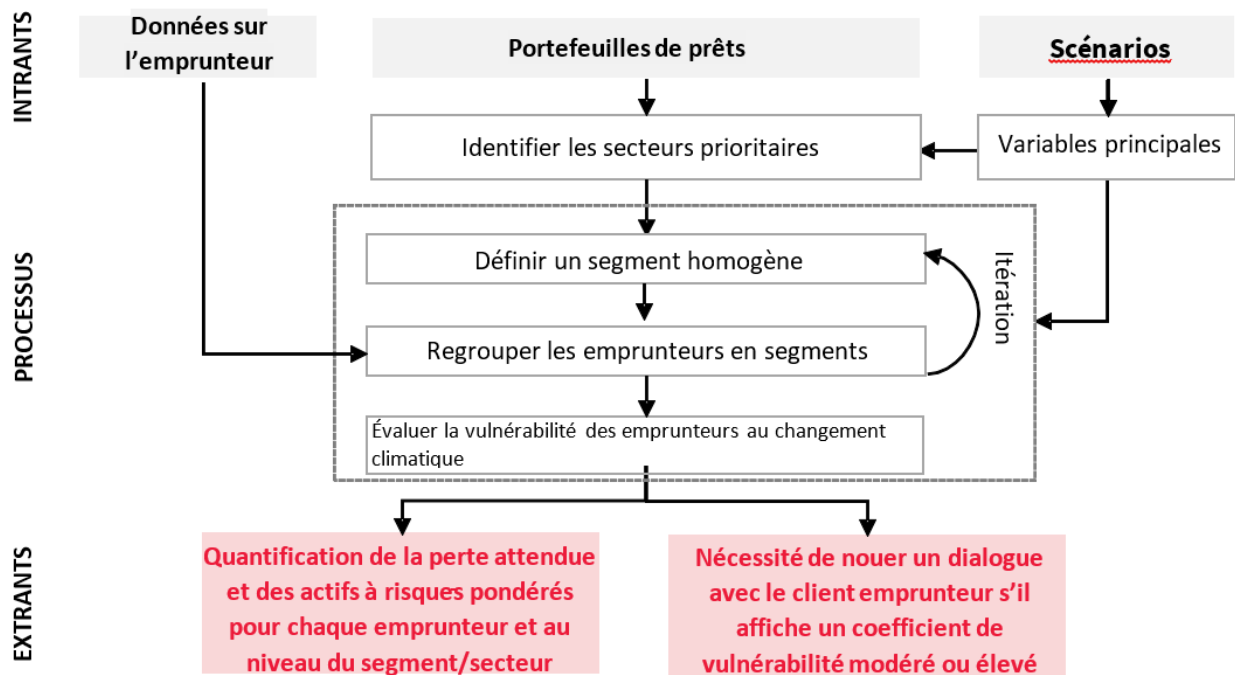
Société Générale participe à l'analyse de sensibilité sur le risque climatique organisée par l'Autorité bancaire européenne (ABE) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) en 2020, qui se concentre sur l'impact du risque de transition sur les établissements financiers. C'est l'occasion de tester et d'améliorer nos méthodologies (décrites ci-dessous) avec le concours de nos pairs et des autorités réglementaires.

La méthode qu'utilise Société Générale pour mesurer les risques de transition s'inspire du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI), initiative à laquelle Société Générale a contribué avec 15 autres banques internationales en 2018. L'objectif de cette méthode est d'évaluer les risques de transition en quantifiant l'impact marginal du scénario climatique retenu sur les notes de crédit d'emprunteurs opérant dans plusieurs secteurs prioritaires, en partant du principe que ces emprunteurs ne s'adapteront pas à ce scénario. Ce scénario climatique est validé chaque année par le CORISQ, sur proposition du département en charge de la recherche économique et sectorielle.

Les risques de transition sont évalués selon les 5 étapes décrites ci-dessous. Le processus d'évaluation est synthétisé dans le visuel 6.

1. **Identifier les secteurs prioritaires** : En tenant compte de la matérialité de l'exposition de Société Générale, les secteurs affectés par le risque de transition et considérés comme prioritaires sont les suivants au moment où nous écrivons ces lignes : Pétrole & Gaz, producteurs d'électricité, métaux & mines, transport (automobile, transport maritime, trafic aérien) et immobilier commercial. Le premier ensemble de secteurs a été validé par le CORISQ et pourrait être élargi à l'avenir (avec l'accord du CORISQ)
2. **Choix d'un scénario climatique unique** : Ce scénario intègre les effets des mesures stratégiques mises en œuvre pour limiter le réchauffement climatique à un niveau inférieur au seuil fixé dans l'Accord de Paris. Le scénario clarifie l'évolution de certaines variables (p. ex. taxe carbone, investissements dans les nouvelles technologies, évolution des prix de l'énergie), qui sont détaillées pour chaque secteur d'activité dans les zones géographiques concernées (détaillées dans le scénario retenu figurant à la section 2.2.4).
3. **Définir des segments homogènes** : Les secteurs retenus sont sous-divisés en segments regroupant des emprunteurs affichant une sensibilité homogène au scénario de transition en ce qui concerne le risque de crédit. Cette homogénéité est définie par des experts par rapport aux principaux facteurs de risque de transition donnés par le scénario. Ce sont les experts qui décident où affecter les emprunteurs à l'aide d'un arbre décisionnel et en fonction de critères sectoriels et régionaux objectifs (bouquet énergétique pour les producteurs d'électricité, différences entre les exigences réglementaires applicables aux producteurs d'électricité américains et européens).
4. **Regrouper les emprunteurs dans des segments** : La plupart des emprunteurs opérant dans les secteurs définis et affichant une exposition supérieure à un certain seuil sont regroupés au sein d'un même segment. Ce regroupement est rendu possible grâce aux données des emprunteurs, publiques ou obtenues sur simple demande auprès du client quand elles viennent à manquer).
5. **Évaluer la vulnérabilité des emprunteurs au changement climatique** : Les emprunteurs héritent automatiquement du niveau de sensibilité attribué au segment auquel ils appartiennent. Ce niveau est matérialisé par un **indicateur de vulnérabilité au changement climatique (IVC)**. Cet IVC est représenté par une échelle à 7 niveaux (cf visuel) et correspond à l'impact marginal du scénario de transition retenu sur la notation interne de la contrepartie sur 20 ans. Il est évalué en parallèle de la notation interne (qui repose sur une probabilité de défaut à 1 an) et repose sur l'hypothèse que la contrepartie n'adoptera aucune mesure d'adaptation.

Visuel 6 : Méthode d'évaluation des risques de transition liés au portefeuille de prêts

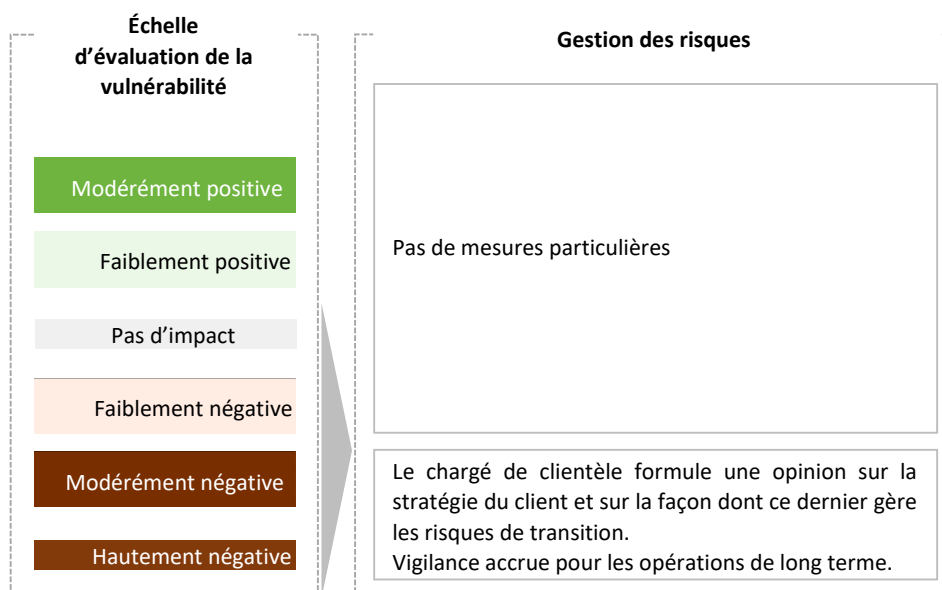


Cette évaluation est vérifiée par l'organe de gouvernance compétent : l'IVC calculé selon cette méthodologie est proposé par la première ligne de défense (LoD1), qui peut adapter l'évaluation (et, partant, modifier l'IVC) en fonction des caractéristiques propres à l'emprunteur. L'IVC est alors validé par le département Risque en sa qualité de deuxième ligne de défense (LoD2).

L'IVC aboutit sur 2 types d'extrants :

- **Quantifier un impact sur le risque de crédit.** Une fois calculée, la vulnérabilité d'un emprunteur peut se traduire en impact quantifié sous la forme d'une perte attendue et d'actifs à risques pondérés. Cette quantification de l'impact repose sur l'opinion d'experts sur la vulnérabilité identifiée et s'exprime en dégradation de la note moyenne (un abaissement de notation applicable aux clients concernés est associé à chacun des 7 niveaux de l'IVC). En cas de processus ascendant, il est possible de réaliser cette quantification au niveau segmentiel et au niveau sectoriel.
- **Une liste des clients vulnérables aux risques de transition pour lesquels la stratégie sera examinée.** Pour les emprunteurs vulnérables ou hautement vulnérables, le chargé de clientèle formalise une opinion sur la stratégie d'adaptation du client à l'égard du risque de transition. Pour l'exposition à long terme, l'attention se porte sur le risque de financement à l'échéance. Une attention toute particulière est également portée au calendrier de la transition stratégique du client par rapport à celle du scénario. En effet, dans le cas où l'adaptation viendrait à s'éterniser, l'emprunteur pourrait avoir du mal à lever les fonds nécessaires pour financer ses plans de transformation.

Visuel 7 : Échelle d'évaluation de la vulnérabilité



4.3.2 Politiques E&S surveillant l'impact du risque de transition sur les risques réputationnels.

Le Groupe s'est doté depuis plusieurs années de procédures lui permettant de mettre en œuvre ses engagements. L'année 2019 a été marquée par l'amélioration des principes de gestion des risques E&S et par leur intégration dans la nouvelle documentation normative du Groupe (Code Société Générale). Les concepts de risques sociaux et environnementaux ont été définis de manière plus formelle.

Ces principes stipulent que la gestion des risques sociaux et environnementaux doit se faire via l'intégration des facteurs sociaux et environnementaux dans les processus existants (processus transactionnels, processus d'accueil des nouveaux clients, processus de vérification périodique de la clientèle). Les aspects liés aux risques sociaux et environnementaux sont ainsi progressivement intégrés aux politiques de gestion du risque de crédit et du risque réputationnel, ainsi qu'aux processus de toutes les BU. La gestion des risques E&S s'articule en trois étapes :

- **L'identification des risques E&S** : Cette étape consiste à identifier si les activités du client ou si les transactions qu'il réalise présentent un risque E&S. Elle repose sur une analyse consistant à vérifier si les contreparties ou les activités sous-jacentes figurent sur la liste d'exclusion E&S, ou liste d'identification des risques E&S. Cette liste recense les projets, les entreprises, secteurs ou pays, financés ou non par Société Générale, visés par des controverses ou faisant l'objet de pressions de la société civile pour des raisons E&S, ou permet de savoir si une transaction réalisée par le client concerné intervient dans un secteur couvert par la politique sectorielle. Ce processus permet d'assurer le respect des critères édictés dans les diverses politiques sectorielles ;
- **Évaluation E&S** (des contreparties ou des transactions présentant des risques E&S) : lorsqu'un risque E&S a été identifié, les BU réalisent une évaluation des risques E&S (en se concentrant sur le risque réputationnel et sur le risque de non-respect des critères E&S). L'analyse porte sur les points suivants : respect des critères définis dans les politiques E&S applicables, gravité des controverses E&S et, le cas échéant, maturité des contreparties en matière de RSE ;
- **Mesures E&S** : L'évaluation E&S peut aboutir à une opinion E&S positive, conditionnelle (conditions contractuelles, plans d'action, restrictions) ou négative. Des actions d'atténuation sont proposées proportionnellement au risque résiduel identifié. Les opinions conditionnelles ou négatives et les plans d'action sont examinés par la deuxième ligne de défense (Les départements Risque ou Conformité) et peuvent faire l'objet d'un arbitrage par les directeurs des BU concernées si nécessaire. Les BU mettent progressivement en place un suivi et des contrôles dans le cadre des processus de gestion des risques E&S.

Cette clarification et actualisation des procédures, le déploiement progressif des procédures au sein des diverses BU permet d'harmoniser les pratiques d'évaluation et de gestion des risques E&S au sein du Groupe.

4.3.3 Risque physique inhérent au risque opérationnel SG

Société Générale utilise son cadre de gestion des risques opérationnels pour évaluer les risques physiques pesant sur ses actifs et ses activités. Le Groupe a analysé plusieurs scénarios pour quantifier les risques liés aux aléas climatiques, lesquels font l'objet d'un ajustement prospectif pour prendre en compte leur aggravation résultant du changement climatique. Par exemple, le scénario d'une crue de la Seine provoquant des inondations qui était jusqu'à présent associé à une périodicité de 100 ans est désormais associé à une périodicité de 20 ans. Ce scénario est pris en compte dans les modèles internes pour calculer les besoins en fonds propres.

4.3.4 Identification du risque de transition sur le risque de crédit via l'analyse de scénarios

Nos travaux de recherche et développement sur les impacts des risques physiques sur nos portefeuilles ont commencé avec notre portefeuille de prêts immobiliers aux particuliers français, car nous connaissons la localisation exacte des actifs financés. En revanche, il est plus difficile de localiser les actifs, les installations et les locaux de nos emprunteurs professionnels, comme expliqué dans la prochaine section. Notre analyse s'est déroulée comme suit :

- Évaluation de la quantité de prêts immobiliers résidentiels exposés au risque d'événements physiques graves (pas la perte financière attendue) : nous avons cartographié le portefeuille à l'aide de la carte des risques physiques des zones les plus touchées.
- Suivi des risques liés aux sécheresses, inondations et inondations côtières. Les inondations côtières surviennent quand des terres de faible altitude, habituellement sèches, sont inondées par l'eau de mer. Il convient de préciser qu'il s'agit d'un risque autre que la montée du niveau des océans. Les inondations côtières représentent un risque grave (gravité accrue des événements climatiques extrêmes), tandis que la montée du niveau des océans est un risque chronique (évolution de la variabilité extrême des phénomènes climatiques). Cela étant, l'augmentation du niveau des océans est un facteur aggravant des inondations côtières.
- Notre analyse repose sur les données fournies par l'Observatoire national des risques naturels. Ces données contenaient le pourcentage de la population de chaque municipalité exposée au risque de sécheresses, d'inondations et d'inondations côtières.

Nous avons constaté que les conséquences des événements climatiques extrêmes étaient couvertes en premier lieu par le régime public d'assurance catastrophe naturelle dès lors que l'emprunteur concerné dispose d'une assurance. En l'absence d'assurance et en cas d'augmentation du nombre de défauts de paiement, la banque serait partiellement couverte par la garantie du Crédit Logement²⁷. Les auteurs de cette étude n'ont utilisé aucun scénario de risque physique pour cartographier les zones identifiées vulnérables aux projections climatiques.

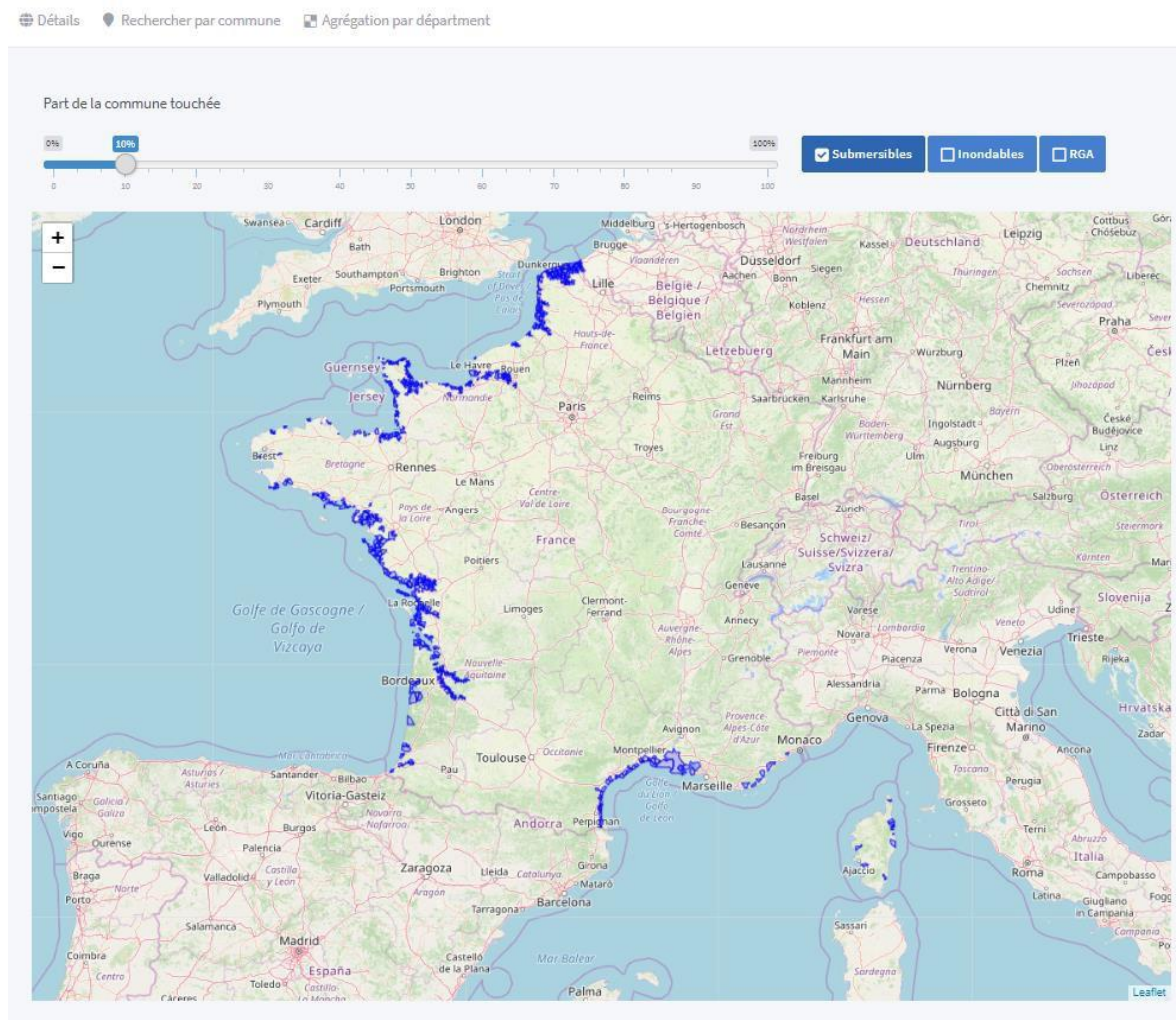
Nous avons également développé une application en ligne pour identifier les risques de sécheresses, d'inondations et d'inondations côtières pour chaque municipalité. Cette application calcule l'exposition de Société Générale à une zone donnée et permet de visualiser les différents types de risque, avec divers niveaux de granularité. Elle fournit également des données agrégées pour chaque département. Le visuel 7 montre à quoi ressemble cette interface.

Après avoir réalisé cette première étude sur les prêts immobiliers, le CORISQ a demandé à poursuivre les travaux de recherche sur les risques physiques liés au portefeuille de prêts immobiliers aux entreprises du Groupe.

La principale difficulté est d'obtenir l'emplacement exact des actifs des clients et des chaînes de valeur, ce qui rend la réalisation d'une étude systémique sur l'ensemble du portefeuille compliquée. Pour résoudre ce problème, nous sommes en train de développer des cas d'utilisation pour chaque entreprise et chaque secteur afin de mettre en place des analyses vouées à être généralisées à l'avenir.

²⁷ : Crédit Logement est un établissement de financement spécialisé dans la garantie des prêts immobiliers aux particuliers accordés par les banques.

Visuel 7 : Illustration de la cartographie des inondations côtières figurant sur l’application interne de Société Générale



4.3.5 Analyse de scénarios permettant d’identifier l’impact des risques physiques et de transition sur les prêts souverains (portefeuilles de prêts)

Nous avons testé une preuve de concept pour l’élaboration d’un indicateur de vulnérabilité au changement climatique et passons désormais à l’étape suivante. L’objectif est de développer un indicateur de vulnérabilité relative des pays aux risques climatiques pour comprendre l’effet direct sur le risque pays, c’est-à-dire la capacité et la volonté d’un pays à honorer ses engagements financiers envers ses créanciers externes.

Le manque de données historiques sur les défauts souverains liés au changement climatique et la prise en compte tardive des critères ESG dans les notes des agences de notation nous empêchent d’utiliser les techniques de modélisation de notation traditionnelles ou d’appliquer un modèle économétrique.

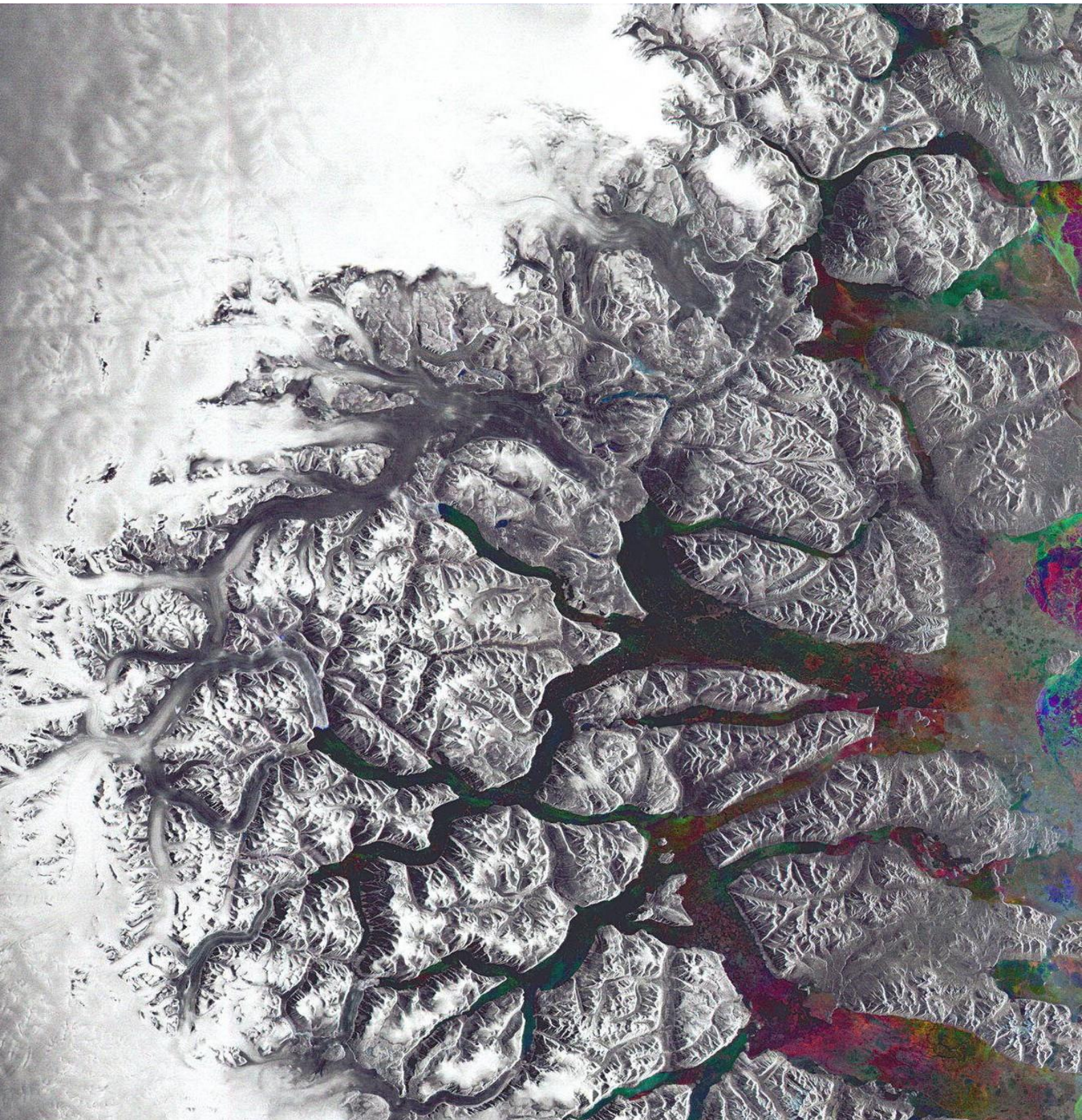
L’indice, élaboré en interne, évalue la vulnérabilité au risque physique et au risque de transition et peut s’adapter à tous les scénarios. Les variables utilisées pour calculer les indices sont construites à partir des données publiques. Pour chaque variable, les pays sont classés du moins vulnérable (0) au plus vulnérable (1) et les indices correspondent à la moyenne des classements des variables concernées.

Un score de risque physique permet de classer les pays en fonction de leur vulnérabilité. Il prend en compte les événements climatiques extrêmes et le réchauffement climatique mondial car ces risques climatiques engendreront une détérioration des finances publiques et externes. Ce score prend en compte par exemple les données telles que les ressources collectives en eau ou la part de la population vivant à une altitude inférieure à 5 mètres.

Un score de risque de transition permet de classer les pays en fonction de leur vulnérabilité, laquelle peut avoir un impact préjudiciable sur la solvabilité publique et externe via deux canaux :

- Le coût lié à l'adaptation à une économie bas carbone
- Le coût d'opportunité des actifs dont la valeur s'est dépréciée, qui peut se traduire par une baisse des revenus de change préjudiciable au pays concerné

Ce score prend en compte les données sur la dépendance aux importations d'énergie ou l'intensité carbone de l'économie. La conclusion préliminaire de cette étude est qu'il existe une forte corrélation entre le niveau de risque physique et la notation souveraine. En effet, les pays hautement vulnérables aux risques physiques ont généralement une gouvernance défailante et des finances publiques fragiles, deux éléments déjà pris en compte dans l'analyse classique du risque pays. En revanche, la corrélation entre le score de risque de transition et le risque souverain est moins évidente et il est possible d'identifier différentes causes. La prise en compte des deux scores dans l'indice de vulnérabilité au changement climatique est donc utile et nécessaire pour bien comprendre tous les aspects des risques liés au changement climatique.



5. GESTION DE L'IMPACT DE NOS ACTIVITÉS SUR LE CLIMAT

Société Générale gère son impact direct et son impact indirect sur le climat :

- L'impact direct de nos activités (consommation d'électricité, déplacement des employés) est géré à l'aide d'une taxe carbone interne et d'un ensemble de politiques environnementales (immobilier, technologies de l'information, etc.).
- L'impact indirect procédant des activités de nos clients est géré en alignant nos portefeuilles de prêts et d'investissement sur les objectifs de l'Accord de Paris.

Dans cette nouvelle édition, nous donnons plus de détails sur le développement de notre méthodologie d'alignement, résultat de la coopération et du travail du Groupe de travail des banques signataires de l'engagement de Katowice et de notre partenariat avec 2°C Investing Initiative.



« L'apparition de la Covid-19 est liée aux crises du climat et de la biodiversité que nous traversons. Gérer l'impact de notre organisation sur l'environnement prend une toute autre importance lorsque l'on prend conscience de tout ce que la société apporte à l'entreprise, à sa raison d'être et à ses parties prenantes. Aujourd'hui plus que jamais, la RSE conditionnera nos performances futures. Elle est au cœur de notre stratégie, en adéquation avec notre objectif et nos valeurs, et donne tout son sens à l'activité bancaire ».

SYLVIE PRÉA
Directrice RSE
Société Générale

5.1. Impact direct

Le Groupe a mis en place des **politiques environnementales** pour toutes ses sources d'émission de gaz à effet de serre :

Immeubles : Société Générale a mis au point une stratégie environnementale pour son portefeuille immobilier (de plus de 4 millions de mètres carrés en 2019) afin d'améliorer la performance énergétique des immeubles qu'elle possède. Un audit énergétique des bâtiments centraux a été réalisé en 2019 à cette fin. Cet audit fait partie de l'objectif du Groupe visant à réduire sa consommation énergétique, qui a vu la consommation énergétique par usager diminuer de 25% entre 2014 et 2019. Sur les 40 immeubles centraux en France, 22 sont certifiés ISO 50001.

Consommation d'électricité : Société Générale est la première banque française et l'une des cinq premières entreprises en France, tous secteurs confondus, à avoir signé un contrat d'achat d'électricité à long terme avec EDF en 2019. Ce contrat porte sur l'achat de 27 GWh par an pendant trois ans provenant du parc éolien Eurowatt situé en France. Cette solution innovante promeut le développement d'énergies renouvelables en offrant aux producteurs des revenus garantis sur plusieurs années et en permettant aux clients de savoir d'où vient l'énergie qu'ils consomment.

Infrastructures informatiques : Société Générale s'efforce de développer des technologies numériques écoresponsables et sociales depuis plusieurs années, d'abord au sein du Green IT Club et, désormais, dans le cadre de l'Institut Numérique Responsable dont le Groupe est un membre fondateur. En signant la Charte numérique responsable de l'Institut numérique responsable en partenariat avec WWF*, l'ADEME* et Fing* en 2009, le Groupe s'est engagé à structurer plus avant sa stratégie, notamment en définissant des fonctions de gouvernance et d'organisation sur le sujet²⁸.

²⁸ <https://institutnr.org/wp-content/uploads/2019/06/Charte-num%C3%A9rique-responsable-INR-Vierge.pdf>

En France, un programme de formation RSE a été lancé pour les collaborateurs des directions informatiques. 135 collaborateurs ont été formés au Numérique Responsable (formation de 3 jours délivrée par l'Institut Numérique responsable) dont 133 certifiés en 2019. Les problématiques RSE ont été intégrées à l'édition 2019 de la TECHWEEK, qui s'est tenue durant trois jours à Paris en novembre 2019. Début 2019, un nouveau prestataire du secteur du travail protégé et adapté s'est vu confier la mission de traiter le matériel informatique pour optimiser sa réutilisation : 73 tonnes de matériels informatiques valorisés en 2019 en France dont 52 tonnes ont pu faire l'objet d'une deuxième vie.

Papier : Les progrès réalisés en matière de consommation de papier, le principal produit consommable utilisé par les activités de service, sont le résultat de plusieurs mesures mises en place à l'échelle du Groupe : bonnes pratiques en matière d'impression, transition vers le tout numérique et abandon du format papier, utilisation de papier recyclé. En 2019, la consommation de papier s'est élevée à 8978 tonnes, soit 1277 tonnes de moins qu'en 2018. Un représentant de Société Générale siège au conseil d'administration de CITEO, une organisation écoresponsable qui promeut l'économie circulaire, qui a vu le jour suite à la fusion d'Eco-emballages et Ecofolio. Cela confère au Groupe des informations de première main sur les bonnes pratiques.

Mobilité : Concernant les déplacements des employés, des mesures ciblées ont été mises en œuvre pour promouvoir les alternatives à l'utilisation de véhicules individuels. Un service de co-voiturage a été mis en place au siège social de La Défense pour les employés du Groupe. Certaines entités (ALD Automotive par exemple) proposent également des vélos et des vélos électriques à leurs employés. Un nombre croissant d'entités du Groupe recourent au télétravail et il y a désormais plus de 32 000 employés en télétravail dans le monde. La crise du COVID-19 a considérablement modifié les conditions de télétravail pour plus de 100 000 employés du Groupe et un audit est actuellement en cours pour promouvoir plus avant le télétravail après la crise du coronavirus.

Gestion des déchets : Grâce au recyclage, le Groupe s'efforce de réduire autant que possible l'impact de ses déchets sur l'environnement. Selon les estimations, le Groupe a généré 14 653 tonnes de déchets en 2019, contre 15 580 tonnes en 2018. Le tri en cinq catégories (papier et carton, métal, plastique, verre et bois) est en vigueur dans toutes les succursales et les bâtiments centraux de Société Générale.

Gaspillage alimentaire : Dans le cadre de sa stratégie visant à réduire le gaspillage alimentaire, le Groupe a signé un partenariat avec les restaurants de La Défense et l'association Le Chaînon Manquant²⁹ qui a permis de collecter plus de 3800 kilos de produits alimentaires et de distribuer 7600 repas à son réseau d'associations partenaires.

Pour atteindre ses objectifs carbone, le Groupe prélève chaque année une **taxe carbone** à toutes les entités qui le composent. Le montant de la taxe dépend des émissions de gaz à effet de serre des entités (EUR 10/tonne CO₂ équivalent). L'argent collecté est ensuite redistribué sous forme de récompenses aux meilleures initiatives internes limitant l'impact direct du Groupe sur l'environnement à l'occasion des Environmental Efficiency Awards (voir : societegenerale.com). Voici quelques chiffres sur cette initiative :

- Économies récurrentes de 81 000 tonnes de CO₂ au cours des 17 dernières années, soit 81 000 trajets Paris - New York. Entre 2018 et 2019, le Groupe a réduit ses émissions de 14 200 tonnes CO₂ équivalent.
- Un budget moyen de 3 millions d'euros alloué chaque année aux 391 initiatives provenant de 37 pays répartis sur 4 continents.

5.2. Impact indirect

5.2.1 Alignement des portefeuilles

L'idée selon laquelle la finance doit s'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris s'est imposée ces deux dernières années comme le nouveau paradigme pour renforcer l'action pour le climat au sein de la communauté financière. Ce concept repose sur l'idée que les flux financiers doivent être « compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques » (Accord de Paris, article 2.1.c) pour contenir « l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels » (Accord de Paris, article 2.1.a).

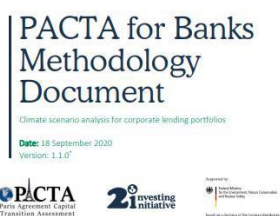
²⁹ <http://lechainon-manquant.fr/>

Lors de la COP24 qui s'est tenue à Katowice en 2018, Société Générale, BBVA, BNP Paribas, ING et Standard Chartered se sont publiquement engagées à développer une méthodologie en accès libre et à aligner leurs activités sur les objectifs de l'Accord de Paris : ainsi est né l'engagement de Katowice³⁰. Cet engagement trouve son écho dans l'Engagement collectif pour le climat lancé en parallèle de la signature des Principes des Nations unies pour une banque responsable. L'Engagement collectif pour le climat a été signé par 36 banques internationales, y compris les 5 banques signataires de l'engagement de Katowice³¹.

Depuis 2018, les banques signataires de l'engagement de Katowice collaborent avec le Groupe de réflexion 2° Investing Initiative (2DII) pour rendre la méthode d'évaluation des capitaux de transition de l'Accord de Paris (« Paris Agreement Capital Transition Assessment » ou « PACTA » en anglais) applicable aux prêts bancaires (elle a initialement été conçue pour les portefeuilles d'actions et d'obligations). Près de 20 banques systémiques ont participé au projet pilote PACTA et cet outil en libre accès peut être utilisé par toute banque qui le souhaite, grâce à l'exploitation d'un large éventail de données intrantes³².

En septembre 2020, 2DII a publié sa méthodologie PACTA. Quelques jours plus tard, les banques signataires de l'engagement de Katowice ont publié un rapport sur l'application de la méthodologie PACTA à leurs portefeuilles de prêts³³. La publication de ce rapport est une première réponse à l'engagement de Katowice visant à développer une méthodologie en libre accès. Avec ce document, les banques signataires de l'engagement de Katowice veulent montrer que la méthodologie PACTA est une approche fiable pour orienter les portefeuilles des banques vers le financement d'une société bas carbone. Le rapport donne un aperçu de la méthode et des fonctionnalités les plus utiles pour les banques. Le fait d'avoir une méthode standardisée permet d'assurer la comparabilité des résultats entre les banques, pour le bénéfice des parties prenantes. En partageant ces informations et les enseignements qu'elles en tirent, les banques signataires de l'engagement de Katowice espèrent inciter d'autres banques à utiliser la méthodologie PACTA et à contribuer à son développement.

2DII publie la méthodologie PACTA avec un outil en ligne.



<https://www.transitionmonitor.com/wp-content/uploads/2020/09/PACTA-for-Banks-Methodology-Document.pdf>

Les banques signataires de l'engagement de Katowice publient leur « Modalités d'application de la méthodologie PACTA ».



Credit Portfolio Alignment
An application of the PACTA methodology by Katowice Banks in partnership with the 2 Degrees Investing Initiative
September 2020



<https://2degrees-investing.org/wp-content/uploads/2020/09/Katowice-Banks-2020-Credit-Portfolio-Alignment.pdf>

Les banques continueront à collaborer pour affiner les méthodologies, pour développer de nouveaux indicateurs et pour obtenir des scénarios climatiques et des données sur le changement climatique plus accessibles et de meilleure qualité. Les banques sont convaincues que collectivement, elles peuvent avoir un impact plus positif sur la lutte contre le réchauffement climatique et sur la promotion du développement durable.

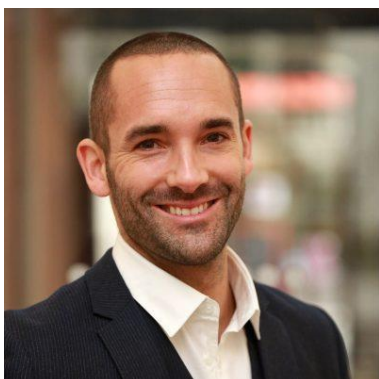
³⁰ https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/Document%20RSE/the_katowice_commitment.pdf

³¹ Engagement collectif sur le climat - UNEPFI (2019) <https://www.unepfi.org/news/industries/banking/collective-commitment-to-climate-action/>

³² <https://www.transitionmonitor.com/wp-content/uploads/2020/09/PACTA-for-Banks-Methodology-Document.pdf>

³³ <https://2degrees-investing.org/wp-content/uploads/2020/09/Katowice-Banks-2020-Credit-Portfolio-Alignment.pdf>

Pour les banques, cette initiative est une première étape en vue d'aligner progressivement leurs portefeuilles de prêts sur les objectifs de l'Accord de Paris et, partant, de contribuer à l'objectif ultime de neutralité carbone. Les cinq banques signataires de l'engagement de Katowice se situent à des stades différents du processus mais devraient communiquer sur leurs niveaux respectifs d'alignement d'ici fin 2021.



« Lorsque 2°C Investing Initiative a créé l'outil PACTA, nous ne nous attendions pas à recevoir un tel soutien actif de la part des utilisateurs. La création spontanée du Groupe de Katowice et les efforts entrepris par Société Générale pour améliorer la méthodologie et les données ont permis de donner une tout autre dimension au projet. Bien sûr, le plus difficile, aligner l'économie réelle sur l'Accord de Paris, reste à faire, mais la mise au point de cet outil collaboratif et la dynamique insufflée entre les banques constituent un début prometteur ».

STANISLAS DUPRÉ
Fondateur et directeur général
The 2° Investing Initiative

5.2.2 Principes de Poséidon

En 2019, Société Générale a signé les Principes de Poséidon, qu'elle a contribué à élaborer. Ces principes définissent un cadre permettant de prendre en compte les considérations climatiques dans les décisions de financement dans le secteur, afin de promouvoir la décarbonisation du transport maritime international. Les Principes de Poséidon font écho à l'objectif de l'Organisation maritime internationale visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur du transport maritime d'au moins 50% d'ici 2050. Société Générale a également rejoint la Getting to Zero Coalition, dont l'objectif est de développer et de mettre en service d'ici 2030 des navires de haute mer à zéro émission et commercialement viables.

6. AIDER NOS CLIENTS À AVOIR UN IMPACT POSITIF DURABLE

Le Groupe Société Générale est actif dans le secteur des énergies renouvelables depuis plus de 10 ans et a joué un véritable rôle de pionnier dans le financement des énergies renouvelables, notamment en finançant des jeunes entreprises innovantes ainsi que des projets de grande ampleur. Aujourd’hui, en tant que l’un des plus gros financeurs du secteur des énergies renouvelables, nous sommes plus déterminés que jamais à accompagner le développement de tous les acteurs du secteur et à innover en permanence.

La banque se restructure pour passer du stade de « banque au service du secteur de l’énergie » au stade de « banque œuvrant en faveur de la transition énergétique » et élargit ses financements à tous les secteurs essentiels à cette transition. Par ailleurs, nous proposons une gamme complète de solutions de financement et d’investissement, ainsi qu’un large éventail de services financiers pour faciliter la transition vers une économie bas carbone aux quatre coins du monde.

Visuel 8 : Solutions de financement à impact durable et positif de Société Générale

FINANCEMENT À IMPACT DURABLE ET POSITIF

Produits éco-responsables et durables

Obligations, prêts, garanties & lettres de crédit, titrisation

Solutions d’investissement à impact positif et durable

Recherche ESG, indices ESG, solutions d’investissement et de couverture sur mesure

Conseil stratégique - financement des entreprises

INVESTISSEMENT DURABLE ET RESPONSABLE

Projets durables & financement d’actifs

Promouvoir le développement d’infrastructures, financer la transition énergétique

Gestion d’actifs & investissements durables et responsables

Actionnaires engagés et responsables, outil d’évaluation des problématiques climatiques et ESG

Conseil ESG & accès au marché

CONSEIL STRATÉGIQUE ET DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS

Services financiers

Financement d’équipement, solutions de mobilité, financement de chaînes de production

Offre de titres et offre ESG

Nouvelles affaires et nouveaux marchés

Financement à impact, solutions à impact social, villes durables



« Le Groupe a pleinement intégré les enjeux du développement durable dans ses activités et cherche à contribuer activement à la transition énergétique, notamment en fournissant à ses clients des conseils et en finançant leurs projets. Nous réaffirmons notre volonté d'adapter continuellement notre philosophie de financement à impact durable et positif en mettant à profit nos capacités d'innovation et notre avant-gardisme afin d'assurer la réussite de la transition énergétique ».

PIERRE PALMIERI

**Directeur Global Finance & responsable de l'offre « Sustainable & Positive Impact Finance »
Société Générale**

6.1. Opportunités liées à la lutte contre le réchauffement climatique

Jusqu'à présent, l'identification des opportunités d'affaires liées à la lutte contre le changement climatique était l'apanage d'experts sectoriels et ESG (à l'aide de scénarios et de taxonomies). La situation a évolué et c'est désormais devenu chose courante pour Société Générale : toutes les BU ont fait de la lutte contre le changement climatique un pilier de leur stratégie. Société Générale a identifié de nombreuses opportunités diverses et variées liées à la transition énergétique, et ce dans tous les secteurs de l'économie.

Tableau 7 : Opportunités liées à la lutte contre le réchauffement climatique

Secteur	Opportunités	Horizon
Construction	Rénovation de vieux immeubles	CT
Énergie	Déploiement de capacités de production d'énergie renouvelable, services de stockage d'énergie et captage et stockage de carbone sur le long terme	CT-LT
Pétrole & gaz	Captage et stockage de carbone, Gaz naturel liquéfié (GNL)	CT-LT
Chimie	Fabrication de plastique biodégradable et recyclable	MT-LT
Transport	Moyens de transport à faible consommation d'énergie et à faibles émissions de carbone (électricité, hydrogène, GNL) - Services de mobilité et stockage de batteries, chemins de fer	CT-LT
Métaux & mines	Production de métal pour les véhicules électriques (aluminium, cuivre, lithium, terres rares, cobalt, nickel).	CT-LT
Infrastructures	Réseau électrique intelligent, réseaux de mobilité intelligente, bornes de chargement pour véhicules électriques	CT-LT
Agriculture	Systèmes efficaces d'irrigation, cultures aéroponiques/aquaponiques, graines résistantes aux sécheresses, biogaz.	CT-LT
Autres secteurs	Processus circulaires, récupération des déchets, hydrogène dans les processus industriels	CT-LT

Les problématiques liées à l'investissement socialement responsable et les critères ESG sont devenus des moteurs de performance importants. L'équipe de recherche ESG de Société Générale aide les investisseurs et les sociétés de gestion à prendre en compte ces critères dans leurs décisions d'investissement.

Sur le plan géographique, Société Générale place également le développement durable du continent africain au cœur de ses priorités stratégiques. Le Groupe est déterminé à jouer un rôle de premier plan auprès d'acteurs du secteur privé et du secteur public pour contribuer au développement bas carbone de l'Afrique, notamment dans le domaine des infrastructures d'énergie, essentiel à une croissance économique durable dans ces pays³⁴. En novembre 2018, le Groupe Société Générale a confirmé qu'il continuerait à étendre ses activités sur le continent africain, conformément à son plan stratégique, Transform to Grow, et a lancé sa nouvelle initiative « Grow With Africa ».

6.2. Financement à impact durable et positif

Notre expertise est le résultat des connaissances que nous avons acquises au fil du temps concernant la gestion des risques environnementaux et sociaux, la finance structurée et les marchés de capitaux, afin de répondre à la demande croissante de nos clients en quête de solutions de financement compatibles avec leurs engagements en faveur du développement durable.

6.2.1 Financement de projets d'énergie renouvelable

Présent aux quatre coins du globe et reconnue pour son expertise dans le secteur de l'énergie, Société Générale est une banque de référence en matière d'énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, biomasse, etc.) qui peut s'appuyer sur une franchise internationale.

- Société Générale occupe la première place du classement Infranews 2020 du financement des énergies renouvelables dans la région EMOA.
- Elle occupe la deuxième place du classement Dealogic 2019 sur le financement de projets d'énergie renouvelable dans la région EMOA et a œuvré comme chef de file dans 17 transactions représentant une valeur totale de USD 1,1 milliard. Dealogic a établi son classement après avoir analysé 91 banques internationales.
- Société Générale se classe en troisième position du classement IJ Global des conseils financiers pour les projets d'énergie renouvelable dans la région EMOA, avec une valeur totale équivalant à USD 6000 milliards. IJ Global a passé au crible près de 60 banques au moment d'établir son classement.
- Société Générale est également la seule banque présente dans le secteur éolien sur l'ensemble du continent américain, en Asie et en Europe. Elle a aidé de nombreux clients à sauter le pas aux quatre coins du globe.

6.2.2 Financement participatif dans le domaine des énergies renouvelables

Société Générale a racheté Lumo³⁵, un acteur de premier plan du financement participatif dans le domaine des énergies renouvelables. Lumo est une fintech française qui affiche des compétences de pointe en matière de financement participatif et d'énergies renouvelables. Elle contribue à accélérer la transition énergétique depuis 2012. La plateforme développée par le Groupe permet aux communautés locales, aux particuliers et aux entreprises de participer au financement de projets locaux promouvant les énergies renouvelables en France. Avec cette acquisition, le Groupe entend offrir à ses clients du secteur de l'énergie des solutions de financement participatif pour développer leurs projets.

6.2.3 Finance structurée à impact positif

Société Générale a été un pionnier dans l'élaboration de l'initiative Positive Impact des Nations unies³⁶, qui vise à analyser les effets positifs et négatifs des projets des entreprises sur la société et l'environnement, afin de pousser les entreprises à atténuer les effets préjudiciables de leurs activités. Pour accompagner ses clients dans cette transformation, qu'il s'agisse d'entreprises ou d'investisseurs, Société Générale a mis au point une offre complète de solutions d'investissement et de financement qui s'appuie sur son expertise environnementale et sociale.

³⁴ <https://societegenerale.africa/fr/societe-generale-afrique/grow-with-africa/>

³⁵ <https://www.lumo-france.com/>

³⁶ L'initiative Positive Impact repose sur l'idée que la lutte contre les problèmes économiques, sociaux et environnementaux est à la fois un impératif et une opportunité d'affaire considérable pour le secteur privé, après la mise en place d'une approche reposant sur la gestion des impacts. L'initiative Positive Impact Finance* vise à fournir un langage commun et à développer de nouvelles solutions pour financer les Objectifs de développement durable avec le concours des clients; <http://www.unepfi.org/positive-impact/positive-impact/>

6.2.4 Obligations vertes, sociales et à impact positif

Voici la liste des émissions d'obligations vertes, sociales et à impact positif réalisées par Société Générale pour son propre compte :

Visuel 9 : Émissions publiques Société Générale

Type d'obligation	Description
Obligation à impact positif Société Générale 2015	Émission d'obligations senior à 5 ans et à taux fixe pour un montant total de EUR 500 millions Les fonds levés serviront exclusivement à financer des projets qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et dont les effets néfastes ont été identifiés et correctement gérés (énergies renouvelables et système de traitement de l'eau). Cette émission obligataire est devenue une véritable référence sur le marché en termes de transparence et de traçabilité et a été accueillie avec un grand enthousiasme par les investisseurs, puisqu'elle a été six fois sursouscrite.
Obligation à impact positif Société Générale 2016	Émission d'obligations senior à 5 ans et à taux fixe pour un montant total de EUR 500 millions Les fonds levés servent exclusivement à financer des projets qui contribuent à la lutte contre le changement climatique. Essentiellement des projets d'énergie photovoltaïque et éolienne.
Obligation à impact positif ALD Automotive 2018	Émission d'obligations senior à 4 ans et à taux fixe pour un montant total de EUR 500 millions Les fonds levés servent uniquement à financer ou à refinancer les véhicules pouvant prétendre à un financement ou à un refinancement. Les véhicules affichant la meilleure contribution nette positive au changement climatique (émissions de gaz à effet de serre, communément appelées CO ₂) et à la préservation de l'environnement (réduction des émissions d'oxyde d'azote (NOx) en particulier) sont prioritaires. ALD Automotive compte ainsi 14 348 véhicules pouvant prétendre à un financement ou à un refinancement, dont 24% de véhicules électriques et 76% de véhicules électriques hybrides et véhicules hybrides rechargeables, dans 13 pays d'Europe.
Obligation verte Société Générale 2018	TWD 1,6 milliard, divisé en 3 tranches Les fonds levés servent à financer des projets d'énergie renouvelable à Taïwan, dont le projet éolien en mer Formosa 1, le premier parc éolien offshore commercial de Taïwan. Cette émission obligataire respecte les critères applicables aux obligations vertes taiwanaises et les principes de la Finance à impact positif adoptés à Paris en parallèle du Programme environnemental des Nations unies (United Nations Environmental Program - UNEP).
Obligation verte garantie Société Générale SFH (Société de Financement à l'Habitat) 2019	Émission d'obligations senior à 10 ans et à taux fixe pour un montant total de EUR 1 milliard Les fonds levés servent à refinancer des prêts accordés pour l'achat de logement dans des immeubles à faibles émissions de carbone. Les prêts aux logements admissibles ont été sélectionnés au moyen d'une méthodologie développée en partenariat avec Wild Trees, une société de conseil indépendante. Cette émission d'obligations garanties respecte les « Principes de la Finance à impact positif » et les « Principes applicables aux obligations vertes ». Cet alignement double est évalué de manière indépendante par Vigeo Eiris.

6.2.5 Obligations et prêts liés à des objectifs de développement durable

Désireuse d'évaluer la performance de ses clients en matière de développement durable, Société Générale a développé une offre innovante de prêts à impact, qui conditionne la structure du financement à la réalisation d'objectifs en matière de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE). Selon une étude récemment publiée par RBC, Société Générale est la troisième banque de la région EMOA concernant la valeur des prêts adossés à des objectifs de développement durable.

Définis au cas par cas, les objectifs sont fixés en collaboration avec nos clients et reposent sur un mécanisme d'incitatifs. Avec cette offre structurée sur mesure, Société Générale s'associe à ses clients pour les aider à concrétiser leurs ambitions en matière de développement durable et à atteindre leurs objectifs RSE. Les mécanismes de développement durable offrent de nombreuses opportunités de structuration et peuvent également servir à structurer des obligations. Société Générale a accordé pour €1,4 mrd de prêts à impact positif à ses clients.

6.2.6 Partenariats avec des institutions supranationales et multilatérales de financement du développement.

En tant qu'établissement de crédit historiquement présent dans de nombreux pays en voie de développement, nous sommes convaincus que la relation hautement complémentaire entre les compétences locales, le savoir-faire des institutions de financement du développement et notre expertise produit nous rend collectivement plus forts pour relever les défis de développement auxquels sont confrontés ces pays.

Les banques multilatérales de développement et autres institutions de financement du développement représentent des partenaires essentiels avec qui Société Générale a noué des relations de longue date constructives. Notre coopération repose sur un large éventail d'instruments de co-financement : prêts B, garanties contre le risque souverain, facilités de répartition des risques ou garanties partielles de crédit. Au fil des ans, nous avons développé des solutions permettant d'utiliser ces instruments dans un grand nombre de nos domaines d'expertise financière, du financement de projet au financement de matières premières, en passant par les marchés de capitaux et la gestion des risques, y compris :

- Des projets dans le secteur des matières premières ou des programmes de financement du commerce des matières premières, des projets d'infrastructure en Europe de l'ouest et dans certains pays émergents, des initiatives de financement à impact positif dans certains pays émergents ;
- Des transactions de financement des exportations dans certains pays émergents, afin de financer des infrastructures durables ;
- La structuration et la cession de prêts auprès d'institutions multilatérales de financement du développement agissant en qualité d'investisseurs dans un large éventail d'instruments financiers, de la dette à la dette mezzanine en passant par des instruments de fonds propres.

6.2.7 Financement des exportations

Présente partout dans le monde, Société Générale est un leader dans le financement des exportations et contribue au financement à long terme des investissements réalisés dans les marchés émergents. Depuis 2017, l'équipe Export Finance a intégré les Objectifs de développement durable à son modèle d'affaires, ce qui a permis de financer de nombreux projets. En 2018, le Groupe a ainsi financé plusieurs projets industriels et d'infrastructure en Afrique: eau potable, ponts, infrastructures urbaines, équipements météorologiques et ateliers de maintenance des trains. Nous sommes fiers de notre engagement envers l'Afrique, continent sur lequel nous sommes présents de longue date et où nous disposons de franchises locales solides qui concourent au développement des économies et des communautés locales. Cette présence de longue date sur le continent africain garantit à nos clients un accès inégalé aux marchés locaux.

6.3. Investissement durable et responsable

Le département Cross Asset Research de Société Générale fait évoluer son offre pour intégrer systématiquement une analyse des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses publications financières, en plus de l'analyse financière fondamentale. Cette nouvelle offre sera disponible à partir du mois de janvier 2020 et fera de Société Générale un des premiers acteurs à développer cette approche holistique pour la recherche-action.

6.3.1 Investissement socialement responsable (ISR) et à impact & recherche et conseil ESG

S'appuyant sur une équipe de recherche ESG de pointe qui élabore des solutions indicelles et une large gamme de produits financiers socialement responsables (du produit le plus simple au produit le plus personnalisé), l'objectif de Société Générale est de proposer des solutions d'investissement durables compatibles avec les stratégies ESG et ISR de ses clients. La recherche-action de Société Générale inclut systématiquement une analyse ESG et une analyse financière³⁷.

Les problématiques liées à l'investissement socialement responsable et les critères ESG sont devenus des moteurs de performance importants. En parallèle des considérations financières et macroéconomiques, les facteurs ESG sont devenus plus faciles à quantifier et sont désormais pris en compte au moment d'évaluer n'importe quelle entreprise. Depuis 2016, l'équipe de recherche ESG de Société Générale aide les investisseurs et les sociétés de gestion à prendre en compte ces critères dans leurs décisions d'investissement. Depuis le début de l'année 2020, tous les travaux de recherche-action de Société Générale intègrent une analyse ESG.

LYXOR met également l'ISR au cœur de sa stratégie d'investissement en créant des solutions concrètes qui prennent en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance pour relever les défis de demain, y compris la transition climatique et la demande croissante pour l'investissement responsable. En 2017, LYXOR a lancé le premier ETF obligataire écoresponsable au monde, qui réplique la performance d'obligations vertes émises par des entités « Investment Grade ». Plus récemment, LYXOR a été le premier fournisseur à proposer un écosystème d'ETF conçus pour lutter contre le changement climatique. LYXOR a complété son offre d'ETF visant à lutter contre le changement climatique et a renforcé sa politique de sensibilisation des actionnaires pour favoriser l'adoption de politiques en faveur du climat au sein des entreprises détenues en portefeuille.

6.3.2 Innovation ESG en gestion d'actifs

Lyxor Asset Management[®] s'attaque aux enjeux de la transition climatique et de la demande croissante en investissements responsables tant par le biais de ses produits à gestion dynamique que par le biais de ses produits à gestion passive.

Véritable pionnier en matière d'ETF en Europe, LYXOR met à profit sa capacité à innover en permanence pour fournir aux investisseurs des solutions ESG. Fort de ce statut, LYXOR fournit des ETF thématiques compatibles avec cinq Objectifs de développement durable : eau, nouvelles énergies, action climatique, villes et communautés durables et égalité des sexes.

LYXOR a étendu sa gamme d'ETF ESG avec (i) Lyxor MSCI Europe ESG Leaders, qui cible les entreprises à la pointe de l'ESG et (ii) Lyxor MSCI ESG Trend Leaders, quatre ETF qui combinent des critères ESG de pointe avec un score ESG Momentum qui mesure les tendances des notes ESG des entreprises. Deux de ces ETF (Lyxor MSCI Europe ESG Leaders et Lyxor MSCI EMU ESG Trends Leaders) ont été labellisés ISR en 2019.

LYXOR est le premier fournisseur d'ETF à proposer une gamme complète d'ETF conçue pour lutter contre le changement climatique. Ces ETF uniques répliquent les indices MSCI Climate Change, qui prennent en compte les principaux objectifs du règlement de l'Union européenne sur les portefeuilles de référence, définis dans le cadre du plan d'action de la Commission européenne pour le financement d'une croissance durable.

LYXOR intègre de plus en plus les critères ESG dans sa gestion actions dynamique à l'aide des stratégies GARI qui prennent en compte les notes et les risques ESG des entreprises dans le choix des univers d'investissement. Par ailleurs, LYXOR a intégré des critères extra-financiers dans les modalités de gestion d'un mandat institutionnel qui investit dans des PME françaises. LYXOR a noué un partenariat avec SEB (Skandinaviska Enskilda Banken) en 2019 pour lancer une stratégie multi-gestion qui utilise des critères ESG innovants pour créer des univers d'investissement avec une stratégie économique, sociale et/ou environnementale positive (on parle également d'investissement à impact). Depuis le début de l'année 2020, LYXOR Asset Management intègre des filtres ESG dans la gestion de portefeuilles d'obligations souveraines avec sa stratégie d'actifs liquides bien notés (« High-Quality Liquidity Assets » - « HQLA »).

³⁷ <https://www.societegenerale.com/en/newsroom/en-societe-generale-CIB-places-esg-at-heart-equityresearch>

³⁸ <https://www.lyxor.com/en/article-173-and-tcf>

6.3.3 Obligations durables

Société Générale accompagne ses clients sur le marché des obligations durables depuis 2016 et a œuvré comme chef de file pour 111 émissions d'obligations vertes, sociales et durables, représentant un montant supérieur à l'équivalent d'EUR 480 milliards.

Par ailleurs, Société Générale a œuvré comme conseiller en structuration d'émissions inaugurales d'obligations vertes et sociales pour des clients de tous types (entreprises, établissements financiers, émetteurs souverains, entités supranationales et agences gouvernementales) en Europe et en Asie, mettant en évidence les solides compétences de la banque en matière de conseil dans le domaine de la finance à impact durable et positif.

Ayant à cœur de développer plus avant le marché mondial des obligations durables, Société Générale participe activement à plusieurs initiatives. La banque est notamment membre des « Green and Social Bond Principles » de l'International Capital Market Association (ICMA) et est la première banque à rejoindre le programme de partenariats de la Climate Bond Initiative.

6.3.4 Produits innovants à impact durable et positif

Société Générale s'efforce de répondre aux attentes de ses clients en proposant une large gamme de solutions d'investissement durable. Voici quelques exemples d'initiatives visant à s'attaquer aux priorités environnementales :

Sous-jacents

- Commercialisation de produits structurés adossés à des indices actions qui intègrent des filtres environnementaux tels que les niveaux d'émission de CO₂ et, ce faisant, permettent d'orienter directement les capitaux vers les entreprises qui se distinguent dans ce domaine, comme l'indice Solactive Environmental Footprint et l'indice Société Générale Climate Risque Control.
- Commercialisation de produits linéaires adossés à des paniers de titres qui intègrent des filtres environnementaux tels que les niveaux d'émission de CO₂ et, ce faisant, permettent d'orienter directement les capitaux vers les entreprises qui se distinguent dans ce domaine.

Produits

- Commercialisation d'obligations à impact positif qui permettent aux clients d'investir dans une obligation structurée tout en promouvant la finance à impact positif. Certains prêts à impact positif financés par Société Générale peuvent contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique mondial (la lutte contre le changement climatique représente 39% des financements à impact positif accordés au moyen d'obligations à impact positif, selon le rapport annuel 2019 sur les obligations à impact positif).
- Commercialisation d'obligations structurées permettant aux investisseurs de contribuer à des projets de reforestation qui facilitent la captation de CO₂.

6.3.5 Société Générale Insurance

La politique d'investissement relative aux activités d'assurance de Société Générale inclut un certain nombre de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Tout comme les notes de crédit et les classements, ces critères ESG sont pris en compte au moment de sélectionner les titres qu'il convient de détenir ou non en portefeuille. Fin 2019, Société Générale Insurance avait évalué près de EUR 87,7 milliards d'actifs sous gestion à l'aune des critères ESG et carbone. Par ailleurs, en 2019 toujours, Société Générale Insurance a investi au total EUR 1,5 milliard (une hausse de près de 120% par rapport à fin 2018) dans des projets environnementaux ou de transition énergétique, notamment au moyen d'obligations vertes.

Avec ses solutions d'épargne assurance-vie, Société Générale Insurance offre à ses clients une gamme de produits financiers durables qui leur permettent d'investir dans des projets et des entreprises qui répondent à leurs exigences environnementales et sociales. Fin 2019, conformément à la loi PACTE, tous les contrats d'assurance de droit français de Société Générale proposaient au moins un produit d'investissement adossé à un fonds de solidarité, à un investissement socialement responsable (ISR) ou à un fonds certifié Greenfin* (financement de la transition énergétique ou écologique). Cela représente 153 véhicules d'investissement durable (véhicules d'investissement certifiés ou affichant des caractéristiques similaires) et un encours total de gestion de EUR 864 millions (vs. EUR 353 millions fin 2018, soit une hausse de près de 145% sur un an).

6.4. Conseil stratégique et développement des activités

6.4.1 Financement d'équipements d'énergie renouvelable

Fort de notre expertise de pointe dans les enjeux environnementaux et sociaux, et ce dans tous les secteurs d'activité, nous aidons nos clients à concrétiser des concepts durables pour accroître leur valeur sur le long terme.

En coopération avec les producteurs, les fournisseurs d'énergie et les intermédiaires financiers spécialisés, Société Générale Equipment Finance facilite la mise en œuvre des initiatives durables et vertes de ses clients dans l'économie réelle. Grâce à notre réseau international de partenaires de choix, nous pouvons financer les investissements de nos clients dans les technologies et les concepts durables, propres et renouvelables. Ciblant quatre secteurs d'activité (technologies, équipements industriels, éco-santé & transports), nous définissons avec nos partenaires les modalités d'application de nouveaux concepts durables avec des solutions intégrées de financement pour nos clients.

Parallèlement, nous développons de nouveaux programmes d'approvisionnement à l'international pour avoir un impact positif. Nous proposons de plus en plus de solutions de financement spéciales pour financer nos activités éco-responsables. Nous nous engageons à proposer des solutions à impact positif pour contribuer au développement de concepts durables.

6.4.2 Société Générale Securities Services prend en compte les facteurs ESG

Société Générale Securities Services s'engage à accompagner ses clients dans leurs projets de finance responsable avec le concours d'experts ESG. Qu'il s'agisse d'émetteurs ou d'investisseurs institutionnels, SGSS les aide à intégrer les facteurs ESG dans leurs stratégies, et ce de manière tout à fait indépendante. Société Générale Securities Services propose des solutions complètes couvrant l'ensemble des critères ESG et carbone :

- Analyse de portefeuilles reposant sur plusieurs indicateurs ESG, dont l'empreinte carbone, bénéficiant de capacités de calcul indépendantes et permettant de réaliser une analyse virtuelle des portefeuilles au moyen d'une interface facile à utiliser.
- Un service de vote par procuration aux assemblées générales via une plateforme couvrant 36 marchés et connectée à 16 sociétés de conseil en vote par procuration.
- Intégration des critères ESG dans les mécanismes de contrôle des dépositaires de fonds.
- Un service d'organisation d'assemblées générales d'ores et déjà choisi par 150 sociétés cotées, proposant une fonctionnalité de vote électronique.

6.4.3 Transaction de transfert de risque portant sur un portefeuille d'investissements à impact

Société Générale et Mariner Investment Group ont réalisé une transaction de transfert de risque portant sur un portefeuille d'investissements à impact d'un montant de USD 3,4 milliards en octobre 2019³⁹. Le portefeuille Jupiter regroupe plus de 250 prêts accordés dans plus de 40 pays, dont certains proviennent de la franchise en finance structurée de Société Générale dans de multiples secteurs. La banque s'est engagée à consacrer 25% des ressources dédiées à son programme d'atténuation des risques aux actifs à risques pondérés pour encourager les nouveaux financements à impact positif dans les trois prochaines années. Utiliser les capitaux libérés provenant du portefeuille de prêts traditionnels pour financer de nouveaux projets à impact positif.

6.4.4 Nouvelle génération de solutions durables de mobilité

En tant que fournisseur mondial de solutions de mobilité de premier plan, ALD Automotive est déterminé à offrir à ses clients des solutions de mobilité durables et innovantes. ALD Automotive soutient ses clients professionnels en leur fournissant des parcs automobiles et solutions de mobilité éco-responsables, qu'il s'agisse de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer la sécurité routière ou de promouvoir de nouvelles solutions de mobilité. Pour un aperçu complet de la politique RSE d'ALD, veuillez consulter le rapport annuel d'ALD Automotive⁴⁰.

³⁹ <https://www.societegenerale.com/en/newsroom/mariner-risk-transfer-impact-october-2019>

⁴⁰ [https://www.aldautomotive.com/Portals/international/adam/Content/OQm_Tf2m-Ea6KOBLCz6A6q/Picto_Url/2018%20ALD%20Annual%20Report%20\(including%20Financial%20statements\)%20-%20PDF%20BD.pdf](https://www.aldautomotive.com/Portals/international/adam/Content/OQm_Tf2m-Ea6KOBLCz6A6q/Picto_Url/2018%20ALD%20Annual%20Report%20(including%20Financial%20statements)%20-%20PDF%20BD.pdf)

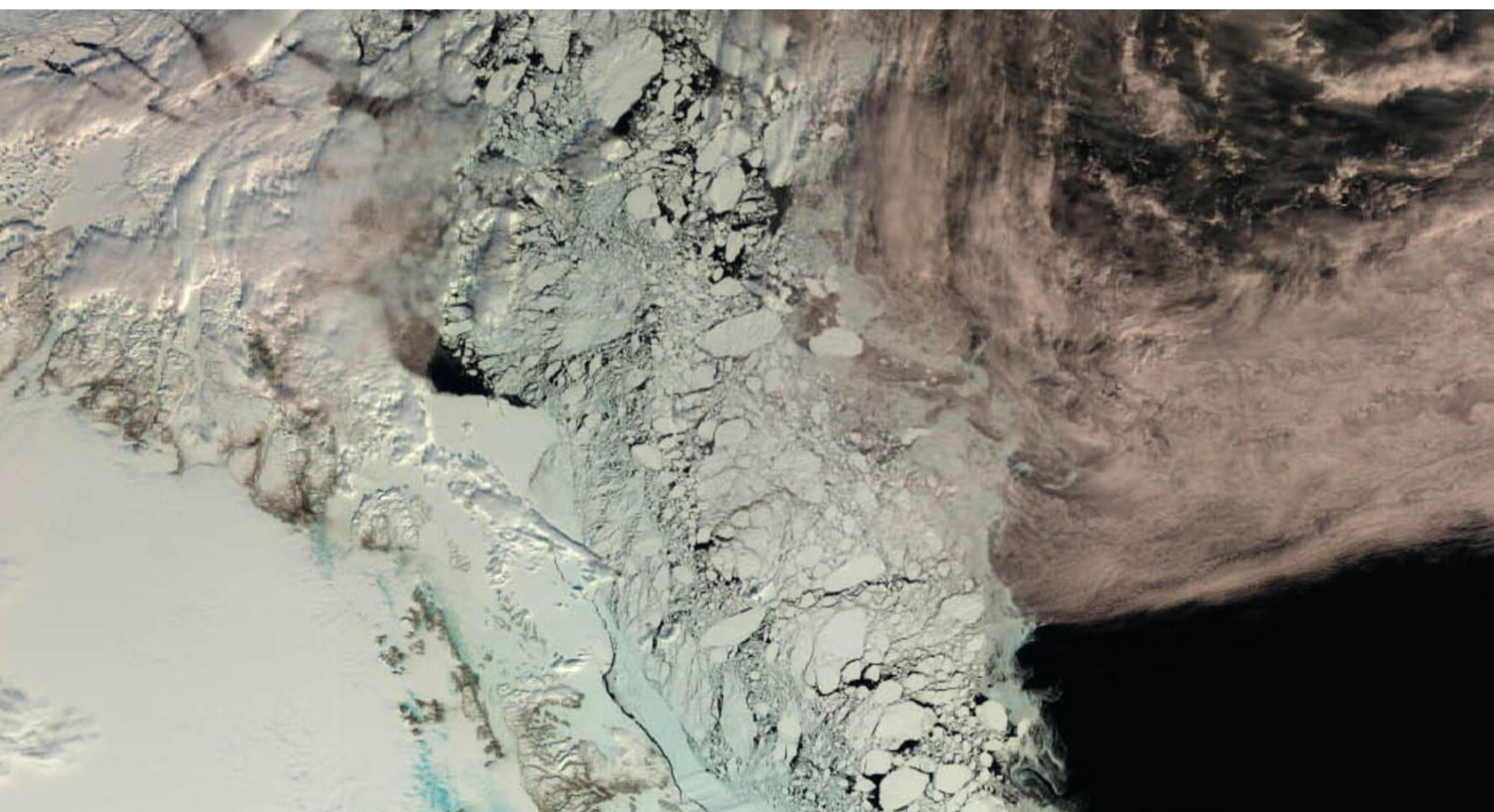
Promouvoir les véhicules électriques : À l'heure où ALD procède à la restructuration de son parc automobile, les efforts les plus pressants visent à réduire la part des véhicules diesel et à créer les conditions nécessaires à l'émergence des véhicules électriques. Fin 2019, ALD possédait un portefeuille de 152 000 véhicules électriques ou hybrides sous gestion, en hausse de 50% par rapport à fin 2018. Sur ce total, plus de 26 300 sont des véhicules 100% électriques, ce qui fait d'ALD l'un des principaux loueurs de véhicules électriques au monde. Notre ambition est d'atteindre 200 000 véhicules « verts » sous gestion d'ici fin 2020, ce qui représente au moins 20% de nouveaux contrats de location longue durée pour les particuliers.

Créer de nouveaux produits et de nouvelles lignes de métier pour favoriser l'essor des véhicules électriques : développement de produits et services spécifiques. Cela implique de faciliter l'expérience client en intégrant dans l'offre de location un accès aux bornes de chargement à domicile, au travail et dans les lieux publics (offre complète). ALD a également créé de nouveaux services visant à faciliter l'accès aux véhicules électriques. Par exemple, l'offre ALD Switch, déjà disponible en Europe, permet de disposer d'un véhicule électrique et inclut un véhicule thermique/hybride quand le client en a besoin (dans la limite de 60 jours par an).

Financer la croissance du parc de véhicules électriques et hybrides : En septembre 2019, la Banque européenne d'investissement a accordé une enveloppe de financement d'une valeur d'EUR 250 millions à ALD pour lui permettre de développer son parc de véhicules hybrides et électriques au sein de l'Union européenne, ce qui lui a permis d'acheter 15 000 véhicules. En 2018, ALD a procédé à sa première émission d'obligations à impact positif, avec une maturité de quatre ans, pour un montant total de EUR 500 millions. Les fonds levés servent exclusivement à (re)financer un parc de véhicules électriques ou hybrides sélectionnés en fonction de leur impact sur le climat et l'environnement.

Nouvelles solutions de mobilité : ALD Automotive accorde également une grande importance et investit largement dans les nouvelles solutions de mobilité qui modifieront les modes d'utilisation de l'automobile et favoriseront de nouveaux comportements permettant de tourner la page du scénario traditionnel « une voiture, un utilisateur ». ALD a identifié trois domaines prioritaires dans lesquels il conviendra d'innover après 2020 : les véhicules numériques et connectés, la location flexible et les nouvelles solutions de mobilité, dont le co-voiturage professionnel.

Conseiller les clients : Nous conseillons et informons nos clients sur les technologies existantes et émergentes, sur les dispositions légales et fiscales qui les concernent et sur les tendances de mobilité. Nous nous efforçons de les aider à choisir la technologie la mieux adaptée à leurs besoins, tant sur le plan financier que sur le plan environnemental, en prenant en compte la façon dont ils utilisent l'automobile. L'objectif est de les aider à passer à un parc automobile plus équilibré, composé de véhicules à essence, de véhicules hybrides et de véhicules électriques. Cela nécessite d'analyser les parcs automobiles et de prendre en compte le modèle économique du client, les profils des conducteurs et les modes d'utilisation des véhicules. L'objectif est d'identifier le bon véhicule pour le bon usage et de s'assurer que le diesel est choisi uniquement quand cela est justifié.



7. INDICATEURS ET OBJECTIFS

Cette deuxième édition du rapport Société Générale sur le climat montre que tous les engagements pris avant 2020 ont été tenus :

- Nos collaborateurs ont réduit leurs émissions de gaz à effet de serre et nous avons réduit la consommation énergétique par usager de nos bâtiments.
- Nous avons dépassé notre objectif visant à réduire le financement du secteur du charbon thermique et à réduire la part du charbon thermique dans notre bouquet énergétique.
- Entre 2016 et 2020, nous avons procédé à des émissions obligataires qui nous ont permis de lever EUR 100 millions afin de financer la transition énergétique.

Pour l'après 2020, Société Générale s'engage à aligner ses portefeuilles sur les objectifs de l'Accord de Paris :

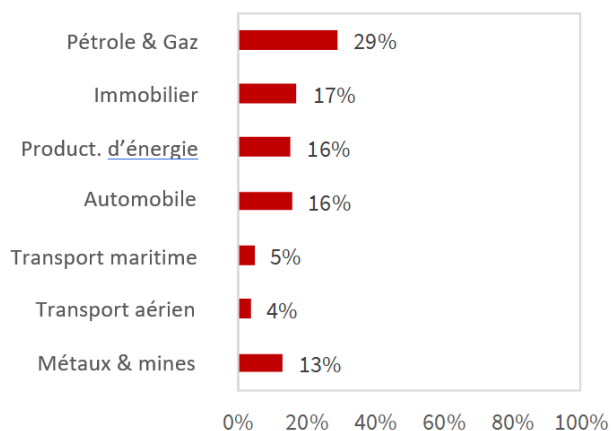
- Nous nous engageons à arrêter progressivement de financer l'extraction de charbon thermique et les centrales au charbon d'ici 2030 au sein de l'Union européenne et dans les pays de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde, ce qui constitue un objectif plus ambitieux que les objectifs définis dans les scénarios de développement durable de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).
- Nous nous engageons à réduire notre exposition au secteur pétrolier et gazier en amont de 10% d'ici 2025, un objectif plus ambitieux que celui défini dans les scénarios de développement durable de l'AIE. Dans cette optique, le Groupe va commencer par arrêter de financer les activités en amont de la production de pétrole et de gaz aux États-Unis.
- Nous nous sommes engagés à réduire le facteur d'émission moyen de notre portefeuille Énergie de 18% entre 2019 et 2025 (de 260 gCO₂/KWh en 2019 à 212 gCO₂/KWh en 2025, et à 63 gCO₂/KWh en 2040).
- La banque s'est également à lever EUR 120 milliards pour financer la transition énergétique entre 2019 et 2023 : EUR 100 milliards sous la forme d'obligations durables et EUR 20 milliards sous forme de conseil et de financements en faveur des énergies renouvelables.

7.1. Gérer les risques liés à la transition énergétique

Comme détaillé dans la section 4.3.1, Société Générale a développé un outil d'évaluation des risques de transition (l'indicateur de vulnérabilité au changement climatique ou « IVC »). Pour le client, l'intérêt principal de l'IVC est d'améliorer le processus d'octroi de crédits en procédant à une différenciation des risques liés au changement climatique auxquels les emprunteurs sont exposés.

Le visuel 10 montre la répartition des risques entre sept secteurs exposés aux risques de transition : pétrole et gaz, immobilier commercial, production d'énergie, automobile, transport maritime, transport aérien et métaux & mines. Il montre que le secteur pétrolier et gazier est largement plus exposé que les autres aux risques liés au changement climatique.

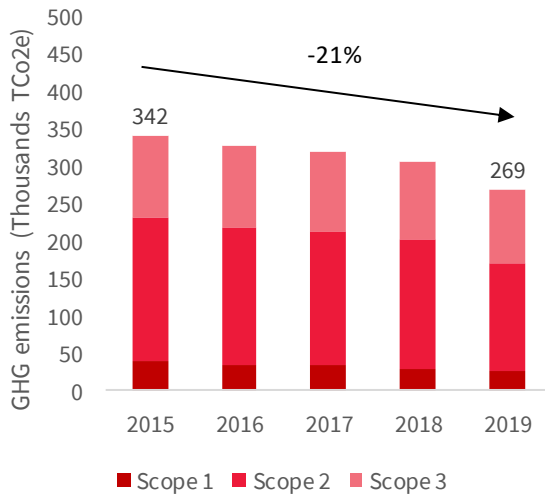
Visuel 10 : Exposition en cas de défaut obtenue au moyen de l'IVC au 31/12/2018



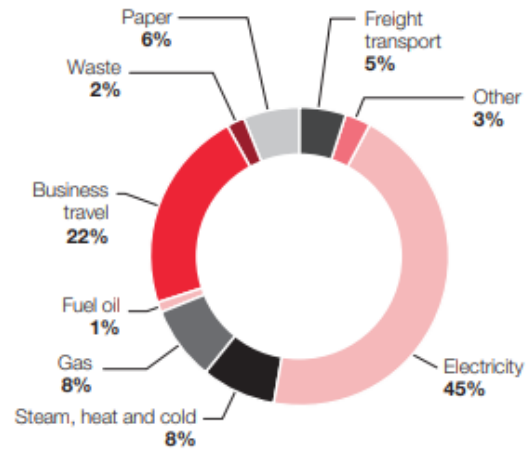
7.2. Gestion d'impact - Nos activités

Cette section présente les chiffres relatifs aux activités de Société Générale. Le visuel 11 montre que le volume total des émissions de gaz à effet de serre du Groupe (de niveaux 1, 2 et 3) a diminué de 21% entre 2015 et 2019⁴¹. Le visuel 12 montre les principales sources de l'empreinte carbone du Groupe. On peut voir que l'électricité est la principale source.

Visuel 11 : Émissions de gaz à effet de serre (niveaux 1, 2 et 3) - Activités propres

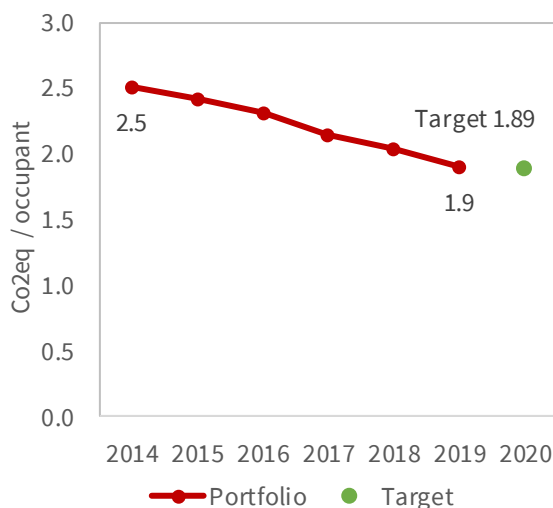


Visuel 12 : Répartition des émissions de gaz à effet de serre (niveaux 1, 2 et 3) - 2019

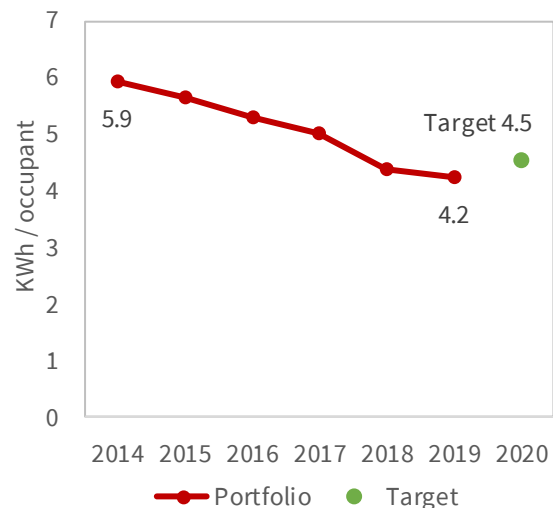


Dans le cadre de son programme visant à réduire ses émissions de carbone entre 2014 et 2020, Société Générale s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre par usager de 25% et réduire la consommation énergétique par usager de ses bâtiments de 20%. Comme le montrent les visuels 12 et 13, le Groupe a atteint ses objectifs avec un an d'avance sur son calendrier.

Visuel 13 : Objectif d'émissions par usager



Visuel 14 : Objectif de consommation énergétique



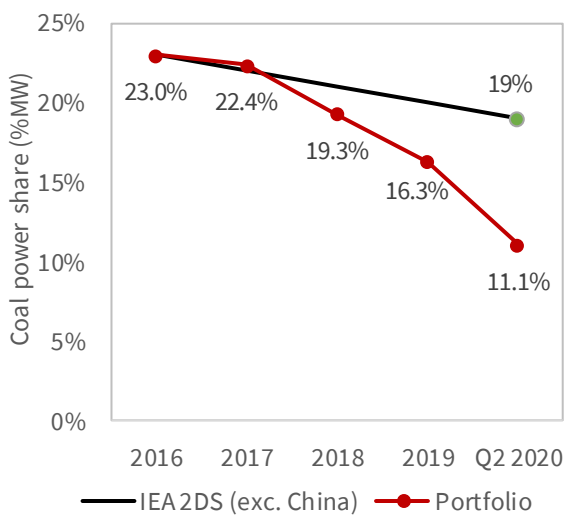
⁴¹ Les émissions de CO2 sont calculées selon la méthode du Protocole GHG et se répartissent en trois catégories : Les émissions de niveau 1 regroupent les émissions directes liées à la consommation énergétique et les émissions fugitives de gaz fluorés. Les émissions de niveau 2 regroupent les émissions indirectes liées à la consommation énergétique. Les émissions de niveau 3 regroupent les émissions de gaz à effet de serre provenant de la consommation de papier des entreprises, des déplacements professionnels, du transport de marchandises et des centres de données situés en France depuis 2012.

7.3. Alignement des portefeuilles de prêts (objectifs pré-2020)

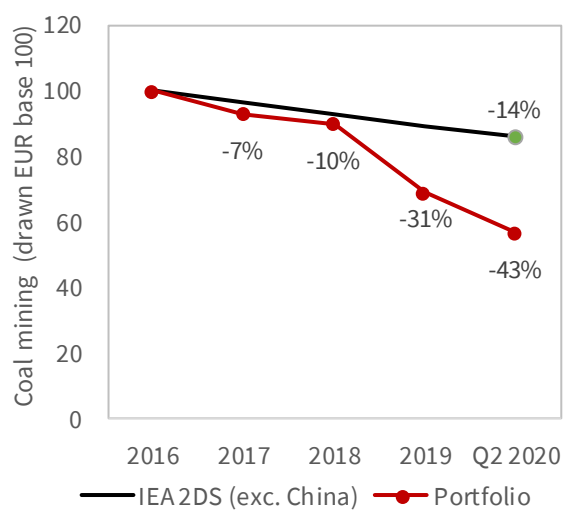
En 2016, Société Générale a développé un outil permettant de réduire le financement des activités d'extraction et de production de charbon, conformément aux objectifs définis dans les scénarios de développement durable de l'AIE. Les objectifs dérivés des scénarios de développement durable de l'AIE ne prennent pas en compte la contribution charbon de la Chine car Société Générale est peu exposée à cette région. Dans la mesure où la Chine est, de loin, le plus gros producteur et consommateur de charbon au monde, l'objectif de Société Générale est plus ambitieux que l'objectif « mondial ».

Fin 2019, Société Générale a atteint son objectif consistant à réduire de 19% la part de l'électricité générée par le charbon thermique (capacités de production installées) dans son bouquet énergétique financé d'ici 2020 (visuel 15). Le Groupe a également atteint son objectif consistant à réduire son encours de prêt (montant tiré) lié aux activités d'extraction de charbon d'au moins 14% d'ici 2020 (visuel 16).

Visuel 15 : Engagement lié au financement des activités de production électrique au charbon



Visuel 16 : Engagement lié au financement des activités d'extraction de charbon



7.4. Repositionnement des portefeuilles de prêts (objectifs post-2020)

Société Générale s’engage à réduire le financement des activités de production d’extraction de charbon thermique à zéro d’ici 2030 au sein de l’UE et dans les pays de l’OCDE, et d’ici 2040 dans le reste du monde.

Pour Société Générale, il s’agit de montrer qu’il s’agit d’un objectif exprimé en termes absolus.

L’indicateur retenu est le financement des activités d’extraction et de production de charbon thermique (engagement brut en milliards d’euros - Base 100), comme le prévoit la méthodologie PACTA définie dans le cadre de l’engagement de Katowice⁴².

Notre scénario de référence repose sur la tendance de l’évolution de la demande en charbon thermique (extraction et production) (variation en % exprimée en exajoules (EJ) tirée de l’édition 2020 des scénarios de développement durable de l’AIE. Remarque : comme les scénarios de développement durable ne fournissent aucun scénario « charbon » exprimé en unité monétaire, nous utilisons la production physique comme ‘proxy’.

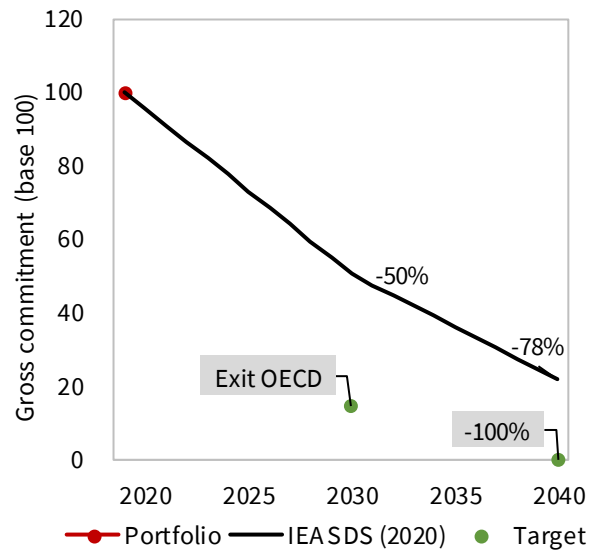
Comme le montre le visuel 17, l’engagement de sortie progressive du charbon thermique est plus ambitieux que courbe de production de charbon fixé par l’AIE.

Société Générale s’est engagée à réduire le financement des activités d’extraction de pétrole et de gaz naturel de 10% entre 2019 et 2025. Cette réduction en termes absolus se ferait plus rapidement que dans les scénarios de développement durable de l’AIE (2020), lesquels prévoient une réduction de -4% entre 2019 et 2025 (variation en % exprimée en EJ).

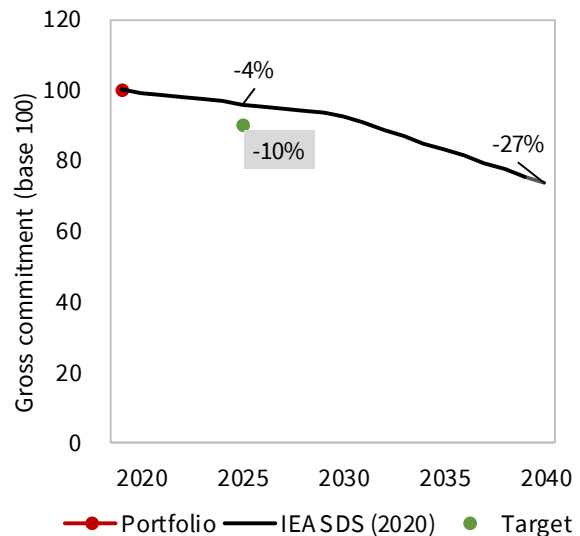
L’exposition aux activités pétrolière et gazière en amont se calcule conformément aux modalités de calcul de la méthodologie PACTA et s’exprime là aussi en engagement brut en euros en base 100.

La première mesure, immédiate, le Groupe a décidé l’arrêt le financement de l’extraction de pétrole et gaz onshore aux Etats-Unis.

Visuel 17 : Financement des activités d’extraction et de production d’énergie au charbon



Visuel 18: Financement des activités d’extraction de pétrole et gaz



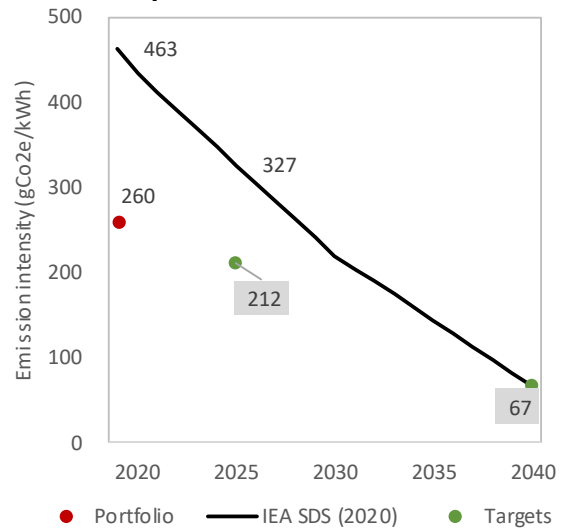
⁴² <https://2degrees-investing.org/resource/credit-portfolio-alignment-katowice-report/>

Nous nous sommes engagés à réduire le facteur d'émission moyen de notre portefeuille de production d'électricité de 260 gCO₂/KWh en 2019 à 63 gCO₂/KWh en 2040, avec des objectifs intermédiaires de 212 gCO₂/KWh et 163 gCO₂/KWh en 2025 et 2030 respectivement. Le portefeuille « Production d'électricité » de Société Générale affiche un facteur d'émission de carbone nettement inférieur à celui figurant dans le scénario de développement durable mondial de l'AIE (260 gCO₂/KWh contre 463 gCO₂/KWh), tout comme les objectifs intermédiaires.

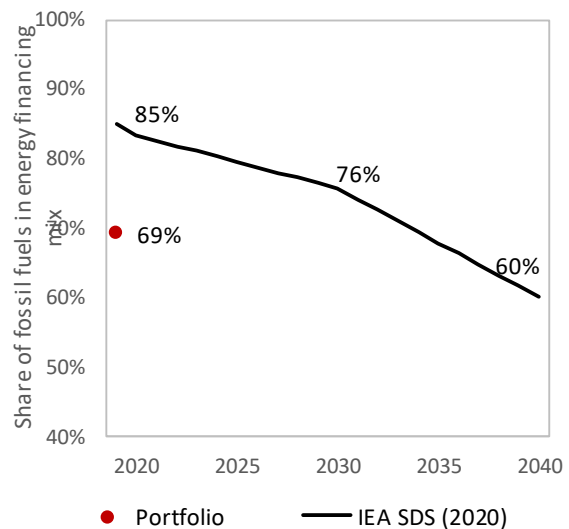
Cet indicateur est calculé selon les modalités définies dans la méthodologie PACTA. Les deux objectifs intermédiaires (211 et 163) sont inférieurs à ceux figurant dans le scénario de développement durable 2019 par interpolation linéaire entre le niveau de base et l'objectif 2040. Nous avons procédé ainsi pour fixer des objectifs pour les portefeuilles qui sont déjà alignés et qui démontrent des efforts progressifs en vue d'atteindre l'objectif à 2040.

Enfin, pour garantir l'alignement des portefeuilles « charbon », « pétrole et gaz » et « électricité », nous surveillons le mix énergétique primaire et secondaire de Société Générale. Conformément à la méthodologie de Katowice, cet indicateur suit l'évolution du financement du mix énergétique de Société générale (variation en % en €) par rapport à la composition de la consommation d'énergie exprimée dans le scénario de développement responsable de l'AIE (variation en % en EJ), qui inclut le charbon thermique, les activités pétrolières et gazières en amont et la production d'énergie. Il s'agit uniquement d'un indicateur de reporting complémentaire et les objectifs n'ont pas été fixés dans un but précis. **Actuellement, la part des énergies fossiles dans le financement du mix énergétique de Société Générale (69%) est nettement inférieure à celle dans le mix énergétique du scénario de développement durable de l'AIE (85%) en raison des efforts entrepris ces dernières années par la Banque de réduire le financement des activités liées au charbon et d'augmenter le financement des énergies renouvelables.**

Visuel 1: Facteur d'émission des activités de production d'électricité



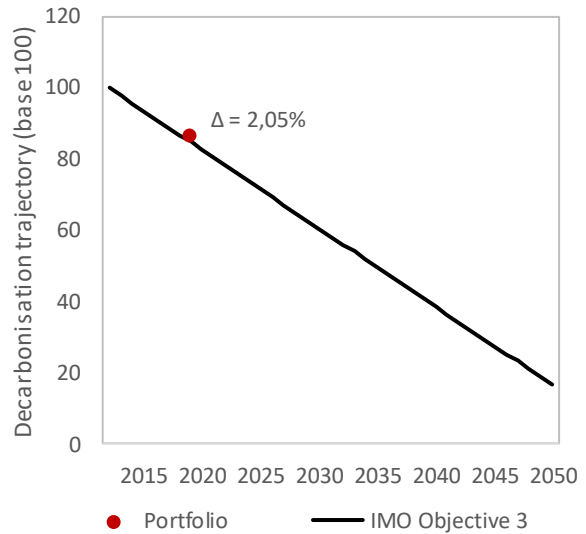
Visuel 20 : Financement des bouquets énergétiques (primaire et secondaire)



La Société Générale a signé les Principes de Poséidon qui visent à réduire les émissions annuelles totales de GES du secteur maritime d’au moins 50% d’ici 2050 par rapport à 2008 sur la base de l’objectif de l’Organisation maritime internationale (OMI). L’indicateur retenu correspond à l’intensité carbone de chaque navire financé (gCo2e / tnm) mesurée à travers le Ratio d’Efficacité Moyenne («AER») selon la méthodologie des Principes de Poséidon. Exprimé en intensité d’émission, l’objectif des Principes de Poséidon représente une réduction de plus de 80% par rapport au niveau moyen de l’ARE de 2012 et est donc conforme à la stratégie OMI 2050 sur les gaz à effet de serre.

Pour 2019, le portefeuille de transport maritime de la Société Générale est légèrement désaligné de 2,05% par rapport à la tendance de décarbonation de l’intensité des émissions de l’OMI en 2019. Ce résultat reflète les changements fondamentaux que traverse l’industrie. À l’avenir, la Société Générale s’engage à accompagner ses clients dans leurs efforts de décarbonation et à travailler en permanence à l’amélioration de son portefeuille en finançant des navires alignés sur les objectifs de l’OMI.

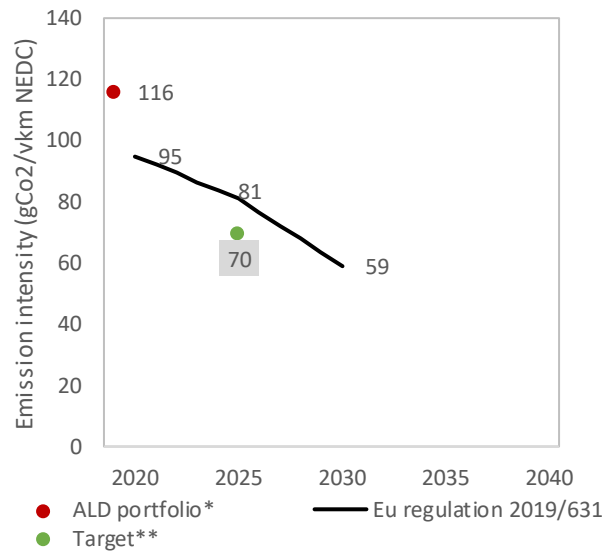
Visuel 2: Intensité d’émission transport maritime



Dans le cadre de son nouveau plan stratégique 2025, ALD Automotive, filiale de leasing automobile de Société Générale, s’est engagé à réduire de 40% en 2025 les émissions de carbone moyennes à l’échappement de ses livraisons de véhicules neufs pour l’UE, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suisse par rapport au niveau de 2019 (norme gCo2 / vkm NEDC). L’objectif qui en résulte est fixé à un niveau plus ambitieux que le seuil d’intensité des émissions fixé par le règlement de l’UE 2019/631.

ALD prévoit que la part des véhicules électriques dans ses livraisons de voitures neuves atteindra environ 30% d’ici 2025 et environ 50% des livraisons de véhicules électriques à batterie d’ici 2030.

Visuel 3: Intensité d’émission d’ALD automotive



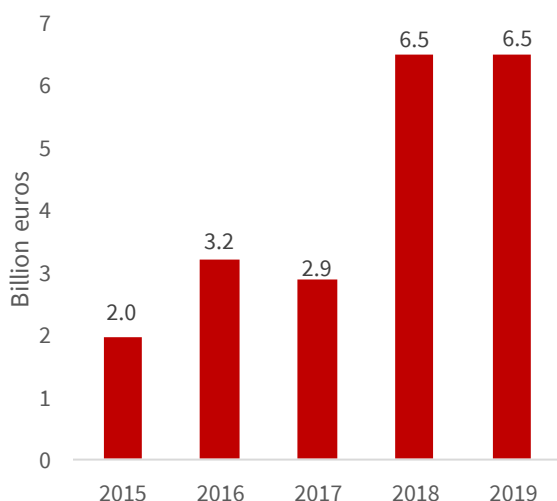
* Voitures particulières (UE + Norvège + Royaume-Uni + Suisse)

** L’objectif fixé pour 2025 est exprimé en NEDC et sera donc revu lors de la mise en place du nouveau protocole d’émission (WLTP).

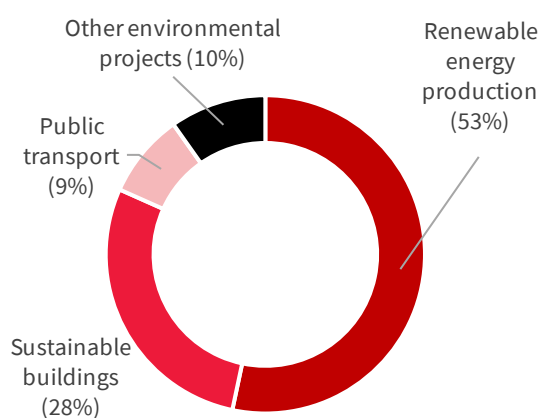
7.5. Financer la transition énergétique

Le Groupe contrôle ses activités de finance à impact durable et positif (SPIF)⁴³ pour étendre ses activités de financement, de location automobile et d'aide à la clientèle dans le cadre de la croissance de ses activités durables. Les chiffres ci-dessous montrent l'évolution et la répartition des financements des projets et activités liés à la lutte contre le changement climatique dans le temps.

Visuel 21 : Financements verts (entreprise)



Visuel 22 : Répartition des financements verts 2019

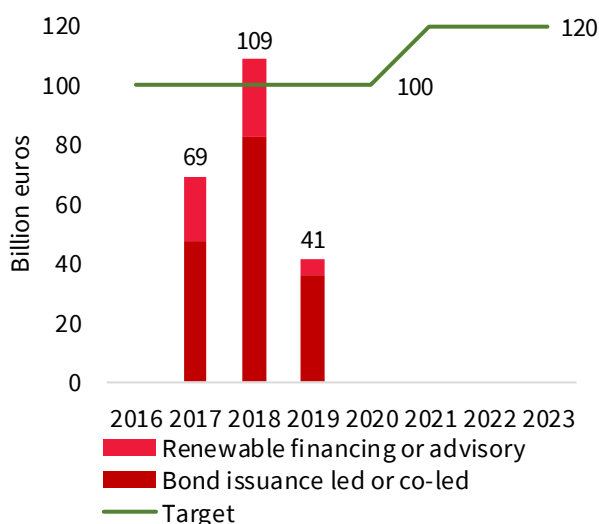


En décembre 2017, Société Générale s'est engagée à lever EUR 100 milliards pour financer la transition énergétique, entre 2016 et 2020. Fin 2019, le Groupe avait d'ores et déjà dépassé cet objectif : il a levé EUR 26,6 milliards en faveur du secteur des énergies renouvelables et EUR 82,4 milliards pour l'émission d'obligations vertes, ce qui correspond à un taux de réalisation de 109%.

Dans le sillage de premier engagement, la banque s'est fixé un nouvel objectif et s'est engagée à lever EUR 120 milliards pour financer la transition énergétique entre 2019 et 2023. Cette somme se décompose comme suit :

- EUR 100 milliards via des émissions d'obligations durables dirigées ou co-dirigées par Société Générale. Les obligations durables regroupent les obligations vertes et les obligations de développement durable (telles que définies dans les lignes directrices de la International Capital Market Association et le Green Bond Standard de l'Union européenne), ainsi que toutes les obligations indexées sur des objectifs climatiques ;
- EUR 20 milliards pour les énergies renouvelables, sous forme de conseil et de financement.

Visuel 23 : Engagement de financement vert 2016-2023*



Toutes les valeurs exprimées correspondent aux valeurs du dernier trimestre de chaque exercice.

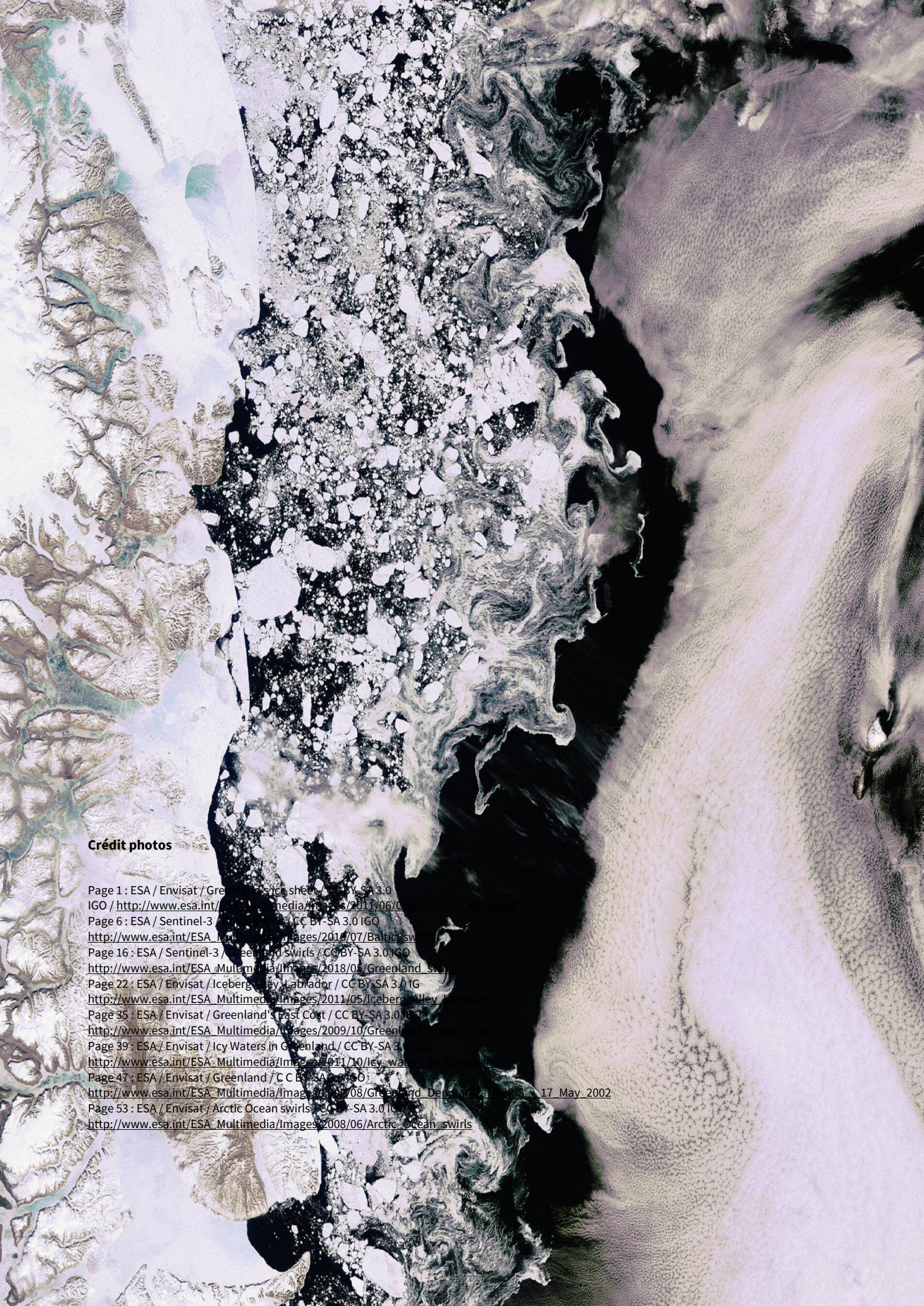
⁴³ Pour la méthodologie SPIF, veuillez consulter le document d'enregistrement universel 2020 de Société Générale ; https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/Document-d-enregistrement-universel/2020/sq_urd_eng_2020.pdf

Tableau 1: Résumé des indicateurs et cibles liés au climat

Périmètre	Indicateur	Scénario	Méthode	Référence	Cible	Réalisation	Delta d'alignement en 2020*		
Financement	Financement ou conseil en matière d'énergies renouvelables + émissions d'obligations vertes dirigées ou codirigées (en milliards d'euros)			12.7 (2016)	100 (2020)	119 (Q4 2019)	n/a	Cible atteinte	
	Financement ou conseil en matière d'énergies renouvelables + émissions d'obligations vertes et durables dirigées ou codirigées (en milliards d'euros)**	-		-	120 (2023)	79 (Q2 2020)	n/a	En bonne voie	
Directe	Intensité des émissions (Co2/occupant)		Société Générale	2.5 (2014)	1.89 (2020)	1.9 (2019)	-4%	En bonne voie	
	Intensité de la consommation d'énergie (kWh/occupant)			5.9 (2014)	4.5 (2020)	4.2 (2019)	-11%	En bonne voie	
Gestion de l'impacte	Part du charbon dans la combinaison des capacités installées financées (%MW)	IEA 2DS Coal power mix excluding China (%MW)		23 (2016)	19 (2020)	11.1 (Q2 2020)	-42%	Cible atteinte	
	Montant tiré des mines de charbon (base 100 EUR)	IEA 2DS Coal mining production excluding China (%Δ EJ)		100 (2016)	86 (2020)	57 (Q2 2020)	-34%	Cible atteinte	
	Engagement brut pour l'énergie et les mines de charbon (base 100 EUR)	IEA SDS 2020 Coal power & mining production trend (%Δ EJ)		100 (2020)	0 (2030/40 OECD/RdM)	100 (2020)	0%	n/a	
	Engagement brut pour le secteur de l'extraction du pétrole et du gaz (base 100 euros)	IEA SDS 2020 Oil&gas production trend (%Δ EJ)		100 (2020)	90 (2025)	100 (2020)	0%	n/a	
	Intensité des émissions de la production d'électricité (gCo2e/kWh)	IEA SDS 2020 Emission intensity (gCo2e/kWh)		PACTA / Katowice	260 (2020)	212 / 67 (2025/40)	260 (2020)	-44%	En bonne voie
	Part des combustibles fossiles dans le total du financement de l'énergie primaire et secondaire (% EUR)	IEA SDS 2020 Primary and secondary demand mix (% EJ)			69 (2020)	Not set	69 (2020)	-19%	En bonne voie
	ALD livraisons automobiles intensité des émissions du parc de voitures particulières NEDC (gCo2e/vkm)	EU regulation 2019/631 Emission intensity (gCo2e/vkm)			116 (2019)	70 (2025)	116 (2019)	-	n/a
Intensité des émissions du secteur maritime (gCo2e/tnm base 100)	IMO Objective 3 Emission intensity (gCo2e/tnm)		Poseidon Principles	87 (2020)	Not applicable	87 (2020)	+2.05%	Faible écart	

*Le delta d'alignement mesure la distance entre l'indicateur et le scénario (ou la trajectoire) dans le rapport actuel. Un delta d'alignement positif signifie un désalignement, tandis qu'un chiffre négatif signifie que le portefeuille est aligné. Les deltas d'alignement ne sont pas fournis lorsqu'il existe un scénario de référence au niveau de base.

** Le Groupe ayant atteint son objectif initial plus d'un an à l'avance, il s'est fixé un nouvel objectif au troisième trimestre de 2019. Les données de 2019 sont donc incluses dans les chiffres concernant l'objectif 2016-2020 et l'objectif 2019-2023



Crédit photos

- Page 1 : ESA / Envisat / Greenland ice sheet / CC BY-SA 3.0 IGO / http://www.esa.int/ESA_Multimedia/Images/2011/06/Greenland_ice_sheet
- Page 6 : ESA / Sentinel-3 / Baltic Swirls / CC BY-SA 3.0 IGO / http://www.esa.int/ESA_Multimedia/Images/2014/07/Baltic_swirls
- Page 16 : ESA / Sentinel-3 / Greenland Swirls / CC BY-SA 3.0 IGO / http://www.esa.int/ESA_Multimedia/Images/2018/08/Greenland_swirls
- Page 22 : ESA / Envisat / Iceberg Alley / Labrador / CC BY-SA 3.0 IGO / http://www.esa.int/ESA_Multimedia/Images/2011/05/Iceberg_Alley_Labrador
- Page 35 : ESA / Envisat / Greenland's East Coast / CC BY-SA 3.0 IGO / http://www.esa.int/ESA_Multimedia/Images/2009/10/Greenland's_East_Coast
- Page 39 : ESA / Envisat / Icy Waters in Greenland / CC BY-SA 3.0 IGO / http://www.esa.int/ESA_Multimedia/Images/2011/10/Icy_waters_in_Greenland
- Page 47 : ESA / Envisat / Greenland / CC BY-SA 3.0 IGO / http://www.esa.int/ESA_Multimedia/Images/2008/08/Greenland_Denmark 17 May 2002
- Page 53 : ESA / Envisat / Arctic Ocean swirls / CC BY-SA 3.0 IGO / http://www.esa.int/ESA_Multimedia/Images/2008/06/Arctic_Ocean_swirls